

Université de Montréal

LE RÔLE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES LGBT DANS LA FORMULATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES :

Le cas de la politique québécoise de lutte contre l'homophobie

Par Nicolas Bourgois

Département de science politique
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté
En vue de l'obtention du grade de Maître en science politique

Septembre 2016

© Nicolas Bourgois, 2016

Résumé

Ce mémoire s'intéresse aux rôles des groupes communautaires LGBT et à leur influence sur le processus de formulation de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Il analyse les dynamiques entre les groupes représentant les intérêts des minorités sexuelles et de genres et le Gouvernement du Québec, pendant la période 2000-2011. Notre recherche mobilise un cadre théorique basé sur la théorie de la mobilisation des ressources, ainsi qu'une approche qui combine les outils de l'approche corporatiste et de l'approche pluraliste. Sur la base d'une analyse documentaire et de 6 entrevues menées avec des leaders communautaires LGBT et un.e fonctionnaire du Ministère de la justice, l'analyse révèle comment la question de l'homophobie au Québec a contribué à la création d'une relation corporatiste entre l'État et certains des groupes les mieux dotés en ressources. Elle offre également un regard nouveau sur les relations entre les groupes communautaires et les stratégies d'influences employées en fonction de leurs ressources

Mots-clés :

Minorités sexuelles, Minorités de genre, Homophobie, Transphobie, Ressources, Corporatisme, Pluralisme, Groupes communautaires, LGBT, Politique publique, Québec

Abstract

This masters thesis is about the roles of LGBT community groups and their influence on the creation of the *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* (Quebec's national policy against homophobia.) It analyses the dynamics between the groups representing the interests of sexual and gender minorities and the Quebec government, from 2000 to 2011. Our research uses a theoretical framework based on resource mobilization theory as well as an approach that combines the tools of the corporatist and pluralist approaches. On the basis of a documentary analysis and 6 interviews held with LGBT community leaders as well as official from the Ministry of Justice, the analysis reveals how the issue of homophobia in Quebec contributed to the creation of a corporatist relationship between the State and some of the groups controlling the most resources. It also offers a new perspective on the relations between community groups and the strategies they employ, as a function of their resources, to influence the State.

Key words:

Sexual minorities, Gender minorities, Homophobia, Transphobia, Resources, Corporatism, Pluralism, Community groups, LGBT, Public policies, Quebec

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des sigles et des abréviations	vii
Remerciements.....	viii
Avant-propos	1
Introduction	2
Chapitre I – Mise en contexte.....	5
1) Le secteur LGBT* dans le milieu communautaire québécois.....	5
1.1 Des populations organisées	5
1.1.1 L’existence d’une diversité sexuelle et de genre au Québec.....	6
1.1.1.1 Le dilemme de l’appellation.....	6
1.1.1.2 .Minorité(s).....	7
1.1.1.2.a « Environ 10% »	8
1.1.1.2.b Les sujets d’une oppression commune.....	9
1.2 Le milieu communautaire comme expression sociopolitique	11
1.3 Le communautaire dans la topographie du mouvement LGBT*.....	11
1.3.1 État québécois : Financement et représentation du communautaire.....	15
1.3.2 Principaux acteurs du milieu entre 2000 et 2011	19
2) La Politique de lutte contre l’homophobie (PLH)	24
2.1 – Désigner un problème.	24
2.2- Prendre des mesures.....	25
2.3- Processus de formulation	26
2.3.1 Comprendre la dynamique des groupes dans la formulation de la PLH	27
3) Modèle d’analyse : le choix d’un vocabulaire.....	28
3.1 L’action des groupes	29
3.2 Critique et limites de l’analyse séquentielle.....	30
Conclusion du premier chapitre :	31

Chapitre II- Cadre théorique	32
1) L'action publique dans le domaine de la diversité sexuelle et de genres	32
1.1 Le type de politique publique	33
1.2 Agir pour réguler	34
2) Un État corporatiste dans une société plurielle?	36
2.1 Le pluralisme	37
2.2 Le corporatisme	39
2.3 Notion d'échange	42
3) Échanger à l'ère du pluralisme	43
3.1 Avantages pour l'État québécois.....	43
3.1.1 Un élément de régulation.....	43
3.1.2 Accès à l'expertise contre des ressources	45
3.2 Avantages des groupes	45
3.2.1 Participation aux politiques	46
3.2.2 Accès aux ressources	47
4) Principes de l'analyse	47
4.1 Éléments pour une analyse du contexte.....	48
4.2 Le concept de « ressources »	50
4.3 Types de ressources.....	51
4.3.1 Ressources sociales	52
4.3.2 Ressources politiques et positionnelles	53
4.3.3 Ressources matérielles et temporelles :	54
4.3.4 Ressources de savoirs	56
Conclusion du second chapitre	58
 Chapitre III- Épistémologie et méthodologie	 59
1) Épistémologie.....	59
1.1 Le statut de la science.....	59
1.2 Le type d'analyse	60
1.3 Le mode de raisonnement.....	61
1.4 Le mode d'analyse	62
2) Méthodologie	62
2.1 Entrée sur le terrain	63
2.2 Méthode par entrevues	65

2.2.1 Objectifs de la méthode et valeur des résultats.....	65
2.2.2 Type d'entrevues.....	66
2.2.2.1 La diversité des répondant.es	67
2.2.2.2 Une expérience partagée au sein du processus de consultation.....	67
2.2.2.3 Expertise et rôle d'élite politique.	68
2.2.3. Identifier les témoins	70
2.2.3 Thématiques abordées	72
2.2.4 Forme de l'entrevue	72
2.2.5. Type d'entrevues	72
2.2.5.a Identification.....	73
2.2.5.b Implication mouvement LGBT*	73
2.2.5.c Contexte 2000 – 2009	74
2.2.5.d Relations individus-état	74
2.2.5.e Stratégies et représentation	75
2.2.5.f Ressenti et conclusions	75
2.3 Recherche documentaire	76
2.3.1 Accès et sélection aux documents pertinents	76
2.3.2 Détermination de l'échantillon	77
3) Analyse des données	78
4). Limites éthiques de la recherche	78
4.1 Un droit à la recherche?.....	79
4.2 L'homogénéité sociale dans l'entrée sur le terrain	79
4.3 Potentiels de généralisation tirée de l'épistémologie	80
Conclusion du troisième chapitre :	80

Chapitre IV- Résultats82

1) Description des acteurs	83
1.1 Les gros joueurs : leaders de la Communauté	85
1.2 Les petits joueurs et la Table de concertation.....	91
2) Émergence et Formulation : une histoire en 4 actes.....	93
2.1 (T1) - Initiation par Émergence (2000-2004).....	93
2.2 (T2) - MIRC (2004-2005)	96
2.3 (T3) - CDPDJ (2005-2007)	98
2.4 (T4) - Comité de travail et Plan d'action (2007-2011).....	102

Conclusion du quatrième chapitre	108
Chapitre V- Analyse des résultats.....	109
1) Les rôles des groupes communautaires LGBT	109
1.1 Imposer et maintenir l'homophobie à l'agenda politique.....	110
1.1.1 Contexte favorable et opportunités d'actions.....	111
1.1.2 Mise à l'agenda de la problématique	114
1.1.2.1 Occupation du bureau de la ministre Courchesne	115
1.1.2.2 Mobiliser des ressources politiques et positionnelles.....	117
1.2 Influencer et participer à la réforme de la société.	120
1.2.1 D'une stratégie pluraliste à une relation corporatiste.....	121
1.2.2 Les termes de l'échange politique.....	123
1.2.2.1 Bureaucratie et recherche d'expertise	125
1.2.2.2 Communautaire LGBT et recherche de ressources	128
1.3 Se maintenir et se développer en accumulant des ressources.....	129
1.3.1 Acquérir de nouvelles ressources	129
1.3.1.1 Nouvelles ressources matérielles.....	129
1.3.1.2 Nouvelles ressources sociales.....	132
1.3.1.3 Nouvelles ressources politiques	132
1.3.2 Trajectoire de la table de concertation.....	134
1.3.3 Production d'expertise et Chaire de recherche.....	136
1.4 Représenter la diversité sexuelle et de genres	138
2) Proposition d'un modèle illustrant les niveaux de la relation corporatiste dans le cas du secteur communautaire LGBT québécois.....	140
2.1 Variété d'acteurs et de ressources	141
2.2 Variations dans les interactions	141
2.3 Importance du contexte	146
Conclusion du cinquième chapitre	147
Conclusion générale.....	148
Annexes.....	151
Annexe 1 : Grille de questions d'entrevues	151
Annexe 2 : Formulaire de consentement	152
Annexe 3 : Liste des documents analysés	155
Bibliographie.....	156

Liste des sigles et des abréviations

ATQ – Aide aux Trans du Québec

BALO - Bibliothèque à Livres Ouverts - programme du CCGLM

BLH - Bureau de lutte contre l'homophobie

CCGLM - Centre Communautaire des gais et lesbiennes de Montréal

CDPDJ - Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

CJMLH – Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l’homophobie

CTTQ – Conseil des Transexuels et Transsexuelles du Québec

CQ-LGBT - Conseil québécois LGBT

GRIS - Groupe régional d'intervention sociale

HARSAH - Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes

LGBT - Lesbiennes, Gais, Bisexuel-les et Trans* (transsexuel-les et Transgenres)

MIJ - Ministère de la Justice

MIRC - Ministère de l'Immigration et des Relations avec les citoyens

MSSS – Ministère de la Santé et des services sociaux

PLH - Politique nationale de lutte contre l'homophobie

PSOC – Programme de soutien aux organismes communautaires

REJAQ - Regroupement d'entraide pour la jeunesse allosexuelle du Québec

SACAIS - Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Remerciements

Je tiens tout d'abord à dédier ce mémoire à mes parents, Caroline et Étienne Bourgois, ainsi qu'à mon grand-père, le Dr. Philippe Lehembre, qui nous a trop rapidement quitté moi et mon frère Mathieu.

Je tiens ensuite à remercier mes professeur.es, famille et ami.es qui m'ont accompagné au cours de cette aventure humaine et intellectuelle. Une pensée toute particulière pour ma directrice Pascale Dufour, qui a toujours été disponible et enthousiaste pendant ces deux années de recherche et de rédaction. Je tiens également à remercier André-J Bélanger, éternel directeur du programme de Philosophie et Politique. Grâce à lui et aux pépeux et pépeuses, mes années de baccalauréats resteront à jamais marquées par l'effervescence intellectuelle, les débats et les amitiés sincères.

Mes ami.es et ma famille auront également été d'un soutien sans faille. Parmi eux, mes parents à qui je dédie ce mémoire, mais aussi des personnes de très grande valeur comme Simon Dabin, Laurence Richard-Nobert, Laurie Pabion et Aubert Siguoïn-Lebel, Vincent Ferland et bien d'autres encore. Ces remerciements ne seraient pas complets s'ils ne s'adressaient pas aussi à la personne qui a pris possession de mon cœur, Jean-Louis Favron. Sans lui, l'idée même de ce mémoire ne serait pas née.

Enfin, je remercie du fond du cœur Christian Tanguay et toutes les personnes qui font du Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal et de sa bibliothèque à livres ouverts un lieu inclusif. Par leur engagement, ils contribuent activement à l'avancement des droits de la manière la plus noble, c'est-à-dire par la Culture et l'ouverture aux autres.

Merci

Avant-propos

Ce travail de recherche a été guidé par trois motivations. La première était de pouvoir travailler sur les acteurs qui parviennent à influencer les décideurs au sein de l'État. Après plusieurs années comme militant étudiant, je cherchais à savoir comment parvenir à des réformes progressistes sans passer nécessairement par des stratégies conflictuelles. La seconde motivation était de travailler sur des questions pragmatiques comme les politiques publiques. Il s'agit de traiter d'actions concrètes et de mettre à jour les mécanismes internes de cette entité mythique qu'est l'État. La troisième et dernière motivation était de poursuivre mon implication militante dans un domaine à la fois proche, mais du reste inconnu au début de cette recherche. Le milieu communautaire LGBT s'est imposé comme un choix logique. Il m'a permis de suivre la vie politique du milieu communautaire, tout en me permettant de m'épanouir et de devenir fier de qui je suis au travers de cette découverte.

Il s'avère que ces motivations sont venues rejoindre un domaine encore peu étudié en science politique. Malgré la croissance fulgurante des études LGBT, notamment grâce à la Chaire de recherche sur l'homophobie, la dimension institutionnelle des politiques LGBT reste peu étudiée. Je suis donc heureux d'avoir pu me consacrer à ce secteur de l'action communautaire et de contribuer à sa compréhension, grâce aux outils de la sociologie politique et de l'analyse des politiques publiques dans le contexte québécois.

Introduction

En 2004, alors que le mariage entre conjoints du même sexe vient d'être institué, la chaîne publique Radio-Canada consacre un épisode de son émission *Enjeux* au « lobby gai ». Le reportage dresse le portrait de dix personnalités dont l'influence a été déterminante pour l'obtention du droit au mariage pour les personnes homosexuelles. Alors que cette victoire constitue désormais un acquis, on peut s'interroger sur la persistance de cette influence sur la société québécoise et son État provincial. Si le terme de « lobby » a mauvaise presse auprès de la population, il ne désigne pourtant qu'une pratique qui s'insère dans le répertoire d'action de nombreux acteurs collectifs. Parmi eux, les mouvements sociaux, qu'ils soient anciens ou nouveaux, mobilisent l'action lobbyiste dans le but de construire et d'entretenir une relation avec les décideurs politiques. Cette relation peut évoluer vers une « relation privilégiée » qui s'apparente alors à une relation corporatiste.

La construction de cette relation privilégiée entre un État – ici la Province de Québec – et un mouvement social fortement structuré – ici le mouvement LGBT* – constitue l'objet de ce mémoire.

La victoire d'un mouvement social oblige celui-ci à se trouver de nouvelles luttes, de nouvelles revendications et à se transformer en profondeur. Avec la médiatisation des enjeux homosexuels, l'obtention du mariage pour les conjoints de même sexe et la « sortie du placard » de nombreuses personnalités, la question de la discrimination systémique – l'homophobie – est devenue centrale pour les groupes devenus « LGBT* » au Québec. La lutte contre l'homophobie est en premier lieu le fait d'une myriade de groupes communautaires qui poursuivent diverses missions allant de l'accueil des personnes discriminées sur la base de leurs sexualités ou de leurs genres à la sensibilisation de la majorité hétérosexuelle et cisgenre dans les écoles et les institutions.

L'année 2016-2017 marque la fin du premier plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie. Ce plan constitue la mise en œuvre de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Cette politique publique a été formulée entre 2004 et 2009, au cours d'un processus de consultation unique,

entre les fonctionnaires provinciaux et plusieurs groupes communautaires LGBT. La recherche menée dans ce mémoire vise à analyser les relations et les dynamiques au cours de ce processus de formulation et comment celles-ci ont pu mener à la création d'une relation privilégiée entre certains groupes LGBT* et l'État provincial. Notre recherche s'appuie sur trois thématiques.

Premièrement, elle fait des populations organisées, au sein des *organisations du milieu communautaire LGBT* montréalais*, ses acteurs principaux. Ces groupes participent de l'*action collective* du mouvement LGBT* au Québec et entretiennent à la fois les identités du mouvement social, diffusent ses ressources et s'appuient sur leurs communautés pour asseoir leur légitimité auprès des autorités privées et publiques. Notre travail s'inscrit donc dans le champ de l'*étude des groupes d'intérêts*.

Deuxièmement, elle fait de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* l'objet principal. Cette politique publique, élaborée entre 2000 et 2009, s'appuie sur l'émergence et la mise à l'agenda d'un problème public spécifique aux communautés LGBT*. Ce problème – l'homophobie – est donc l'objet d'un traitement particulier de l'État québécois. De ce fait, nous sommes invités à nous intéresser à la littérature traitant de l'analyse *des politiques publiques*.

Troisièmement, nous identifions l'action des groupes comme l'action de groupes d'intérêts au sein du processus de formulation des politiques publiques. Ces groupes, identifiés comme défenseurs des intérêts d'une « communauté », mobilisent un répertoire d'actions spécifiques ainsi que des stratégies d'influences. L'objectif de notre travail est de rendre compte de l'action de ces groupes lors de l'élaboration d'une politique publique. Ainsi, au confluent de la littérature sur les mouvements sociaux et de celle traitant des politiques publiques, nous nous appuyons en priorité sur les travaux abordant *les groupes d'intérêts*, autrement dit l'action de type lobbyiste.

Nous procédons dans le premier chapitre à une mise en contexte, qui vise à présenter les acteurs et l'objet de la recherche. Le second chapitre présente notre cadre théorique inspiré de la sociologie de l'action publique. Ce cadre entend proposer des outils pour analyser les ressources, les interactions et le contexte de la production de la *Politique nationale de lutte contre l'homophobie*. Le troisième chapitre présente notre méthodologie, qui s'appuie sur une série de six entrevues. Cinq d'entre elles ont été menées avec des leaders de la communauté LGBT québécoise et une avec un.e fonctionnaire du Ministère de la Justice

du Québec. Les répondant.es ont en commun une participation active au *Groupe de travail mixte sur la lutte contre l'homophobie*. Ce comité qui alliait représentant.e.s du milieu communautaire LGBT, syndicats, chercheur.e.s et fonctionnaires issus de tous les ministères constitue une arène originale où se sont exercées directement les stratégies d'influences entre membres de la société civile et État. À la recherche par entrevue, nous avons adjoint une recherche documentaire afin d'enrichir nos résultats et approfondir notre compréhension du contexte, des interactions ainsi que sur la trajectoire des acteurs suivis. Le quatrième chapitre présente les faits qui ont mené à la formulation de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Ils sont présentés sous la forme d'un processus composé de séquences temporelles distinctes où l'influence des groupes varie. Enfin, le cinquième chapitre analyse les résultats et propose une grille de lecture qui permet de suivre la trajectoire des groupes communautaires, en croisant leurs ressources aux logiques qui guident leurs actions. Ainsi, si notre travail ne prétend pas parvenir à des lois sur le fonctionnement des groupes qui pratiquent le lobbysme, il entend parvenir à reconstruire le sens de leurs actions et montrer comment la pratique du lobbysme dans les milieux progressistes et communautaires s'insère plus largement dans la structure qui encadre les rapports entre l'État et les groupes réformistes de la société civile.

Chapitre I – Mise en contexte

Dans ce premier chapitre nous présentons les acteurs de notre recherche, soit les groupes communautaires montréalais œuvrant dans le milieu LGBT* (1). Forts de leur diversité, ces groupes militent tous pour améliorer le mieux-être de leurs communautés, dans le contexte singulier des relations institutionnelles qui unissent l'État québécois au milieu communautaire de cette « société distincte ». Parmi leurs actions passées, on compte la participation d'un certain nombre d'organismes à l'élaboration de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Cette politique fait ici l'objet d'un résumé (2) qui révèle son action transversale au sein des différents secteurs de l'État. Enfin, nous présentons le rôle des groupes d'intérêts dans le processus de formulation des politiques publiques au Québec (3).

1) Le secteur LGBT* dans le milieu communautaire québécois

Cette première section entend procéder à une description des principaux acteurs du milieu communautaires LGBT*. Ces groupes, tous situés à Montréal, se définissent selon deux modalités. La première est leur caractère « LGBT* » qu'il s'agit de définir comme un ensemble d'identités. Derrière l'apparence d'une Communauté¹ se révèle une très grande diversité qui pose de réelles questions en termes de représentativité. La seconde modalité est la double participation de ces groupes, à la fois dans le milieu communautaire québécois, mais aussi au sein du mouvement social LGBT*. Afin de bien préciser la nature de nos acteurs, nous allons procéder par « entonnoir » afin de réinscrire les groupes étudiés dans le contexte plus large de la diversité sexuelle et de genre.

1.1 Des populations organisées

Le milieu communautaire québécois est composé d'une grande variété de secteurs. Parmi eux, on en compte un qui prend pour population cible les personnes confrontées aux problématiques liées à la

¹ Nous distinguons ici la « Communauté LGBT », que nous écrivons avec une majuscule, des « communautés » qui la composent : communauté gaie, communauté lesbienne, communauté trans*.

diversité sexuelle et de genre. Il s'agit premièrement de nommer, puis de définir ces populations, afin de les réinscrire comme des acteurs collectifs qui opèrent dans le domaine du communautaire.

1.1.1 L'existence d'une diversité sexuelle et de genre au Québec

1.1.1.1 Le dilemme de l'appellation

Lorsque vient le temps de discuter de la diversité sexuelle et de genre, le chercheur se retrouve confronté à une vaste gamme de termes et de sigles, dont les significations évoluent et se conjuguent de manières très variées. La langue anglaise peut aisément mobiliser le terme « *queer* » pour désigner « ce qui n'est pas *straight* », donc ce qui ne relève pas de la norme hétérosexiste. Le français n'a pas d'équivalent et ne peut non plus franciser ce terme sans lui conférer une signification théorique. En effet, si « *queer* » est un terme qui suit une trajectoire linguistique similaire à « *nigger* » comme sujet d'un retournement du stigmaté, il n'est pas appréhendé dans toute sa dimension par les francophones, qui l'assimilent à une approche théorique fortement débattue (*queer studies*). Ainsi, on retrouve en français comme en anglais un consensus autour du sigle LGBT comme désignant les personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres.

Il existe cependant un grand nombre d'autres ensembles de pratiques et de manières de vivre son identité sexuelle et de genre comme l'intersexualité, la pansexualité, l'asexualité, etc. Chacun se traduisant par une lettre qui peut rapidement allonger les sigles de groupes. Une solution trouvée par plusieurs groupes est d'utiliser le symbole « * » (astérisque) pour inclure les autres sexualités et éviter les confusions tout en voulant démontrer leur attitude inclusive. L'astérisque (*) parvient ainsi à regrouper sous un même symbole ce que le terme « *queer* » recoupe généralement en anglais. Le projet de Centre communautaire jeunesse, menée par la Coalition jeunesse montréalaise de lutte contre l'homophobie, a d'ailleurs choisi de nommer son « *safe space* » du nom de « L'Asterisk » pour exprimer son ouverture à l'ensemble de la diversité sexuelle et de genre. On peut donc référer à « LGBT* » lorsqu'il s'agit de parler des populations minoritaires, selon les critères de l'identité sexuelle et de genre. Même si ce compromis n'est pas parfait, il permet néanmoins de rendre visible une large part de cette diversité.

Selon une logique similaire, on désigne ici les personnes transsexuelles et transgenres sous la mention « trans* » afin de recouper l'ensemble des personnes vivant des réalités de transition qui incluent la variable de genre et/ou la variable sexuelle (thérapies hormonales et/ou chirurgie de réassignation, etc.) selon une vision non binaire du genre et sexe encore difficile à exprimer dans la langue de Molière.

S'il n'est pas toujours clair que les organismes « LGBT » défendent toutes les sexualités et identités, notamment pas l'absence de personnes trans* ou d'autres identités et sexualités, ces organismes se perçoivent malgré tout comme inclusifs, malgré une représentation souvent déficiente des groupes dominés (femmes, trans*, minorités culturelles, etc.). Autrement dit, un groupe « LGBT » n'est pas forcément « LGBT* ».

Ce travail ne vise pas à mener une critique sur l'inclusivité de ces groupes, de leurs perceptions ou de leurs croyances. Cependant, il s'agit de rappeler que, comme dans tous les milieux, des structures de dominations existent. Ainsi, les groupes actifs dans l'élaboration de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* sont majoritairement représentés par des hommes gais, un nombre restreint de femmes lesbiennes et une présence trans* qui a dû faire sa place à la table des discussions. Cela ne signifie pas pour autant que leurs objectifs sont volontairement discriminatoires. La lutte contre l'homophobie, la transphobie et l'hétérosexisme sont des objectifs qui bénéficient à toutes les catégories identitaires, incluant les personnes hétérosexuelles. De ce fait, malgré les tensions, les groupes LGBT poursuivent un travail de reconnaissance qui apporte des bénéfices mutuels aux LGBT* et aux personnes hétérosexuelles et cisgenres..

1.1.1.2 Minorité(s)

À la suite de cette précision sémantique et sociologique, on s'accorde donc pour désigner par diversité sexuelle et de genres l'ensemble des pratiques qui n'entrent pas dans la sphère exclusivement hétérosexuelle et cisgenre. Cette définition très large permet d'inclure *a priori* toutes les sexualités entre êtres humains sexuellement majeurs et consentants. Cette approche se fonde sur le constat qu'il n'existe pas de définition stricte de ce qu'est un.e homosexuel.le ou encore un.e hétérosexuel.le. Les

théories essentialistes, note Michel Dorais, se heurtent systématiquement au problème de la bisexualité puisque ce comportement est la preuve flagrante de la contradiction à chercher des différences entre Homosexuel et Hétérosexuel (Welzer-Lang *et al* 1994, p.115). La conception même d'une « homosexualité historique » fait elle-même l'objet d'un débat (Eaklor 2008, pp.8-11). Il s'agit donc plutôt d'analyser ces catégories arbitraires sous un angle constructiviste et de les comprendre comme un ensemble de pratiques qui peuvent donner lieu à des modes de vie, ou du moins à des modes de socialisation différenciés de la majorité de la population aux pratiques hétérosexuelles. Suivant ce principe, on peut définir ces populations selon une approche démographique ou selon qu'elles partagent une oppression commune.

1.1.1.2.a « Environ 10% »

Sur le plan démographique, plusieurs études ont interrogé les individus sur leurs pratiques et leur façon de s'identifier (auto-identification). Plusieurs enquêtes ont permis de situer la population gaie autour de 8% de la population masculine et peut-être moins pour la population féminine. Le chiffre de 10% de la population ayant des pratiques homosexuelles est régulièrement avancé et donne même son nom à un groupe communautaire montréalais à clientèle LGBT* (Projet 10). Nous n'avons cependant pas d'enquête sur la part de personnes transgenres, transsexuelles ou appartenant à d'autres types de sexualités référencées (intersexualité, asexualité, etc.). Le tableau 1 est extrait d'un ouvrage collectif (Welzer-Lang *et al* 1994) qui synthétise les résultats de plusieurs enquêtes sociologiques aux méthodologies variées. Si aucun chiffre précis ne peut-être trouvé, elles permettent de se donner une idée générale du poids démographique des populations LGB.

Tableau 1 : Comparaison des données sur l'orientation sexuelle

	Enquête Kinsey (1948-53)	Enquête Hite (1976-81)	Enquête Janus (1993)
Hommes ayant ressenti un désir homosexuel	Environ 50%	Environ 50%	n.d
Hommes bisexuels	20,00%	20,00%	13,00%
Hommes homosexuels	10,00%	11,00%	9,00%
Femmes ayant ressenti un désir homosexuel	Environ 28%	« très nombreuse »	n.d
Femmes bisexuelles	9,00%	9,00%	12,00%
Femmes homosexuelles	4,00%	8,00%	5,00%

Sources: WELZER-LANG Daniel, Pierre DUTEY, Michel DORAIS (dir.) 1994; « La peur de l'autre en soi. Du sexisme à l'homophobie » Montréal, VLB Éditeur; p.130

Cette première approche démographique permet de cerner une des caractéristiques de ce que nous définirons plus loin comme « mouvement LGBT* », c'est-à-dire sa représentation modeste dans la société quant au nombre de personnes qui présentent une identité « gaie » ou « lesbienne » affichée. De ce point de vue, les communautés LGBT* affichent un poids quantitatif similaire à certaines communautés ethniques ou religieuses. À titre de comparaison, Statistique Canada reconnaît en 2001 que 13,4% de la population canadienne fait partie d'une minorité visible, dont 7 % au Québec (Statistique Canada 2001).

1.1.1.2.b Les sujets d'une oppression commune

Une seconde façon de définir les LGBT* est de prendre comme point de départ la structure d'inégalités et d'oppression subies par les personnes de la diversité sexuelle et de genre. Cette approche apporte une dimension plus qualitative et rapproche notre objet des luttes qui lui sont proches sur le plan des idées, notamment les luttes féministes. En effet, si le féminisme déduit

l'oppression des femmes par l'existence d'un ordre patriarcal, qui impose le masculin comme normalité, les personnes LGBT* comprennent leurs oppressions comme le résultat d'une déviance par rapport à un ordre faisant de l'hétérosexualité une norme obligatoire. On parle alors d'ordre hétérosexiste. Les comportements associés à la diversité sexuelle et de genre sont historiquement assimilés à des déviances. On peut donc parler d'une oppression qui participe d'une structure d'inégalités déniait ses droits à une part de la population. Cette façon de définir notre objet par la négative permet d'inclure également les personnes qui souffrent de l'hétérosexisme, mais qui n'entrent pas dans les catégories essentialistes LGBT*. On citera notamment pour exemple les personnes hétérosexuelles assimilées aux LGBT*, du fait d'un jugement négatif de la majorité sur leurs expressions de genre, indépendamment de leur sexualité.

Selon Irène Demzuck et Lynda Peers, (Demzuck *et al* 1998) les communautés sexuelles subissent une oppression commune qui s'exprime cependant de manière différenciée, suivant les logiques de l'intersectionnalité. Ces auteures mobilisent les outils conceptuels des traditions féministes et critiques pour définir le cadre dans lequel doit s'opérer l'intervention sociale auprès des personnes lesbiennes :

« Dans notre perspective, cette idéologie, l'hétérosexisme, correspond à une hégémonie culturelle au sens où Gramsci l'entendait, c'est-à-dire : "[...] la diffusion dans la société civile [...] de tout un système de valeur, d'attitudes, de croyances, de règles morales, etc. qui soutient d'une manière ou d'une autre l'ordre établi et les intérêts de la classe dominante [...]. Dans la mesure où cette vision prédominante est intériorisée par les masses, elle fait partie du « bon sens » populaire ". L'équation « hétérosexualité = normalité » et son corollaire « homosexualité = anormalité » sont si généralisés, qu'il n'est pas exagéré de prétendre qu'ils font partie du bon sens populaire, au point où l'hétérosexisme qui sous-tend ces propositions passe le plus souvent inaperçu. (p.78) »

Plusieurs définitions de cet ordre existent dans la littérature, cependant, on peut déjà dire ici que ce sont les situations de domination, vécues par les personnes de la diversité sexuelle et de genres, qui les poussent à s'organiser, à la suite des mouvements féministes qui réclamaient une reconnaissance et une légitimité en revendiquant l'égalité sur les plans légaux, politiques et sociaux. Les années 70 au Québec voient se développer des organisations de revendications LGBT, dans le sillage historique du mouvement féministe, mais aussi à la suite de la médiatisation des émeutes de Stonewall à New York. Les années 80 seront pour elles un âge d'or.

1.2 Le milieu communautaire comme expression sociopolitique

La mobilisation politique passe par le déploiement de la communauté LGBT* dans les années 80. Celui-ci se fait à la fois selon une dimension strictement politique au travers de la demande d'une reconnaissance des droits, mais aussi sur le plan des services offerts à la communauté. Un ensemble de services apparaît, qui visent à lutter contre les effets de l'oppression en offrant des lieux, des outils, des ressources pour accompagner les personnes de la diversité sexuelle dans leurs vies. L'existence d'un milieu communautaire centré autour de ces populations nous révèle ainsi la nature de cette communauté LGBT* : une communauté de personnes aux besoins distincts de la majorité, des besoins qui naissent des inégalités vécues au quotidien. Comme l'exprime Lorraine Guay dans sa préface à Schragge: « [la raison d'être du mouvement communautaire est] *la mise en mouvement des populations, des communautés pour remettre en cause les pouvoirs en place et atteindre la justice sociale et économique.* » (Schragge 2003, p.62). À la dimension strictement politique de la reconnaissance des droits, il faut donc comprendre le mouvement communautaire comme participant d'un mouvement analogue, tendant vers la même direction, mais jusqu'ici abordé dans sa seule dimension sociale plutôt que sur son rôle politique. Schragge parle d'une relation « *de nature symbiotique* » entre le mouvement social et communautaire. « *Chacun contribue à la santé de l'autre, bien qu'ils soient dissemblables* ». Il y voit même un moyen de transcender les mouvements sociaux, car ceux-ci sont destinés « *à connaître une période de croissance suivie d'un déclin puis d'une renaissance* ». Contrairement à ces derniers, l'organisation communautaire maintient son existence en s'appuyant sur l'institutionnalisation de ses structures, au détriment parfois de ses aspirations politiques les plus radicales déplore cependant l'auteur (121). Le communautaire est donc intégré au mouvement LGBT*, mais s'en distingue par définition du fait de son inscription dans le temps par un processus assumé de solidification des structures. Comment ce rôle politique s'exerce-t-il ? C'est là une des questions auxquelles nous nous devons de répondre dans cette recherche.

1.3 Le communautaire dans la topographie du mouvement LGBT*

À ce stade de notre discussion sur les définitions, nous avons identifié qui sont les membres de la diversité sexuelle et de genre. De plus, l'existence du milieu communautaire LGBT* répond à des

besoins spécifiques qui trouvent leurs racines dans l'injustice de l'ordre social. Si les liens entre le milieu communautaire et le mouvement social sont ici entendus, reste à situer le premier par rapport au second. Comment comprendre ce milieu spécifique par rapport à une définition des mouvements sociaux ?

La littérature sur les mouvements sociaux ne permet pas de définir précisément ce qu'ils sont, tout juste pouvons-nous nous appuyer sur une définition minimale produite par le croisement de plusieurs auteurs.e.s. On s'appuie ici sur une proposition de Donatelle della Porta et Mario Diani, définition reprise par Dufour et Traisnel (2009), qui définit les mouvements sociaux comme étant des réseaux informels d'individus ou d'acteurs collectifs partageant un ensemble de croyances et des pratiques de solidarité. Ce réseau se mobilise autour d'enjeux conflictuels, et ce, suivant une base fréquente. Il est soudé autour de *« la construction d'une identité collective [de] l'utilisation de répertoires d'actions souvent innovants et [d'une] organisation en réseau [qui] constituerait ainsi les trois dimensions principales à analyser dans une perspective de mouvement social »* (Dufour et Traisnel 2009, p.38).

Cette définition minimale convient à notre analyse, dans la mesure où elle reprend plusieurs concepts féconds et intègre l'idée de solidarité d'une façon cardinale. Cependant, il faut amender ici la mention à la régularité des mobilisations. Le milieu communautaire ne se mobilise pas sur une base fréquente, car il est en constante mobilisation, ne serait-ce que pour sa survie qui passe par le renouvellement d'un financement incertain et la nécessité de trouver toujours de nouveaux bénévoles. Cette activité constante se conjugue à sa nature fortement institutionnelle qui lui confère une durabilité dans le temps. Ainsi, le milieu communautaire est en quelque sorte « ce qu'il reste » entre deux épisodes conflictuels, capables d'amener de nouvelles ressources de mobilisation et de profiter des fenêtres d'opportunités politiques. Il agit comme un « filet de sécurité » pour le groupe social contestataire.

L'article de Dufour et Traisnel permet de répondre adéquatement à cette ambiguïté de définition. En effet, les auteurs proposent l'idée d'une topographie du mouvement social, en l'occurrence le mouvement souverainiste québécois. Tout en soulignant les particularités de ce mouvement nationaliste, on retient pour notre recherche l'idée qu'un mouvement est constitué de plusieurs cercles concentriques entourant un groupe émettant des revendications fortes en contexte de conflit social. Ainsi, on retrouve dans le premier cercle des organisations de « défense de droits » dotées de

ressources conséquentes qui opèrent sur l'arène politique. Si le mouvement LGBT* ne dispose pas de partis politiques à proprement parler, il peut s'appuyer sur des groupes de la société civile, actifs sur les revendications politiques de la communauté, on citera actuellement le CQ-LGBT ou la CCLGBT (ancienne Chambre de commerce gaie), mais ce rôle a déjà été endossé par d'autres avant eux, comme l'ADGQ ou la Fondation Émergence.

Les organisations de ce premier cercle de la revendication peuvent avoir également un pied dans un second cercle de « partenaires des droits » où des groupes d'entraide ou de santé assurent une continuité au mouvement pour la reconnaissance et l'égalité en offrant une gamme de services comme l'illustre le lien entre la Fondation Émergence et Gai Écoute. Ce rôle de partenaire englobe notamment les enjeux culturels et patrimoniaux. En écho à Dufour et Traisnel, nous proposons une analogie entre le rôle de conservateur d'un patrimoine par une bibliothèque communautaire LGBT* (BALO, Archives gaies du Québec, Archives lesbiennes Traces) et celui d'une institution comme la Société Saint-Jean-Baptiste qui perpétue le patrimoine francophone de la province de Québec. Le troisième cercle des « partenaires pour l'égalité » regroupe les organisations qui participent de la mouvance, mais n'en font pas leurs sujets de revendications principales. Dans ce cercle on retrouve notamment les syndicats, les groupes communautaires non LGBT ou encore les entreprises privées qui s'engagent dans des missions philanthropiques.

Il n'est pas question ici de réifier le modèle de Dufour et Traisnel, bien au contraire, on insiste sur la fluidité avec laquelle certains organismes peuvent voyager d'un cercle à l'autre, suivant le fil des événements. Ainsi, on assiste à une concentration dans le premier cercle en période de revendications forte, sous la forme de coalitions temporaires, de tables de coordination, etc. Mais on peut aussi assister à des périodes où ce premier cercle est un *vacuum* en raison d'une conjoncture ou d'un manque de mobilisation et de ressources. Reconnaître un rôle politique aux groupes communautaires LGBT* ne signifie pas les figer dans le premier cercle, mais plutôt intégrer ce rôle comme une option raisonnable de comportement. On notera que le Politique joue un rôle dans la définition de ces cercles en séparant par exemple les organismes de défense de droits des autres, leur reconnaissant ainsi un mandat spécifique qui implique des combats politico-juridiques, mais aussi des contraintes du même ordre.

Les acteurs que nous étudions ici ne sont donc pas figés dans une définition des mouvements sociaux. Ils se distinguent par leur travail de stabilisation et leur vocation à offrir des services, qu'importe le contexte politique. Ils sont néanmoins du côté des forces du changement et militent pour une transformation du monde social, notamment en développant l'*empowerment* des membres de la communauté dans un travail quotidien sur le terrain. Dans un extrait choisi par Shragge (1992), où il cite H.J Rubin et I.S Rubin, le militant insiste sur le fait suivant :

« L'organisation communautaire constitue une recherche du pouvoir social et un effort pour combattre ce qui est perçu comme de l'impuissance au moyen de la connaissance du fait que ce qui semble personnel est souvent politique. [...] L'organisation communautaire rend possibles la démocratie et le changement soutenu. Elle peut rendre la société plus adaptable et les gouvernements plus responsables. [...] L'organisation communautaire consiste à réunir des gens pour qu'ils luttent ensemble afin de résoudre des problèmes communs et pour qu'ils aient davantage leur mot à dire à propos des décisions qui les affectent directement » (p.52)

Cet extrait témoigne du travail de « veille » qu'opère le milieu communautaire au sein du mouvement social LGBT*. Les groupes étudiés sont tous unis autour de croyances communes, ils partagent des communautés de pratiques et des lieux de socialisation qui se construisent face à une oppression sociale. De cette oppression naît une identité complexe, aux multiples parcelles, qu'a tentée de restituer notre discussion sur la graphie des communautés (« Nous sommes tous membres des LGBT*»), mais ce mouvement partage également un répertoire d'actions varié dont certains outils seront étudiés ici.

Le mouvement LGBT*, et plus particulièrement sa composante communautaire, mobilise un répertoire d'actions conforme à des idéaux-types (Grossman et Saurugger 2006). On peut distinguer cinq idéaux types de répertoires d'actions, à savoir : la négociation / consultation, le recours à l'expertise, la protestation, la judiciarisation et la politisation. Nous soutenons l'argument que le rôle du communautaire s'illustre principalement dans les deux premiers types, mais qu'il est capable de jouer un rôle également dans les autres modes de contestation. On citera seulement l'organisation des défilés de la Fierté / Pride, qui commémorent partout à travers le monde l'héritage de Stonewall. Ce défilé, bien que de moins en moins politique, reste un exemple vivant de la capacité à protester sur la scène publique. La stratégie du défilé a su se diffuser et confère aux communautés LGBT* à travers le monde un vernis d'homogénéité qu'il s'agit cependant de toujours questionner.

À ce répertoire d'action partagé, on ajoute l'organisation en réseau. L'exceptionnelle diversité de groupes qui agit à Montréal, dans le cadre de revendications ou de programmes à thématiques LGBT*, tend à montrer que le tissu associatif est relativement fort. Plusieurs acteurs individuels passent d'un organisme à l'autre, transitent par des groupes tantôt plus politiques tantôt plus axés sur les services à la communauté. Ces passages peuvent être formalisés par un poste sur un conseil d'administration ou sur un conseil exécutif, comme ils peuvent aussi se traduire de manière informelle par une présence bénévole ou comme simple usager des services dispensés.

Suivant la définition minimale exprimée ici, le mouvement communautaire LGBT* montréalais s'inscrit comme une dimension du mouvement social LGBT* québécois. Il est une « toile de fond » et une structure de mobilisation des ressources déterminante pour que ce mouvement social puisse émerger dans toute sa dimension revendicatrice et politique en cas de crise conflictuelle. Cependant, si la capacité à entrer en conflit dépend des ressources, une problématique apparaît lorsque vient le temps de regarder l'origine de ces dernières. La prochaine section repose sur le constat d'un rapport de l'IRIS (2013) dont les principales conclusions pointent les effets délétères d'une influence toujours plus grande de l'État québécois comme bailleur de fonds des groupes communautaires, tous secteurs confondus : « *Alors que l'État s'en inspirait dans les années 80 pour démocratiser son propre fonctionnement, la tendance s'est progressivement inversée. L'État et les autres bailleurs de fonds ont une influence grandissante sur les pratiques des milieux communautaires* » (p.5). Selon l'institut, l'État québécois est responsable d'environ 61% du financement communautaire (p.24).

1.3.1 État québécois : Financement et représentation du communautaire

En effet, cette « toile de fond » nécessite d'importantes ressources financières et humaines pour perdurer. Il en est de même pour le réseau associatif au service de la diversité sexuelle. Le Québec compte près de 8000 groupes communautaires, dont environ 4000 relèvent de l'organisation communautaire dite « autonome ». Ces groupes sont financés à plus de 60% par les fonds publics, ce qui représente environ un milliard de dollars dans le budget québécois. Cette structure de financement se doit d'être éclaircie, car elle diffère largement des autres formes suivies au Canada ou aux États-

Unis. Plusieurs catégorisations existent, il s'agit donc de résumer brièvement ici ces séparations et leurs implications dans le cas qui nous intéresse dans cette recherche.

Le modèle québécois reconnaît de plusieurs manières l'action des groupes communautaires. Ces groupes sont régis par la Partie III de la *Loi sur les compagnies* qui abordent la question des groupes constitués dans un objectif autre que le profit, ainsi que par le *Code civil* qui les ne définit comme « personne morale ». En plus d'une reconnaissance au travers de la *Loi sur les compagnies*, le mouvement communautaire est également encadré politiquement par la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, ainsi que par le *Cadre de référence en matière communautaire*. Ne poursuivant donc pas la recherche du profit, mais le bien-être de leurs communautés, ces organisations sont fortement dépendantes des dons, de la philanthropie, du bénévolat et des subventions (Centre de formation populaire 2015²). Ils interviennent au sein des 63 secteurs d'interventions reconnus, dont le secteur LGBT est l'un des plus récents. Suivant leurs missions et leurs principes, les groupes communautaires se classent dans 3 catégories. Premièrement, pour être reconnus comme relevant de l'action communautaire (AC), tous les groupes doivent remplir 4 principes :

- être un organisme à but non lucratif;
- être enraciné dans la communauté;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

Deuxièmement, à ces 4 principes, s'en ajoutent 4 nouveaux que doivent remplir le cercle plus restreint des groupes de l'*action communautaire autonome* (ACA) :

- avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
- poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale;
- faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée;
- être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public (White *et al.* 2008).

Cette typologie encadre les différentes catégories de groupes à leurs accès au financement public. Considérant la nature des groupes dont nous traitons dans cette recherche, ceux-ci sont orientés vers

² Ces informations ont notamment été obtenues grâce à une formation du Centre de formation populaire. Celle-ci a eu lieu le mardi 13 octobre 2015 à 19 h dans le local 130 du CCGLM.

la Santé et les services sociaux, la solidarité et la défense de droits. Chacun de ces domaines relève d'un ministère qui donne accès à un programme de financement ciblé (MESS en ligne).

Ainsi, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prend en charge, au travers du *Programme de soutien aux organismes communautaires* (PSOC), la plupart des groupes de l'action communautaire (AC). Le PSOC gère à lui seul 80% du financement public des OSBL, soit un peu plus de 950 millions de dollars (Centre de formation populaire 2015).

Les groupes n'opérant pas dans les domaines reconnus par le PSOC, et non admissibles aux autres programmes du genre, peuvent demander au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) de les soutenir. Ce secrétariat, qui dépend du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, propose plusieurs programmes de financement. Le plus répandu parmi les groupes LGBT* est le *Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole Volet - Promotion des droits*. On utilise ici le terme d'« organisme de défense de droits » pour désigner les groupes communautaires autonomes bénéficiant de cette reconnaissance par le financement.

Nous avons procédé à notre définition à partir des critères et des programmes de l'État. Cependant, par ses outils financiers, celui-ci reconnaît ou non les acteurs du milieu communautaire. Il s'agit ici de ne pas oublier que certains groupes ne reçoivent pas de financement, ce qui ne leur enlève ni leurs caractéristiques ni leur place dans les communautés où ils agissent. On le voit, la structure de financement des groupes communautaires au Québec se caractérise par la forte dépendance des groupes au financement public qui, en l'absence d'une culture francophone développée de la philanthropie³, conditionne également la position sociale de chacun de ces groupes. Le rôle de l'État comme bailleur de fonds encourage également ce dernier à exercer un certain contrôle sur les objectifs et les projets visés par les groupes, en plus de pouvoir accorder la reconnaissance réclamée. Cette situation n'est pas sans conséquence : « *En outre, le secteur communautaire est sous-financé et, pour la plupart des organismes, il n'y a pas de garantie de financement à long terme. Il se crée donc une relation de dépendance, très peu égalitaire, ce qui incite à courir moins de risque et à moins*

³ Il faut cependant nuancer ce point. En effet, des institutions philanthropiques comme Centraide ou la Fondation Chagnon gagnent en importance et en influence dans le milieu communautaire. Cette évolution progressive, même si elle reste très éloignée des situations états-unienne ou canadienne, tend à se développer à mesure que l'État québécois se retire sous l'effet des dynamiques néolibérales.

s'engager politiquement. » (Shragge p.72). Ce rôle d'unique source (ou presque) de financement a servi à la normalisation des relations entre État et milieu communautaire. Le rôle de l'État et le « modèle québécois » de financement des groupes a tantôt favorisé, tantôt défavorisé certains d'entre eux. L'État jouant alors un rôle de régulateur dans un milieu communautaire revendicatif. Dans un commentaire de Deena White (cité dans Shragge 2006, p.69), la chercheuse explique que :

« Le gouvernement québécois, grâce aux efforts qu'il a faits pour intégrer l'action collective de type communautaire à ses politiques sociales, est parvenu en grande partie à transformer les politiques radicales en politiques de groupes d'intérêts ; l'agitation populaire en services mis sur pied par et pour les groupes sociaux les plus à risque et la confrontation en un semblant de consensus. (White 1997 p.81)»

White peut ici s'appuyer sur le cadre présenté par Fisher, pour qui l'organisation communautaire peut servir différents types de causes (Tableau 2). Si l'importance de l'État comme bailleur de fonds aurait pour effet de dé-radicaliser le mouvement communautaire, il ne faut cependant pas oublier que ce dernier sait s'organiser politiquement pour mener des luttes aux niveaux local, régional et national, notamment au travers de la création de tables de concertation sectorielle, intersectorielle ou encore par des coalitions de nature conjoncturelles.

Tableau 2: Types de mouvements sociaux			
Radical	Libéral	Conservateur	Réactionnaire
Anticapitalisme et antisystème	Changements limités, pas de remise en cause du système	Maintenir le <i>statu quo</i> social et économique	Stopper le changement social et réduire le pouvoir des défavorisés et des groupes minoritaires
Sources: SHRAGGE Éric; 2003; Action communautaire : dérives et possibles; Écosociété; Montréal; p.75			

En résumé, le milieu communautaire québécois se divise en plusieurs types d'organisations, réparties dans divers secteurs d'intervention. Il est principalement financé par des fonds publics et conditionné par la reconnaissance des groupes par l'État. Cette imbrication entre groupes et État a des implications en termes de logiques suivies ainsi que dans le discours des groupes.

1.3.2 Principaux acteurs du milieu entre 2000 et 2011

Cette dernière section de la partie 1, présente les acteurs du milieu communautaire dont il est question dans notre recherche. Si certains ont aujourd'hui cessé d'exister, leurs rôles dans l'histoire récente justifient néanmoins de les présenter et de les situer ici. Ce choix n'est pas exhaustif, mais il est justifié plus loin par notre méthodologie et l'objectif de ce mémoire.

Conseil québécois LGBT

Ancienne Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec, cet organisme maintient son mandat de défense de droits et affiche clairement sa dimension politique en lançant des campagnes annuelles sur des thématiques visant à contrer les préjugés et la discrimination. De plus, il « *veille à ce que les instances gouvernementales et l'ensemble des intervenants de la société civile développent et instaurent des mécanismes et des politiques adaptées aux réalités et aux besoins des communautés LGBT, éliminant ainsi toute forme de discrimination à leur endroit.* » (CQ-LGBT en ligne). Il organise chaque année une campagne de sensibilisation auprès du Public et organise également des débats non partisans en période électorale. Si l'on excepte ses nombreux changements de noms au cours de son histoire, c'est l'un des plus anciens groupes du milieu LGBT* puisqu'il a été fondé en 1993. C'est aujourd'hui un interlocuteur de premier ordre avec les autorités publiques du fait de sa légitimité dans le milieu LGBT* et de son rôle dans la formulation de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Il est l'un des acteurs majeurs dont il est question dans cette recherche.

Regroupement d'entraide pour la jeunesse allosexuelle du Québec (REJAQ)

D'autres organismes n'ont pas cette longévité, c'est le cas du REJAQ dont les activités ont cessé en 2011. Ce groupe s'était donné plusieurs missions comme :

« [...] *faciliter le réseautage entre les organismes jeunesse du Québec, partager les outils, les connaissances et les expertises des organismes jeunesse, accroître la visibilité des jeunes allosexuels, conscientiser la population sur les enjeux et les problématiques qui concernent la jeunesse allosexuelle, représenter et défendre les intérêts des jeunes allosexuels et favoriser l'émergence et le développement d'organismes et d'associations allosexuelles* » (REJAQ 2005).

Il est intéressant de souligner que son nom en anglais est *Quebec Alliance for Queer Youth*. Cet organisme ayant préféré le néologisme accepté « allosexuel » à « queer » dans sa dénomination, signe de la difficulté de traduction qu'implique ce dernier terme en français. Bien que disparu, cet

organisme témoin de la place des jeunes (14 à 30 ans) dans le mouvement LGBT*. Il a participé aux travaux sur la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Aujourd'hui, les jeunes de la diversité sexuelle et de genres sont principalement représentés par la CJMLH et ses organismes partenaires : Jeunesse Lambda, Projet 10, l'Astérisque etc.

Gai écoute et Fondation Émergence

Gai écoute est née de la convergence de l'Association pour la défense des droits des gais et des lesbiennes du Québec (ADGLQ) – de 1982 à 1986 – ainsi que de ressources bénévoles provenant du Centre des services sociaux Ville-Marie (CSS). L'organisme offre depuis 1980 une ligne ouverte pour répondre aux questionnements entourant les LGBT*. « *Gai Écoute est un centre d'aide, d'écoute et de renseignements à l'intention des personnes concernées ou intéressées par les questions liées à l'orientation sexuelle. Sa mission est donc d'offrir un soutien aux personnes LGBT, à leurs proches et aux intervenants qui travaillent auprès d'eux* » (Gai Écoute). Cette ressource a été fortement médiatisée dans les années 90 avec des porte-paroles comme Dany Arsenault, le dramaturge Michel Marc Bouchard et le comédien Yves Jacques. La gratuité de la ligne, l'extension des ressources financières (par l'implication du Ministère de la Santé et des Services sociaux) et bénévoles en ont fait une référence en matière de lutte contre les préjugés et l'homophobie au Québec. C'est dans la perspective d'asseoir sa place au sein du milieu LGBT*, ainsi que de s'assurer d'un financement plus stable, que Gai Écoute fonde la Fondation Émergence. C'est à travers cette nouvelle structure que s'est établie la Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie (17 mai), mais aussi plusieurs programmes de soutien aux personnes âgées de la communauté. Avec son soutien à Gai Écoute, la Fondation est un autre point de référence du milieu communautaire. Le nom de son fondateur, Laurent McCutcheon, est aujourd'hui associé au prix annuel de lutte contre l'homophobie remis à une personnalité lors du Gala Arc-en-ciel (site web de la Fondation). Comme fondateur de deux des plus gros organismes LGBT, le répondant 6 est un acteur majeur de « la Communauté ». Son entrevue a permis de dégager de nombreuses informations et tendances qui ont traversé le milieu communautaire LGBT québécois au cours de la période étudiée (2000-2011)

Groupe régional d'intervention sociale (GRIS)

Récemment unifié au sein d'une même structure, le GRIS est le produit de l'ancienne association des gais et lesbiennes, bisexuels du Centre-du-Québec et de GRIS-Québec, formé en 1998. Le principe du GRIS est d'offrir un programme de sensibilisation aux réalités gaies, lesbiennes et bisexuelles à la jeunesse québécoise. Ce programme permet à des intervenant.e.s de témoigner dans les écoles secondaires du Québec, de parler de leurs parcours comme membres de la diversité sexuelle. C'est aujourd'hui un organisme reconnu qui a ses entrées au Ministère de l'Éducation et qui continue de maintenir une forte présence dans les régions du Québec.

Action Séro-zéro (RÉZO)

« *RÉZO privilégie une approche globale de la santé et fournit aux hommes gais et bisexuels séronégatifs ou séropositifs des connaissances et des moyens pour développer et maintenir un plus grand contrôle sur leur santé physique, mentale, affective et sociale.* » Cet organisme qui circonscrit une clientèle bien définie, à savoir les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) dispose d'une grande visibilité et constitue une ressource reconnue en termes de Santé sexuelle, de luttes contre les ITSS et le VIH-SIDA. Historiquement, les organismes VIH/SIDA ont été des pionniers dans les relations entre les communautés gaies et lesbiennes et l'État québécois. Ils instituent des liens dans les années 80, pendant les ravages causés par la crise du SIDA. La naissance de ces liens est soulignée par Manon Tremblay (2015) : « *Finally, the crisis helped to institutionalize the relationship between lesbian and gay communities and the government of Québec as the former advocated for people with HIV/AIDS and the latter provided and funded (though not always adequately) interventions* » (p.109).

Réseau des lesbiennes du Québec

Le RLQ/QLN se présente comme un organisme qui agit à la fois comme porte-parole et comme interlocuteur auprès des autorités publiques sur les enjeux qui touchent aux personnes lesbiennes. Il aborde donc autant les enjeux politiques que sociaux, relatifs à cette population, et se veut un lieu ouverts aux échanges, aux rassemblements et au militantisme politique et culturel de ses membres. L'organisme continue d'offrir ses services depuis 1996, c'est une ressource importante pour la

communauté lesbienne dont l'histoire et les réalités ne sont pas toujours en concordance avec celles des hommes homosexuels.

Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal (CCGLM)

Depuis 1988, le centre communautaire offre aux différents organismes LGBT* des ressources à la fois documentaires, organisationnelles et logistiques.

« *Le CCGLM a pour but d'offrir à la communauté LGBT de Montréal un lieu commun où se regroupent des organismes et des individus intéressés à améliorer le vécu des personnes homosexuelles et transidentitaires (transsexuels et transgenres) par le biais de l'éducation, l'information et la recherche. Nous visons le développement de la qualité de vie des gens de notre communauté en fournissant les outils nécessaires à la réalisation de ces buts (formation de comités d'étude, de recherche, d'accueil et d'information)* » (site web du CCGLM).

Cette structure est également un point de repère pour la communauté et l'idée de lui conférer un espace plus large fait son chemin depuis plusieurs années, notamment en lui octroyant de nouveaux locaux plus adaptés. En effet, la multiplicité des groupes et leur forte autonomie peuvent expliquer en partie pourquoi cet organisme n'occupe pas une place aussi centrale que ses homologues dans le reste du Canada ou aux États-Unis comme il a été possible de le constater au Sommet Centerlink de Tulsa⁴. C'est notamment au sein du CCGLM que nous sommes entrés sur le terrain, en raison de son caractère central qui a permis de prendre contact rapidement avec les acteurs du milieu, tout en fournissant une grande quantité d'informations et d'archives. Notre entrevue avec la directrice générale retraitée du CCGLM nous a fournis de nombreuses informations sur les forces et les faiblesses des organismes, leurs tensions et leurs rivalités. Le CCGLM incarne l'exemple d'un groupe discret, mais bien connecté au reste des organismes du milieu.

Coalition des familles LGBT

Fondée en 1998, la Coalition regroupait au début des groupes de familles homoparentales (gais et lesbiennes) avant de s'élargir aux réalités trans*. Son rôle très actif dans l'obtention de l'union civile et de l'adoption par des personnes homosexuelles lui a permis de devenir un acteur incontournable

⁴ *Centerlink* est un regroupement de centres communautaires LGBT nord-américains, dont est membre le CCGLM. Ce réseau organise des séminaires de formations au cours de son Congrès d'octobre qui a lieu à chaque fois dans une ville différente des États-Unis. Nous avons pu assister au congrès de 2015 à Tulsa (OK) qui nous a permis de comparer la situation montréalaise avec celles d'autres grandes métropoles nord-américaines.

au tournant des années 2000. Sa principale mission, outre l'organisation d'événements destinés aux familles, est la formation des enseignant.e.s aux réalités LGBT et la diffusion d'informations auprès du Public. Depuis 2007, la Coalition travaille avec les facultés d'enseignement des universités québécoises et contribue à former entre 2000 et 4000 étudiants.e.s se destinant à l'enseignement.

Cet état des lieux permet de clarifier au lecteur la situation contemporaine du milieu LGBT et de tirer trois conclusions préliminaires :

La première est que les groupes traités ici participent des deux sortes de groupes communautaires admis par le modèle québécois. Si les organismes de défense de droits se retrouvent naturellement dans le « premier cercle » du mouvement social LGBT*, les autres organismes sont appelés eux aussi à participer au processus politique à titre de représentants de la communauté. Ces derniers organismes sont donc mouvants au sens où l'État les reconnaît comme des interlocuteurs légitimes et élargit ses consultations à un « second cercle » des partenaires de la reconnaissance des LGBT*.

La seconde conclusion est que tous les groupes, sans distinction, se donnent pour mission de lutter contre les préjugés et plus généralement contre l'homophobie au sein de la société. Que cet objectif soit la raison même de leur création, ou qu'ils fournissent seulement des services d'accueil et de formation, tous participent d'un objectif commun de « normalisation » de l'homosexualité. Celle-ci s'effectue grâce à un intense travail de sensibilisation et de diffusion de ressources et d'informations sur la diversité sexuelle et de genres, à destination du reste de la population. Si le mouvement communautaire est une toile de fond physique au mouvement social LGBT*, alors la lutte contre l'homophobie est son homologue sur le plan idéologique.

La troisième, qui fera plus loin l'objet d'un développement plus important, est qu'il existe de fortes inégalités entre les groupes. Ainsi, malgré son caractère central, le Réseau des lesbiennes du Québec intervient nettement moins souvent dans l'actualité que des groupes comme Gai Écoute. Il en est de même pour les groupes jeunesse, les groupes de personnes âgées ainsi que des groupes issus des communautés ethnoculturelles LGBT*. Notre présentation n'inclue, par exemple aucun groupe trans*, puisque le seul groupe trans* ayant pris part au processus, au milieu des années 2000, soit la CTTQ, n'existe plus. Cet enjeu est donc ici abordé par l'ex-présidente de la CTTQ, qui a porté ces

dossiers alors qu'elle travaillait pour AlterHéros (organisme qui siégeait à la CTTQ), puis au CQ-LGBT. Ainsi, il est important de garder à l'esprit que de fortes inégalités traversent le milieu communautaire LGBT*, ce qui a des impacts au niveau de la capacité d'action des groupes, mais aussi au niveau de leur représentativité et de leur légitimité.

2) La Politique de lutte contre l'homophobie (PLH)

Le cas qui sert de support à notre recherche est une politique publique de l'État québécois. Cette politique a été formulée tout au long d'un processus qui débute en 2000 jusqu'à sa mise en œuvre en 2011. Elle vise à contrer l'homophobie dans plusieurs secteurs de la société québécoise et vise une action transversale au travers de plusieurs ministères.

2.1 – Désigner un problème

De très nombreuses définitions de ce qu'est une politique publique ont été données au cours de l'histoire de la discipline. Le contexte actuel est marqué par les enjeux de reconnaissance, ainsi que par le rôle croissant de l'État comme élément régulateur au sein de la société. Ainsi, la définition de Dye disant que les politiques publiques sont « *tout ce que les gouvernements décident de faire ou de ne pas faire* » (Dye, 2010), est un bon point de départ pour rendre compte du rôle des politiques publiques dans le contexte actuel. L'homophobie, tout comme le racisme, les inégalités homme-femme et d'autres problèmes sociaux ont été construits au Canada tout au long du siècle dernier. Leslie Pal va dans le même sens que Dye, décrivant les politiques publiques comme « *une série d'actions ou d'inactions que des autorités publiques choisissent d'adopter pour régler un problème ou un ensemble de problèmes* » (Pal, 1992). Après des siècles d'inaction publique en leur faveur, et de répression, l'État québécois s'intéresse désormais aux problèmes des minorités sexuelles et aux questions de genre.

De la définition de Pal, on retient ici deux éléments majeurs : premièrement l'*intentionnalité* qui préside au choix du problème à résoudre. En ce sens, la mise en place d'une politique contre

l'homophobie prend place dans un revirement historique de l'État, qui tourne ainsi le dos à des siècles de persécutions, de répressions ou de totale ignorance teintée de mépris. On en arrive au second élément qui porte lui sur *l'ensemble de problèmes* que recouvre l'homophobie comme phénomène, ou comme fait social. Ainsi, la PLH repose sur une définition de l'homophobie présentée comme un problème *systemique*. Plus que l'homophobie, c'est la société hétérosexiste qui est visée, comme le révèle les définitions utilisées dans le rapport du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* (2007) :

Hétérosexisme : Affirmation de l'hétérosexualité comme norme sociale ou comme étant supérieure aux autres orientations sexuelles ; pratiques sociales qui occultent la diversité des orientations et des identités sexuelles dans les représentations courantes, dans les relations et les institutions sociales, entre autres en tenant pour acquis que tout le monde est hétérosexuel.

Homophobie : Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte, envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres, ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité.

Ces définitions sont celles qui ont été adoptées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), lors des travaux préliminaires que nous aborderons plus bas. C'est sur la base de cette critique que se fonde l'action de l'État dans le domaine étudié. Si l'État agit, alors il se doit de viser une action capable d'englober des objectifs distincts qui prennent place dans une grande diversité de contextes. Finalement, on rejoint la définition plus classique disant qu'une « *politique publique se présente sous la forme d'un programme d'actions propre à une ou à plusieurs autorités publiques ou gouvernementales.* » (Thoening 1985).

2.2- Prendre des mesures

En décembre 2009, la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* est dévoilée. Elle fixe quatre grandes orientations, ainsi que des cibles pour l'action publique. À la suite de cette publication, un plan d'action gouvernemental présente un ensemble de 60 mesures. Ce plan d'action prévoit que les mesures seront échelonnées entre 2011 et 2016. Les quatre orientations ou priorités retenues sont, en termes gouvernementaux :

- Reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles
- Favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles
- Favoriser le mieux-être
- Assurer une action concertée

Les mesures impliquées par ces orientations touchent 11 ministères et plusieurs autres institutions telles que le Secrétariat aux affaires autochtones, le SACAIS, le Secrétariat à la jeunesse, le Directeur de l'état civil et d'autres institutions plus locales comme les universités et les municipalités. C'est donc un plan d'action qui intervient de manière globale et entend toucher tous les secteurs de l'action publique. Parmi les mesures les plus visibles, notons la création de la Chaire de recherche sur l'homophobie à l'UQAM, la mise en place d'un Bureau de lutte contre l'homophobie au Ministère de la Justice ou encore la tenue d'une campagne médiatique en mars 2013, articulée autour de deux publicités télévisuelles, où des couples homosexuels sont mis en scène dans des situations de la vie quotidienne.

2.3- Processus de formulation

Pour arriver à ce résultat, l'État québécois a travaillé de manière conjointe avec les groupes communautaires décrits en partie 1. Cette coopération s'est effectuée au travers du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie*, dont la nature « mixte » s'explique par la présence de plusieurs types d'acteurs qui ont travaillé ensemble à une même politique. Le groupe de travail mixte a donc été une interface intéressante où collaborent des acteurs internes à l'État (fonctionnaires) et des acteurs externes (groupes communautaires, chercheurs/chercheuses, représentant.e.s syndicaux, etc.) qui ont agi comme corédacteurs et forces d'influence. Il s'agit ici de souligner l'originalité de la démarche comme le souligne Marc André Downd, alors président du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* et vice-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

« Je tiens à souligner le caractère novateur et audacieux de la formule du Groupe de travail mixte contre l'homophobie. Asseoir à la même table et, surtout, engager un véritable dialogue entre des représentants et représentantes de ministères et des organismes publics, ainsi que des partenaires des milieux communautaires, syndicaux et de la recherche universitaire, représentait un véritable défi. » (CDPDJ 2007)

Cependant, si le Groupe de recherche a été la première structure mise sur pied pour l'obtention de la PLH, il a donné suite à d'autres initiatives comme le Comité de travail du CQ-LGBT qui a effectué un suivi au moment de la rédaction du Plan d'action de 2009. La fin du mandat du Groupe de recherche en 2007 n'a donc pas mis fin à la dynamique de consultation entre les acteurs communautaires et l'État, au contraire, il s'est poursuivi et a enclenché un processus de réorganisation du milieu communautaire LGBT* qui aboutit à modifier les rapports de force entre les organismes.

C'est donc à la fois pour son objet, pour la démarche originale de sa formulation ainsi que pour ses effets sur le milieu communautaire LGBT* que nous entendons étudier le cadre dans lequel est apparue cette politique publique. La place qu'elle a accordée aux groupes d'intérêts des communautés LGBT* nous interpelle et nous pousse à questionner leurs rôles et les stratégies suivies par ces acteurs dans cette arène singulière où se joue la formulation de l'action publique. Celle-ci se fonde sur un ensemble d'interaction entre des acteurs du secteur étatique, du milieu communautaire, ainsi que du milieu académique. Entre le moment où l'idée d'une politique publique propre aux LGBT* est énoncée et celui où elle est adoptée par l'Assemblée nationale, il s'écoule une période marquée par différents rapports d'étapes, produits par différents acteurs. Ainsi, la PLH est le résultat d'un processus dont l'avancée à différentes étapes peut être suivi grâce à l'analyse de documents tels que « *De l'égalité juridique à l'égalité sociale — Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie* » (2007), *La politique québécoise de lutte contre l'homophobie* (2009) et le *Plan gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016* (2011), etc.

2.3.1 Comprendre la dynamique des groupes dans la formulation de la PLH

Cette politique témoigne de la prise en charge par l'État de l'homophobie comme un problème public. Celui-ci a été mis en avant par un ensemble d'acteurs individuels et collectifs, et ce, depuis de nombreuses années. En effet, l'émergence des groupes LGBT* s'inscrit dans une lutte plus large qui

conteste, à la fois sur le plan théorique et sur le plan pragmatique, l'hétérosexisme et les discriminations qui en découlent. Cette lutte est à l'origine de l'action collective LGBT*. Comprendre comment l'État québécois a pu en venir à une politique publique spécifique de cette nature nécessite d'étudier les rapports entre les groupes et la structure étatique. Entre des acteurs sociaux et l'action publique. L'étude des politiques publiques fait l'objet d'un sous-champ de la science politique, les *policy sciences*, qui ont mis au point des outils d'analyse que nous entendons mobiliser ici. Cependant, ces outils doivent être couplés avec une analyse de nature plus sociologique, qui porte sur les groupes eux-mêmes. Ainsi, nous nous inscrivons dans la veine de la sociologie de l'action publique, et plus particulièrement dans le sillage de l'ouvrage d'Hassenteufel (2011), qui dresse un portrait de ce domaine de la discipline, au croisement des *policy sciences* et de la sociologie de l'action collective. Celui-ci mobilise plusieurs outils de l'analyse des politiques publiques, et en premier lieu, le modèle d'analyse séquentiel.

3) Modèle d'analyse : le choix d'un vocabulaire

Les modèles formulés par Jones (1970) et Anderson (1975) nous permettent de situer l'action des groupes dans le processus de formation des politiques publiques. Ainsi, le modèle de Jones situe le rôle de ces acteurs dans la phase d'« identification du problème », ce qu'Anderson désigne sous le nom de « mise à l'agenda », un terme qui restera dans le vocabulaire des analystes contemporains. Les deux modèles fonctionnent en 5 étapes qui adoptent tous deux le postulat qu'une politique n'est jamais « achevée » à proprement parler. Considérant que notre travail porte sur le processus de prise en compte du problème de l'homophobie par l'État et que ce problème a été porté par des groupes d'intérêts, alors le modèle de Jones est celui qui nous semble le plus à même de décrire les actions observables. Cependant, Anderson a su imposer son vocabulaire et nous constatons que les étapes dont les deux auteurs font état traitent des mêmes objets et des mêmes dynamiques. On peut s'accorder sur les termes utilisés par Anderson, tout en s'appuyant sur la description des faits à retrouver selon Jones. Notre travail s'attarde donc sur le rôle des groupes d'intérêts LGBT* aux étapes de « Mise à l'agenda » et de « Formulation de la politique publique ».

Tableau 3 : Comparaison des modèles d'analyse séquentielle de Jones et d'Anderson		
Étapes	Modèle de Charles Jones (1970)	Modèle de James Anderson (1975)
1	Identification d'un problème A) Perception de besoins sociaux par les autorités publiques; B) Définitions de ces besoins par les acteurs eux-mêmes; C) Organisation collectives des acteurs pour transformer les besoins en demandes aux autorités; D) Représentations des acteurs (rôle des représentants) et transmission des demandes.	Mise à l'agenda Construction et identification du problème publique ainsi que de la nécessité d'une politique publique.
2	Développement d'un programme de politique publique. Formulation, Adoption des solutions + Légitimation politique et juridique.	Formulation de la politique publique. Sélection de solutions pertinentes.
		Adoption d'une politique publique Sélection d'une solution endossée par l'autorité. (légitimation) Formulation + Adoption = Décision
3	Mise en œuvre. Où l'Administration organise, interprète et concrétise les solutions.	Mise en œuvre (implémentation) Même définition que chez Jones
4	Évaluation Où de nouvelles solutions sont produites en fonction des résultats. Début d'un nouveau cycle. <i>Boucle de rétroaction de Jones</i>	Évaluation, Même définition que chez Jones
5	Achèvement. Soit le problème est résolu, soit un nouveau cycle commence avec l'évaluation (exemple d'une réorientation de la politique publique)	Absence de la phase d'achèvement

3.1 L'action des groupes

Au sein de ces étapes, les groupes mobilisent diverses stratégies pour influencer l'orientation des politiques, mais aussi le choix des mesures, un meilleur accès aux ressources de l'État, etc. Bien que le terme puisse paraître péjoratif, les groupes communautaires que nous étudions ici peuvent être assimilés à des « lobbies » ou « groupes d'intérêts ». Une abondante littérature existe, tant sur le rôle

de ces derniers dans la littérature sur les politiques publiques, qu'au sein de la littérature sur l'action collective. Il s'agira dans le chapitre II de discuter du cadre théorique avec lequel analyser l'action de ces groupes. Cette analyse touche au répertoire d'actions (Tilly), mais aussi au processus de reconnaissance institutionnelle qu'implique le travail collaboratif entre l'État québécois et les groupes inclus dans le « Groupe de travail mixte de lutte contre l'homophobie ».

3.2 Critique et limite de l'analyse séquentielle

À la suite de cette discussion qui nous a permis de spécifier quel modèle et quel vocabulaire nous entendons utiliser au cours de cette étude, un rappel doit être fait dans le but de situer le rôle de ces derniers. Dans son ouvrage, Hassenteufel nous met en garde sur l'utilisation d'un tel modèle d'analyse. « *L'idéal type séquentiel fournit donc une grille de lecture des politiques publiques, fondée sur un vocabulaire qu'il a largement contribué à stabiliser et à diffuser* ». Il s'agit donc de prendre au sérieux l'avertissement de Jones, qui reconnaît lui-même le caractère heuristique et non purement descriptif de ces modèles, qui doivent rester de simples grilles de lecture. De nombreuses critiques peuvent être adressées à ceux-ci, et il est impossible ici d'en offrir une liste exhaustive, mais on retiendra quelques pistes de réflexion sur le sujet qui nous préoccupe ici :

Une première critique concerne son aboutissement. En effet, l'homophobie peut-elle être résolue définitivement ? Les différentes versions du modèle d'analyse séquentielle postulent souvent que l'État peut résoudre tous les problèmes soumis, or ce n'est évidemment pas le cas. Il faudra bien plus qu'une politique publique pour atténuer l'intolérance sociale, voire pour dépasser la simple tolérance pour en arriver à une acceptation. On peut ajouter ici que les étapes d'évaluation (dont nous ne traitons pas dans cette étude) ne sont que rarement mises en œuvre et encore faudrait-il disposer d'indicateurs fiables sur le niveau d'homophobie. Ce problème est d'autant plus apparent que cette recherche s'effectue à la veille de la reconduction du Plan d'action de la PLH pour la période 2017-2022.

Une seconde critique est à trouver dans la dimension séquentielle en elle-même. Il est important de garder à l'esprit que les séquences ne servent qu'à distinguer des processus qui sont en réalité très fortement imbriqués et qui se déroulent parallèlement les uns avec les autres. Ainsi, on postule qu'au

moment où l'on construit le problème public, les acteurs sont déjà en train d'envisager des solutions, indépendamment de la présence des fonctionnaires de l'État.

Troisième critique, le rôle central de l'État dans le dispositif conceptuel. Si l'on a pris soin de choisir des versions du modèle capable d'intégrer le pluralisme des acteurs décisionnels, il s'agit encore de penser les séquences en dehors même de l'État. Une part non négligeable du travail de construction du problème et de formulation des solutions se fait au cœur même des groupes ou des acteurs qui revendiquent l'action de la puissance publique.

C'est donc armé de ces modèles, mais tout en conservant une distance critique face à eux que l'on peut désormais se lancer dans l'élaboration d'un cadre théorique qui affinent à la fois le rôle des acteurs mentionnés en partie 1, de la nature de la PLH abordée en partie 2 et des processus qu'impliquent les modèles vus en partie 3.

Conclusion du chapitre premier :

En somme, à la suite de ce premier chapitre qui présente le contexte de notre recherche, nous sommes en mesure de résumer les objectifs de notre démarche. Il s'agit donc dans cette recherche de mener une étude de sociologie de l'action publique qui s'intéresse aux processus de mise à l'agenda et de formulation d'une politique publique spécifique : la PLH. Cette politique a été élaborée officiellement entre 2000 et 2009, mais prend à la fois ses sources dans la mobilisation antérieure du mouvement communautaire LGBT* montréalais, ainsi que dans la tradition des luttes des LGBT* au Québec et dans le reste du Canada. Considérant la nature singulière des acteurs de cette politique, on a pris le temps de revenir sur la place occupée par les populations LGBT*, leurs statuts d'oppression différenciés, le rôle joué par les groupes communautaires de ce secteur d'intervention, ainsi que sur les principaux groupes ayant pris part au processus d'élaboration de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. L'intérêt de notre recherche, au-delà de la question de la thématique LGBT*, se trouve dans les questions que soulève le rôle des groupes communautaires comme acteurs influençant directement la formation des politiques publiques. Le second chapitre aborde maintenant la dimension la plus théorique de notre recherche, soit le cadre d'analyse détaillé.

Chapitre II- Cadre théorique

Dans ce second chapitre, nous procédons à un état de la question qui vise à produire un cadre d'analyse fécond, approprié à l'étude de notre objet. Ce cadre d'analyse est inspiré de la sociologie de l'action publique, une approche néo-institutionnelle des *policy science*. Son attrait réside dans le fait qu'elle contourne, dans une certaine mesure, le stato-centrisme des *policy science*. Premièrement, il s'agit de discuter de la place de l'État et du rôle des politiques publiques (1). Deuxièmement, nous procédons à une discussion entre les deux principaux courants théoriques en la matière que sont le (néo) pluralisme et le (néo) corporatisme afin de problématiser les échanges entre les groupes communautaires LGBT et l'État québécois. De cette discussion émerge un cadre d'analyse néo-corporatiste qui prend en compte plusieurs outils néo-pluralistes (2). À partir de la notion d'échange politique qui est au cœur de notre réflexion (3), nous procédons à une discussion au sein de la littérature qui nous mène vers le choix d'une théorie de la mobilisation des ressources (4). C'est au sein de cette littérature, qui est déjà très connectée à la sociologie de l'action publique, que nous puisons nos différents concepts. Nous débattons de quelques-unes des « boîtes noires » auxquelles se confronte cette théorie, et des moyens de les surmonter, avant de proposer une typologie des ressources à considérer dans notre analyse.

1) L'action publique dans le domaine de la diversité sexuelle et de genres

Dans cette première section, on se propose de discuter du rôle de l'État en analysant le type de politique publique qu'il produit. Sur la base d'une discussion sur la typologie des politiques publiques et des limites de cette approche, on est en mesure de proposer une première proposition (P1) qui touche au contexte de formulation de la PLH.

1.1 Le type de politique publique

Selon le modèle de Lowi (1972), on peut classer les politiques publiques en quatre catégories selon le type de destinataire et le type d'action (voir le tableau 4). Suivant ce modèle, on pourrait classer la PLH comme relevant des *politiques redistributives* et *constitutives*. De ce fait, elle vise à toucher les groupes communautaires LGBT de façon directe (allocation de ressources) et indirecte (formation de nouvelles procédures pour les demandes de subventions). La première vise la redistribution de ressources et la seconde, l'insertion des groupes dans un cadre procédural et constitutif (Hassenteufel, 2011, p.11).

Bien que ce modèle ait l'avantage de lier l'action publique à son destinataire, il souffre de nombreuses limites que soulève Hassenteufel dans son ouvrage (pp.12-13). Premièrement, les politiques publiques ne sont pas toujours contraignantes, notamment lorsqu'elles visent à sensibiliser la population sur un problème comme l'intolérance. Deuxièmement, une politique n'entre jamais complètement dans une case, ce sont essentiellement ses mesures qui sont concernées par une telle typologie. De plus, une politique publique est un objet qui évolue dans le temps et qui entre en interaction avec de nombreux autres facteurs, en premier lieu les autres politiques. La cohérence n'est pas toujours ce qui caractérise l'action de l'État. Troisièmement, une politique publique n'est pas toujours explicite, ce qui fait dire à Hassenteufel qu'elle « *est aussi construite par l'analyse qui en est faite, et, plus largement, par l'ensemble des discours qui l'accompagnent (émis tant par les acteurs de ces politiques que par les observateurs : journalistes, chercheurs...)* ». Enfin, quatrième critique, cette typologie ne permet pas de réfléchir sur les raisons qui expliquent le recours à un type de politique et pas à un autre. Sur ce dernier point, nous pouvons cependant avancer l'idée que les politiques publiques jouent un rôle dans la régulation des phénomènes sociaux.

Tableau 4 : Types de politiques publiques selon Lowi		
Public / Contrainte	Directe	Indirecte (incitative)
Individu	Politique réglementaire	Politique distributive (allocative)
Groupe	Politique redistributive	Politique constitutive (procédurale)

Malgré ces critiques, la PLH reste une politique qui vise à allouer de nouvelles ressources ainsi qu'à engendrer de nouvelles procédures qui encadrent les relations entre l'État et les groupes LGBT. La typologie de Lowi reste donc un outil pertinent pour décrire le type d'action publique.

1.2 Agir pour réguler

La question du type d'action publique est étroitement liée à celle de la légitimité de l'action publique qu'elle implique. L'enjeu de la légitimité nous amène à l'idée de l'État régulateur. En effet, Lescoumes et Le Galès (2004) répondent partiellement à cette question en croisant le type de politique publique avec la forme de l'État et son mode de légitimation. On en arrive alors à un lien entre le choix d'une politique incitative, souvent accompagnée d'un complément procédural, et l'existence d'un État qui se perçoit comme régulateur social et qui s'appuie sur les principes de démocratie et d'efficacité. L'évolution du choix des politiques est ainsi en lien avec le changement de forme de l'État.

Tableau 5 : Type de politique publique, forme de l'État et mode de légitimation		
Type de politique publique emblématique	Forme de l'État	Mode de légitimation dominant
Réglementaire	État régalien	Maintien de l'ordre
Intervention directe (administration publique)	État nation	Valeurs collectives (Identité nationale)
Redistributive	État-providence	Prise en charge de risques collectifs
Intervention directe (Production économique)	État producteur	Bien être économique (Croissance et plein emploi)
Incitative (Incitations fiscales, informations, évaluation, standards de bonnes pratiques...) Procédurales (Instruments conventionnels et délibératifs)	État-régulateur	Efficience Démocratie
Sources : HASSENTEUFEL Patrick ; 2011. « Sociologie politique : l'action publique » ; Armand Colin ; 2ème édition ; collection U ; Paris ; p.17		

Ce détour théorique par la typologie de Lowi, ses critiques, ainsi que par les précisions de Lescoumes et le Galès visent à mettre en avant le contexte de formation de la politique étudiée, plutôt que de la classer en tant que tel. Ainsi, après avoir décrit le milieu que constitue le réseau de groupes communautaires propre aux LGBT* (chapitre I), nous sommes en mesure d'en savoir plus sur certaines règles qui régissent l'arène que constitue l'État québécois, en comprenant celui-ci comme étant motivé par un désir de régulation. Cela nous permet également de soulever la cohérence de cet État sur la question de la régulation du communautaire. Comme on l'a vu, le « modèle québécois » se distingue à la fois par sa reconnaissance d'un milieu communautaire autonome – dont il tente de réguler le dynamisme – mais aussi par l'interdépendance qui le lie à ces groupes lorsque vient le

temps de suppléer aux besoins d'une vie démocratique active au sein de la société. En tenant compte de ces réflexions théoriques, nous pouvons émettre une première proposition sur la PLH :

P1 : En produisant des politiques visant les groupes communautaires, l'État québécois utilise ces derniers pour assurer son rôle d'État régulateur. La PLH participe de la production d'une relation corporatiste⁵.

2) Un État corporatiste dans une société plurielle ?

L'étude de l'État, en science politique, repose généralement sur un biais stato-centrique, qui tend à accorder une place importante aux prises de décisions internes entre fonctionnaires et élu.es. Cette approche omet les dynamiques extérieures à l'État, et ne peut que parvenir à une compréhension très partielle des phénomènes se situant à la marge, voire même sur la « frontière » qui sépare l'État des organisations de la société civile. Le processus de formulation de la PLH est original, au sens où il se situe précisément sur cette frontière, où acteurs militants et fonctionnaires se retrouvent autour d'une même table. C'est cette particularité qui confère son caractère « mixte » au « *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* ». Ainsi, notre travail doit adopter une approche capable d'intégrer à la fois les dynamiques propres à l'organisation étatique, tout en intégrant celles des acteurs des secteurs communautaires et de la recherche. Deux écoles théoriques se sont développées pour analyser ces nouveaux objets : l'école corporatiste et l'école pluraliste. Alors que le contexte nord-américain tend à laisser penser que le pluralisme constitue l'approche la plus probable, nous entendons questionner cet *a priori*.

⁵ Je remercie Martin Papillon pour cette piste de réflexion intéressante soumise lors de la classe de maître du 13 mai 2016 organisé par le CPDS. Les propositions n'ont pas valeur d'hypothèses, n'étant pas falsifiables. Elles visent à guider notre discussion et illustrent les réflexions que le chercheur a pu produire au cours de ses rencontres sur le terrain.

2.1 Le pluralisme

Il est aujourd'hui courant de faire référence à nos sociétés occidentales comme étant des sociétés pluralistes, se définissant par leurs diversités en termes d'origines ethnoculturelles, de langues, de religions et d'orientations sexuelles et de genres. Cette conception d'une société plurielle favorise la question de l'influence de cette pluralité sur l'État, une question au cœur de l'approche pluraliste. En réalité, le cas américain des groupes de défense des droits est devenu un cadre paradigmatique de cette approche qui, dans sa version originale, se caractérise principalement par une vision centrée sur l'influence des groupes d'intérêts sur la prise de décision, un modèle basé sur le Marché où les groupes sont en concurrence, auquel s'ajoute un regard généralement en faveur de l'équilibre des pouvoirs (*checks and balances*). Le modèle pluraliste est souvent associé aux États suivant une philosophie libérale. Dans un colloque tenu en 1988 à Moncton, Lawrence Oliver pointe les conséquences d'une application de cette philosophie dans la gestion des différences et l'importance cardinale que revêt alors le concept de « tolérance » :

« Mais il me semble, au contraire, que si le discours sociologique sur l'homosexualité fonctionne et s'impose, ce n'est pas parce qu'il possède une certaine efficacité sociale. C'est prendre la cause pour l'effet. Le discours sociologique a une efficacité sociale parce que sa représentation de l'homosexualité, de l'homosexuel, de la lesbienne s'inscrit dans la logique même de la philosophie politique libérale dont la tolérance constitue le fondement. Non seulement la tolérance sert-elle de justification au pluralisme libéral, mais elle forme une véritable technologie de gestion sociale des différences. » (Richard et Séguin 1988)

La tolérance devient alors paradoxale, au sens où tous les groupes ne sont pas reconnus de manière égale. Son courant le plus apte à s'assimiler à la majorité est reconnu et pris en considération alors que les porteurs d'un mode de vie alternatif ne peuvent compter que sur leur prise en charge par le système de répression. De là découle la formation des catégories de groupes « inclus » et d' « exclus » que détermine leur niveau de radicalité. Ainsi, Kinsman sépare les groupes « responsables » (autocontrôle et conventions professionnelles) des groupes « irresponsables » qui doivent être gérés par la police, le droit pénal, les services sanitaires. Dans le cas des LGBT*, cette distinction sépare les courants *assimilationist* des courants *liberationnist*.

Face au contexte de pluralité de la société québécoise, à l'existence avérée de ces deux courants de pensée dans les milieux homosexuels ainsi qu'à l'existence de structures légales de gestion de

l'influence (*Loi sur le lobbyisme*), on peut penser que l'approche pluraliste est la plus à même de répondre à nos besoins théoriques, si l'on considère l'environnement libéral dans lequel évoluent les acteurs québécois. Cependant, l'approche pluraliste tend à négliger l'organisation interne des groupes en relation avec l'État. Max Weber parlait déjà de *Verband*, que l'on peut traduire par « lien », qu'il définit comme « *une organisation structurée, présentant des formes d'encadrement des comportements collectifs et des dirigeants, s'intégrant à des relations sociales externes (en particulier avec les autorités publiques)* » (Hassenteufel 2011 p.189). Ainsi, l'approche pluraliste ne permet pas de questionner adéquatement ce lien, car pour mieux le comprendre il est nécessaire de prendre en compte les dimensions internes (ressources, formes organisationnelles et modes d'action) des groupes et de regarder comment se structurent leurs relations avec l'État. Du pluralisme on retiendra essentiellement, à la fois le contexte de société plurielle et tolérante, ainsi que l'idée de régulation des groupes et de partage de l'influence.

Ainsi, cette première mouture du pluralisme reste limitée et ne permet pas d'étudier notre objet de manière adéquate. Cependant, les recherches des années 60, ont permis de mettre à jour cette approche en présentant un « néo-pluralisme » qui privilégie l'étude des inégalités de ressources entre les groupes et la formation d'une distinction entre groupes *inclus* et groupes *exclus*. Il apparaît alors que des groupes avec des ressources abondantes sont très souvent fortement liés aux décideurs. C'est ce phénomène que décrit l'expression du « triangle de fer » de Lowi. Ainsi, si le pluralisme dans sa forme originale est insuffisamment adapté à notre travail, le néo-pluralisme permet de dégager des concepts et des dynamiques qui sont intéressants pour expliquer nos observations. On retiendra de cette approche l'importance de privilégier une analyse des ressources et des liens qui permettent de transformer ces ressources en influence.

Bien qu'ajoutant des concepts et des dynamiques pertinentes pour notre analyse, l'approche néo-pluraliste reste encore trop incomplète pour fournir un cadre théorique satisfaisant. Il s'agit alors de regarder du côté de l'approche concurrente, le corporatisme, pour y trouver un cadre plus complet et complémentaire.

2.2 Le corporatisme

Tout d'abord, la question de l'influence, au cœur de l'approche pluraliste, est remplacée par la question de la représentation et de la légitimité dans l'approche corporatiste (Hassenteufel 2011, pp.187-212). Les intérêts ne sont pas que le simple résultat d'un contexte social et économique, ils sont le résultat d'un travail d'élaboration, de délimitation et de définitions en lien avec la construction identitaire des groupes et de leurs représentant.es. À la différence du pluralisme, le corporatisme s'intéresse au rôle de l'État dans la structuration des groupes :

« Tout d'abord, l'État intervient en reconnaissant un groupe d'intérêts, ce qui lui donne accès aux autorités publiques, mais aussi une série de droits (par exemple une représentation institutionnelle) et de moyens (sous la forme de subventions en particulier). L'État participe aussi à la structuration des groupes d'intérêts par le rôle qu'il leur confère dans la mise en œuvre de certaines politiques publiques. » (p.188)

De plus, l'approche corporatiste permet d'intégrer le rôle de représentant.es, soit un individu qui incarne les intérêts d'un groupe d'intérêts, et de l'insérer dans le processus d'institutionnalisation. En effet, en reconnaissant des groupes, l'État recherche des interlocuteurs légitimes auprès de la majorité et crée *de facto* des postes de porte-paroles, comme on peut le voir dans les syndicats où les syndicalistes deviennent les représentant.e.s des salarié.e.s. Cependant, notre travail ne porte pas tant sur le rôle des individus que sur les organisations qu'ils représentent au sein du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie*.

Ensuite, il n'existe pas de véritable théorie unifiée du corporatisme, on parle le plus souvent de phénomènes corporatistes sans pour autant classer un État comme entièrement soumis à cette logique (Archibald 1985, pp. 21-44). La littérature reconnaît que Corporatisme et Pluralisme sont présents dans le fonctionnement de l'État moderne, mais se répartissent de manière différente selon les « secteurs » de l'intervention publique et selon les contextes. L'idée de corporatisme sectoriel est mobilisée dans la littérature dans le but de catégoriser les relations privilégiées entre les groupes et l'État. Ainsi, Cawson (1985,1986) situe celui-ci comme relevant d'un corporatisme se situant au niveau méso, désigné ici comme « corporatisme sectoriel ». Il le distingue ainsi du corporatisme macro, qui vise principalement à la régulation socio-économique (entre l'État, les syndicats et le patronat), et du corporatisme micro qui concerne des firmes et des entreprises spécifiques. Si ces

distinctions sont fécondes pour la recherche, elles doivent cependant être discutées dans le cas du communautaire LGBT, considérant la taille restreinte du secteur.

Ainsi, notre analyse s'intéresse à certains groupes particuliers (niveau micro) pour mieux comprendre les dynamiques du secteur. Cette approche est justifiée par la répartition inégale des ressources entre les acteurs. Reconnaître l'existence d'un « secteur communautaire LGBT » permet néanmoins de circonscrire le corporatisme de l'État québécois et de reconnaître la cohabitation de relations d'influence (sur lesquelles insiste le Pluralisme) ainsi que le partenariat entre les groupes et l'État. Il s'agit alors de considérer les acteurs comme évoluant sur un continuum entre groupes d'intérêts (devant régulièrement faire valoir leurs intérêts dans l'arène politique) et partenaires disposant d'un statut stable. Dans tous les cas, une définition minimale du corporatisme émerge de cet ensemble de phénomènes. On parlera donc de relations et de réseaux corporatistes « *Lorsque le cercle des participants comprend des acteurs intermédiaires de la société civile, des groupes d'intérêt, le réseau est dit corporatiste. Dans un réseau corporatiste, l'élaboration des politiques gouvernementales est le résultat d'une concertation entre participants étatiques et participants appartenant à la société civile* » (Montpetit 1999 p.84).

Enfin, le thème du corporatisme au Québec n'est pas nouveau, considérant l'héritage catholique de la province. La littérature s'est intéressée à l'évolution du concept, à ses adaptations et aux renouvellements de celui-ci, dans un contexte québécois relativement épargné par les stigmates dont le corporatisme souffre encore en Europe du fait de ses liens avec le fascisme⁶. Plus récemment, des recherches ont étudié plusieurs secteurs de l'économie, dont le secteur agricole (Montpetit 1999, Benoit 2010), qui illustrent pour beaucoup la pérennité de ce mode de régulation dans ce coin de l'Amérique. Dans le domaine des mouvements sociaux et du développement social, on peut également citer Pierre Hamel (1989) qui mobilise le cadre néo-corporatiste au niveau municipal pour comprendre les enjeux communautaires locaux montréalais. Son intérêt pour le cadre néo-corporatiste est notamment justifié par le fait que « [...] *tous les groupes ne sont pas sur le même pied dans le cas du néocorporatisme. De ce fait, ils ne sont pas tous invités à participer à la*

⁶ Notons cependant que ce stigmatisme n'est pas uniforme, plusieurs pays européens ayant développé des modèles corporatistes, c'est notamment le cas de l'Autriche qui fut un exemple du genre.

concertation. Leur sélection repose avant tout sur " an assumption of consensus on general purpose" » (p.13). Cette recherche illustre à la fois l'intérêt du (néo) corporatisme dans l'étude des groupes communautaires, mais également la capacité de cette approche à intégrer plusieurs variables supplémentaires, utiles pour distinguer les différents types de partenariat entre l'État et les acteurs extérieurs. Avec cette nouvelle version, la relation néo-corporatiste s'intègre au développement des États suivant la voie de la social-démocratie (Trépanier 1994). Dufour parle ainsi d'une « pratique récurrente de la concertation au Québec, non institutionnalisée et donc discrétionnaire, offrant néanmoins des marges de manœuvre concrètes aux partenaires » (2004). En mobilisant un cadre théorique mixte, nous souhaitons éviter de sombrer dans la caricature d'une « corporation LGBT », tout en reconnaissant l'existence d'une relation nouvelle et contemporaine entre des acteurs qui ont entretenu pendant longtemps de la méfiance les uns envers les autres⁷. Cette relation est marquée à la fois par des relations informelles, mais également par la mise sur pied d'institutions dédiées à l'échange politique. Ainsi, il s'agit de porter attention aux degrés de concentration de la représentation, à la nature de l'adhésion des membres au groupe (volontaire ou obligatoire), aux degrés de concurrence entre les groupes, à celui de la centralisation de l'organisation, à son niveau d'institutionnalisation et enfin à la nature des intérêts défendus. Ces variables sont importantes pour suivre l'intégration des groupes, qui prennent place, non seulement dans les premières séquences de la formulation des politiques publiques, mais aussi dans la mise en œuvre de ces dernières.

Ainsi, le néocorporatisme permet de dépasser une des limites du pluralisme en percevant les groupes comme toujours présents dans le processus et non comme de simples « consultants externes ». En plus du cadre théorique, on portera attention à deux notions néo-corporatistes importantes, soit le

⁷ Nous avons connaissance de l'existence d'une abondante littérature sur le « modèle québécois » et les relations qu'il implique entre l'État et ses « partenaires sociaux » (Dufour 2004). On peut notamment se référer à l'article de Pierre-Paul Proulx (2002) sur les fondements et les principes de ce modèle. Nous ne nous appuyons cependant pas sur cette littérature, en raison de plusieurs aspects : le premier est que ce « modèle » reste contesté parmi les chercheurs et chercheuses (Paquet 1994). Le second est que ses partisans reconnaissent qu'il est de plus en plus mis à mal par les idées néolibérales depuis les années 1990 (Bélanger 1994, Favreau et Lévesque 1996, Levesque 2004). Notre récit se situe donc dans une période de remise en question du « modèle québécois ». Ainsi, compte tenu du caractère encore naissant et très sectoriel de la relation entre l'État québécois et les organismes LGBT*, il est encore difficile de savoir si les dynamiques relevées correspondent au « modèle québécois » ou bien à une relation influencée par les idées néolibérales. Cette question sur l'influence des idées s'éloigne de notre sujet, nous avons donc opté pour un cadre théorique plus large.

monitoring (surveillance) de l'action publique, dans laquelle l'État et les groupes participent de manière active ; et l'échange politique, qui décrit la relation entre acteurs externes et État.

2.3 Notion d'échange

La notion qui nous semble la plus importante dans le cadre d'analyse corporatiste est celle de l'échange politique. En effet, elle permet d'articuler les logiques internes et les logiques externes des organisations en lien avec l'État (Hassenteufel 2011, pp.203-204). L'approche par l'échange permet également de traiter du changement dans le cadre corporatiste. Ainsi ce n'est que quand l'un des termes de l'échange est remis en cause (contestation de la légitimité du groupe ou fin du consensus, changement de l'environnement politique, critique du modèle corporatiste dans le secteur visé, etc.) que l'on peut assister à une reconfiguration des intérêts. Cependant, le cas des LGBT* nous force à nous interroger sur la naissance même de cette relation d'échange. La problématique du changement apparaît alors dans la formation d'une relation de type corporatiste entre l'État et les groupes communautaires du secteur LGBT et plus largement sur le changement entre l'absence de relation et l'intégration. En effet, on peut considérer que les LGBT* ont toujours été dans une relation avec l'État, dans la mesure où la répression constitue déjà une forme de reconnaissance et une tentative de régulation⁸. Il s'agit alors de changer cette relation vers une perspective d'intégration et de cooptation.

Notre discussion sur le cadre théorique adéquat a permis de déterminer que les outils de l'approche néocorporatiste sont les plus adaptés à l'étude de notre objet. Cependant, cette approche se doit d'être amendée à l'aide de plusieurs outils et concepts issus du pluralisme et du néo-pluralisme. Ainsi, le choix de la théorie reste instrumental et vise à rendre compréhensibles les séquences d'événements situés entre 2000 et 2011. L'existence d'une politique comme la PLH et d'institutions comme la Chaire de recherche sur l'homophobie et le Bureau de lutte contre l'homophobie ne peuvent trouver d'explications que dans la relation que les LGBT* ont pu nouer avec l'État québécois, une relation qui repose sur un échange.

⁸ Sur la répression des minorités sexuelles au Canada, on se référera à l'ouvrage de Janoff « Pink Blood, la violence homophobe au Canada ». L'ouvrage pose l'hypothèse d'un « homocide » généré par la structure hétérosexiste en soulignant l'intensité de la violence qui touche les personnes des minorités sexuelles et de genres.

3) Échanger à l'ère du pluralisme

L'échange politique concerne à la fois un État et des groupes d'intérêts. Alors que le premier est à la recherche d'expertise et de légitimité, les seconds cherchent à acquérir de nouvelles ressources, dont des positions privilégiées d'où ils peuvent influencer sur la formulation des politiques publiques. Nous énumérons ici les avantages pour l'État québécois et pour les groupes communautaires du secteur LGBT d'établir une telle relation.

3.1 Avantages pour l'État québécois

De manière générale, la théorie de l'échange corporatiste reconnaît plusieurs avantages pour l'État. Il permet, dans un premier temps, d'obtenir des concessions de la part des groupes en échange de la reconnaissance de ces derniers. Parmi les principales concessions, on note la réduction du risque de contestation et du recours à un répertoire d'actions de nature conflictuelle. Ces avantages correspondent à la méfiance dont l'État peut faire preuve auprès de la pluralité d'acteurs sociaux, comme autant de risques à réduire. Dans un second temps, et suivant une vision plus amicale et volontariste, l'État trouve dans l'échange politique avec les groupes des ressources auxquelles il n'aurait pas accès autrement. Ces ressources concernent l'expertise dont font preuve les groupes, ainsi qu'une légitimité supplémentaire qui permet une meilleure acceptabilité de la politique publique. Ensemble, ces ressources et l'implication des partenaires font office de garantie quant à la mise en œuvre de la politique publique (Hassenteufel 2011, pp.203-204). Dans cette section, nous explorons deux éléments parmi ces avantages : le premier concerne la diminution du risque de contestation et conçoit la PLH comme un élément de régulation et le second concerne la création d'un réseau d'action publique servant à offrir une expertise à jour sur les problématiques LGBT*.

3.1.1 Un élément de régulation

Les politiques publiques sont des outils de régulation sociale. Face à l'État, les LGBT* ont porté des revendications qui ont bousculé l'ordre social dominé par le Patriarcat, l'Hétérosexisme et le Capitalisme. Au cours de leurs histoires, les communautés LGBT* ont critiqué, voire récusé, chacune

de ces structures de domination. En effet, de la discrimination systémique a émergé deux courants majeurs au cours des décennies 50 à 80 : les assimilationnistes et les libérationnistes. Alors que les premiers visent la normalisation des personnes de la diversité sexuelle et de genres, les seconds voient leurs différences comme les bases de nouveaux modes de vie alternatifs, qui rejoignent le plus souvent les critiques produites par la gauche et le féminisme radical. En cessant de réprimer les LGBT*, l'État québécois choisit de privilégier l'intégration de ces derniers et cherche des représentant.es capables de dialoguer avec lui. Ce que l'État ne peut contrôler, il tente de le réguler. Ainsi cette régulation ne se fait pas forcément en confrontation avec les groupes communautaires, car les groupes assimilationnistes collaborent activement à cet effort de régulation. Ensemble, l'État et ces groupes participent à un processus de normalisation des intérêts et des revendications « LGBT* ». Avec l'intégration des lesbiennes et des gais et plus récemment des personnes trans*, l'État québécois institutionnalise une part du mouvement social LGBT* et contribue à en limiter les tendances les plus radicales (*liberationism*) au profit d'une position plus modérée qui valorise l'inclusion des communautés LGBT* dans la société dominante. À la reconnaissance implicite de la répression s'est substituée une reconnaissance explicite qui permet aujourd'hui l'établissement de relations de proximité. C'est ce que traduit Manon Tremblay (2015 pp.110-111) en pointant directement la PLH :

« State repression is a well-documented factor in terms of exerting heavy influence on the activities of social movements; however, good relations with the state form a resource that is too often minimized in – though very important to – the deployment of lesbian and gay activism. Today, in the mid-2010's, the government of Québec and the lesbian and gay movement have a close connection. [...] On the one hand, the state regulates the lesbian and gay movement through its departments (e.g., Ministère de la Justice, de la Santé et des services sociaux, and the Ministère du Travail) and specific or inter-ministerial policies (as illustrated in the Québec policy against homophobia and the Government Action Plan against homophobia 2011-2016) through targeted financial support (for events such as the gay pride parade and service such as Gai écoute), and in other ways. On the other hand, the movement is not clay that can be modelled by the state; rather, it influences the state, for example by advocating services (the Gris groups are one example of this) or by offering expertise with regards to sexual diversity (e.g., the research chair on homophobia at UQAM). »

La fin de cet extrait insiste sur la mise à disposition d'un réseau de ressources LGBT à l'État. Ces ressources nouvelles prennent la forme d'une expertise organisée au sein d'un réseau d'organismes communautaires LGBT*.

3.1.2 Accès à l'expertise contre des ressources

Afin de mieux appréhender les interactions entre l'État et les acteurs collectifs LGBT, nous nous appuyons sur le concept de réseau d'action publique (Le Galès et Tatcher 1995) décrit comme :

« [...] résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent un rôle déterminant dans la mise sur agenda, la décision et la mise en place de l'action publique. » (134)

Ce concept permet de situer la relation entre l'État et les organismes communautaires LGBT sur un *continuum* allant des *policy communities* aux *policy network*. En effet, suivant le temps et les événements, rien ne permet de penser qu'une relation d'échange puisse rester stable, il s'agit alors de penser la fluctuation des échanges. Cependant, plus cette relation est maintenue, plus elle se renforce et confère des avantages. Ainsi, avec la relation de négociation où l'expertise est échangée contre des ressources de nature diverse, on doit pouvoir discerner la formation d'un *Triangle de fer* de Lowi. Ainsi, le concept néo-pluraliste de Lowi trouve ici une application commode dans un modèle néo-corporatiste. Suivant ce raisonnement, nous pouvons avancer les deux propositions suivantes (P2 et P3) qui s'ajoutent à la proposition 1 (P1) :

P2 : *Le triangle de fer de Lowi permet d'expliquer la différence de ressources entre les groupes du milieu communautaire LGBT* québécois.*

P3 : *Les groupes communautaires LGBT les mieux dotés en ressources forment un réseau d'action publique*

3.2 Avantages des groupes

Les groupes qui souhaitent établir un partenariat avec l'État visent à consolider leur légitimité auprès de ce dernier. Ils recherchent une légitimité auprès de l'État, en visant l'établissement d'un statut ou d'un privilège particulier, ainsi qu'auprès de leurs membres. En effet, le principal atout de l'État régulateur, comme représentant de « l'intérêt général » (ou de la majorité) est sa capacité à reconnaître

ou à « mépriser », suivant les termes d'Axel Honneth⁹ (Courtel 2008) les membres d'un groupe et ainsi étendre leur légitimité à la société entière. Ainsi, par l'établissement d'une relation d'échange politique, ce n'est pas uniquement le groupe qui bénéficie de l'échange, mais également ses membres qui, individuellement, reconnaissent alors le groupe comme d'autant plus légitime. La reconnaissance et l'établissement d'un statut permettent d'acquérir divers types de ressources qui autorisent une augmentation de l'offre de services et de biens sélectifs aux membres du groupe. Enfin, l'accès à une position de pouvoir permet de disposer des moyens nécessaires à la satisfaction d'un certain nombre de revendications (Hassenteufel 2011, pp.203-204). Ce dernier point nous paraît le plus significatif au sens où il touche directement à notre question de recherche et permet de questionner la participation des groupes d'intérêts à la formulation des politiques publiques.

3.2.1 Participation aux politiques

Ce que nous pouvons percevoir comme de la normalisation, ou même de la neutralisation de la radicalité par l'État est bien souvent perçu par les groupes comme un moyen pragmatique d'influencer l'État en amendant les structures hétérosexistes. Le choix de recourir à des modes d'actions non violents et de jouer le jeu de la représentation révèle la volonté des groupes « assimilationnistes » de s'accorder avec l'État sur la base d'une conception commune du libéralisme et de la démocratie sociale. Pour les LGBT*, il s'agit d'une occasion unique de s'impliquer dans la vie publique, dont ils ont été exclus pendant des siècles par le mépris dont a fait part l'État à leur égard. En saisissant cette occasion de participer à la rédaction d'une politique qui les concerne directement, et qui aboutit à la formation de liens institutionnels formels, les groupes LGBT participent à la formation d'un réseau de politiques publiques dont seul le temps pourra dire s'il saura rester stable. En attendant, ils occupent, pendant toute la durée du processus de formulation, le rôle de partenaires et de coproducteurs de la politique publique dont il est question dans cette recherche.

⁹ On regardera en priorité la section 3.1, intitulée « Les différentes figures du mépris », de l'article de Yannick Courtel (2008) sur la philosophie de Honneth. La théorie de la reconnaissance constitue en effet une approche féconde pour analyser les mouvements LGBT* d'un point de vue philosophique.

3.2.2 Accès aux ressources

Ce rôle de coproducteur, dont l'État bénéficie par le gain en expertise et en légitimité, est un gage de reconnaissance. L'État ne fournit des ressources que lorsque les groupes sont reconnus, en dehors de ces ressources politiques (reconnaissance de la représentation, accès aux institutions et aux décideurs, etc.) et financières additionnelles, les groupes ne peuvent compter que sur les ressources militantes, matérielles et politiques préalables. Ces ressources étant faibles, elles ne permettent pas d'assurer le maintien d'une action sociale efficace sur une longue durée. Au Québec, la reconnaissance de l'action communautaire a établi un précédent en instaurant des modes de financement qui encouragent les groupes communautaires à se tourner en priorité vers la puissance publique, plutôt que vers la philanthropie, afin de s'assurer de ressources financières suffisantes. Les réclamations des groupes LGBT entre 2000 et 2009 portent notamment sur la question financière qui sera abordée dès les premières réunions entre représentant.e.s LGBT et fonctionnaires du MIRC.

Mais au-delà des questions financières, qui restent centrales, se dessinent un modèle de la représentation qui tend à conférer un « monopole délibéré » (Lagroye *et al.* 2012, p.546) à un ou plusieurs groupes dans le cadre d'une relation corporatiste sectorielle. Une fois financés, certains groupes vont bénéficier d'un statut d'experts et de représentants mis à la disposition du gouvernement et de son administration. Cette reconnaissance ne pouvant concerner qu'un ensemble restreint d'acteurs produit/renforce les inégalités entre les groupes d'un même secteur. Mais pour bien saisir le rôle des ressources et ce que nous entendons par inégalités, il faut procéder à une analyse des ressources elles-mêmes, et pour cela, il est nécessaire de les définir.

4) Principes de l'analyse

La sociologie de l'action publique relève d'une approche néo-institutionnaliste qui vise à interroger trois niveaux de l'action organisée. Voulant dépasser l'approche canonique des « 3 I » de Palier et Surel (2005, pp.7-32), cette approche questionne le contexte, les interactions et les acteurs. Chacun de ces objets est analysé à l'aide d'une méthode recommandée. Ainsi, nous nous concentrons sur les acteurs et leurs interactions, au travers d'une analyse des ressources et des réseaux d'actions

publiques. Nous tentons également de définir quelques éléments explicatifs ayant trait au contexte pour mieux comprendre le rôle et les actions des acteurs communautaires LGBT québécois. Bien que cette approche soit très féconde, elle se heurte néanmoins à deux concepts problématiques de la sociologie politique. Tout d'abord, la question du contexte, qui reste un élément difficile à cerner dans une définition et qu'il s'agit d'éclaircir. Ensuite, le concept de ressources qui est lui aussi un concept contesté et souvent critiqué pour le flou qui l'accompagne. Il s'agit ici d'offrir une définition et un cadre d'application à ces concepts.

4.1 Éléments pour une analyse du contexte

La définition proposée ici concerne la question des contextes, qui nécessite une analyse beaucoup plus large que celle que nous pouvons offrir dans le cadre d'un mémoire. En effet, un « contexte » fait appel à un trop grand nombre de variables difficiles à isoler (Hassenteufel 2011, pp.150-151). Afin de mener l'analyse la plus complète possible, nous avons cependant choisi de considérer deux variables propres au contexte québécois : a) la société québécoise comme société « tolérante¹⁰ »; b) la structure de reconnaissance et de financement public de l'action communautaire.

La tolérance de la société québécoise envers l'homosexualité a notamment été mesurée par la CDPDJ dans son rapport sur la diversité (2015). Ainsi, selon le sondage réalisé, l'opinion positive des répondants vis-à-vis des personnes homosexuelles atteint 84,4%, ce qui place les personnes homosexuelles parmi celles ayant le plus bénéficié des effets de la *Charte des droits et libertés de la personne* sur les mentalités, avec les jeunes (84%), les personnes de couleurs (88,2%) et les personnes atteintes d'un handicap (91,6%) (p.11 - Tableau 10). Ce haut niveau d'opinion positive accorde une acceptabilité sociale élevée qui autorise des mesures d'accommodements envers les personnes homosexuelles. Ainsi, 74,4 % des personnes interrogées par ce sondage appuient l'idée d'accommodements envers des personnes homosexuelles (p.13 – Tableau 11). On peut donc postuler que le contexte québécois est favorable à des interventions en faveur des personnes homosexuelles. La PLH ne constitue donc pas un risque pour les politiciens, puisque la population et l'électorat ne

¹⁰ Par « tolérante » nous entendons ouverte aux personnes homosexuelles sur le plan juridique et social. Une société tolérante n'est pas dénuée d'homophobie, mais elle est moins coutumière de la violence directe envers les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles. La tolérance envers les orientations sexuelles doit être distinguée de la tolérance envers l'identité de genre.

s'opposent pas à l'existence d'une intervention publique spécifique visant à contrer l'homophobie. On notera cependant que l'usage du terme « personnes homosexuelles » dans les travaux de la CDPDJ reste vague et ne permet que de parler des personnes gaies et lesbiennes (excluant *de facto* les personnes trans*, bisexuelles, *queers* ou ce que nous avons choisi de regrouper sous le signe « * »). Il est également impossible de savoir ce que les personnes répondantes ont à l'esprit lorsqu'elles pensent aux « personnes homosexuelles » (situation de couple, niveau de discrétion dans l'espace public, conformité aux normes de genre, etc.). Cependant, on constate que les Chartes et les actions de démythification de l'homosexualité par les groupes communautaires LGBT* ont eu un impact positif sur la population québécoise.

Ici, le contexte de tolérance constitue un élément significatif que l'on peut assimiler au concept d'*opportunités politiques* (Eisinger 1973; Tarrow 1989). Tout au long de l'enquête, nous avons été surpris par l'ouverture, la réceptivité et la volonté des acteurs gouvernementaux de disposer de connaissances sur un secteur longtemps marginalisé. Cette fenêtre d'opportunité ne peut cependant être mesurée que par des variables externes, à l'image de l'indicateur de tolérance de la CDPDJ. En effet, les variables internes à l'État de la définition de fenêtre d'opportunités – soit le degré d'ouverture du système politique et le degré de stabilité des alliances politiques – restent difficiles à évaluer de manière empirique. Ainsi, la tradition parlementaire libérale d'origine britannique, l'existence des Chartes ainsi qu'une tradition de reconnaissance des minorités, tendent selon nous à ouvrir le système politique aux revendications du secteur LGBT. Parallèlement, le bipartisme (au sens où il n'y a que deux partis de gouvernement) qui caractérise le parlementarisme québécois devrait réduire ces opportunités. Dans les faits, la question LGBT n'apparaît pas comme un enjeu partisan aux yeux des partis et le consensus tend à se faire sur le bien-fondé de la lutte contre la discrimination envers les minorités sexuelles et de genres.

« Au Québec, il faut comprendre qu'il n'y a pas de dissension par rapport aux droits des LGBT, il y a de la lenteur administrative, il y a de la lenteur de certains ministres des fois, mais fondamentalement, il n'y a pas, comme en France des groupes de droite qui vont descendre dans la rue, ou un parti de droite comme la CAQ n'irait pas dire les gais ou les lesbiennes n'ont de droits. [...] Dans les enjeux LGBT [de la partisanerie] il n'y en a pas. [En revanche] Il y a des questions weird qu'on s'est fait poser, peu importe les partis, il y a des affaires qu'on a entendus qui ne faisaient pas de sens » (Répondant 1)

Ce consensus apparent vient également répondre à l'une des deux variables supplémentaires qui composent le cadre des opportunités politiques, soit la question de la division des élites. Dans ce cas

précis, on ne semble pas constater de division des élites sur cette question. Cette variable ne se révèle donc pas être une barrière aux revendications du mouvement LGBT québécois, du fait de l'acceptabilité sociale ainsi que de l'existence de personnes relais à des positions stratégiques. Considérant ces divers facteurs, nous concluons que si l'approche par les opportunités politiques dispose d'une dimension explicative pour notre objet, la question des ressources permet d'aller plus en profondeur dans l'analyse et de dépasser le simple constat d'une ouverture de l'État à intervenir (Neveu 1996; pp.86-88).

Le communautaire occupe une place significative dans la politique québécoise, notamment par les liens qu'il entretient avec l'État. Ces derniers, abordés dans le premier chapitre, expliquent pourquoi nous avons choisi de traiter de l'action des groupes, plutôt que d'étudier la PLH d'un point de vue purement décisionnel. Au sein de l'historique des relations entre le milieu communautaire et l'État, on retrouve la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome*, qui constitue depuis 2001 une référence pour le milieu, ainsi qu'un modèle spécifiquement québécois que le chercheur doit intégrer à son analyse du contexte.

Bien que réductrices, ces deux variables permettent d'expliquer l'accès des groupes à plusieurs types de ressources et de positions, qu'on imagine difficilement trouver dans les sociétés moins tolérantes envers la diversité sexuelle et de genres, et plus largement envers la société civile à laquelle s'intègre le mouvement communautaire. À cette solution permettant de pallier à la « boîte noire » du contexte, il s'agit d'ajouter celle qui répond à l'autre concept contesté, celui de « ressource ».

4.2 Le concept de « ressources »

Malgré plusieurs typologies, le concept de « ressources » reste le « ventre mou » de l'École de la mobilisation des ressources, comme le souligne Pierru dans sa revue de la littérature consacrée à ce concept (Agrikoliansky *et al*, 2010 pp.19-38). Cependant, cette critique du concept vise plus à évacuer la conception objectiviste de la ressource que le concept en lui-même, qui reste très fécond pour l'analyse des acteurs. Ainsi, Pierru défend l'idée d'une approche dynamique et relationnelle qui permet de contourner plusieurs problèmes soulevés par la théorie classique de la mobilisation des ressources. Suivant Offerlé, il souligne dans un premier temps que tout est potentiellement

susceptible d'être converti et activé comme une ressource. Il n'existerait donc pas d'individu ou de groupe totalement dépourvu. Dans un second temps, si les ressources peuvent précéder l'action, la mobilisation elle-même est productrice de ressources. Les organisations engagent, perdent (disqualification d'un mode d'action, perte de crédit de leaders, perte d'interlocuteur, etc.) et dépensent des ressources au cours de leurs actions, mais elles peuvent également en acquérir (Pierru 2010, pp.36-37) . Dans un troisième temps, et avec Fillieule, il rappelle que la ressource dépend de la subjectivité des acteurs : « *Une propriété doit en effet être repérée subjectivement pour être transformée en avantage tactique – en ressource – dans le processus protestataire* » (Pierru, 2010 p.37). Si certaines ressources relèvent d'une convention universelle, comme l'argent, d'autres comme la légitimité ou les savoirs ne font pas toujours consensus. Ainsi, la reconnaissance du fait homosexuel au Québec est une ressource contextuelle propre à certains pays, que l'on ne retrouve pas dans d'autres où ce fait est assimilé par les institutions sociales (État, médias, églises, entreprises privées, etc.) à la déviance ou relève de la psychiatrie (comme c'est le cas presque partout pour la transsexualité et la dysphorie de genre). Partant de ces réflexions, qui dressent certaines limites à notre analyse, nous reconnaissons cependant un ensemble d'éléments que nous pouvons définir comme des ressources pour les organisations.

4.3 Types de ressources

Notre postulat est que les liens État-groupes sont fortement déterminés par l'accès des groupes aux ressources stratégiques. L'État québécois entretient des relations particulières avec le milieu communautaire en lui reconnaissant un rôle social et politique au travers notamment de la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome*. Cette politique, mise en place depuis 2001, permet de doter le milieu communautaire d'un minimum de ressources et de reconnaissance suivant la nature des groupes et leurs missions. Mais au-delà des questions de financements, d'autres types de ressources peuvent agir. Afin de dresser un portrait du réseau d'acteurs ayant participé à la consultation, nous avons pris comme cadre le modèle d'analyse des ressources utilisé par la sociologie des organisations qui distingue 6 types de ressources : *sociales, politiques et positionnelles, matérielles et temporelles* et enfin les *savoirs* (Hassenteufel 2011, pp 117-118). Chacune de ces

ressources peut être, selon nous, rattachée à un aspect étudié par la sociologie de l'action publique. Ainsi, la présence ou l'absence d'une ressource dépend soit des acteurs, soit des interactions entre eux (les institutions formelles et informelles), soit encore du contexte. Certaines ressources peuvent dépendre de plusieurs de ces aspects. Nous avons fait le choix de présenter quelques extraits d'entrevues dans cette section afin d'illustrer certaines ressources, ainsi que le caractère original du processus de formulation de la PLH¹¹.

4.3.1 Ressources sociales

Grâce à la reconnaissance dont jouissent les organismes communautaires au Québec, ainsi qu'à l'action passée de certains groupes LGBT*, l'État reconnaît de la *légitimité* à de nombreux groupes. Comme nous l'avons montré dans le chapitre I, le mouvement communautaire LGBT* s'inscrit dans la droite ligne du mouvement social et en assure la pérennité. Nous reviendrons plus bas sur les différences entre les groupes en termes de reconnaissance, mais à ce stade, nous pouvons déjà dire que l'État québécois reconnaît l'existence des minorités sexuelles et de genres et que depuis les années 2000, il n'hésite plus à s'afficher avec elles. Ainsi, le Québec est fier d'afficher son ouverture à l'international, se dit ouvertement « *gay-friendly* » et les personnalités politiques provinciales peuvent être vues dans les activités des communautés gaies et lesbiennes comme lors de la parade de la Fierté. Cette ressource concerne donc la notion de reconnaissance et de légitimité au sens large. C'est sur la base de cette ressource que l'établissement d'une relation de partenariat entre dans le « champ des possibles » des groupes et de l'État. En effet, c'est en grande partie dû à un contexte favorable d'acceptation que la PLH est rendue possible. Cette ressource relève donc du contexte propre au Québec contemporain comme société « tolérante » où l'État reconnaît l'action communautaire.

¹¹ Ce choix est motivé par le fait que ceux-ci permettent d'illustrer les types de ressources, et ainsi rappeler que le cadre théorique a été composé sur la base d'une recherche au contact des acteurs du communautaire. Notre cadre théorique est donc le résultat d'une approche itérative.

4.3.2 Ressources politiques et positionnelles

Si les organismes sont globalement reconnus, leurs accès aux ressources politiques restent extrêmement inégaux. C'est d'ailleurs tout l'objet de ce travail que de déterminer quelle est la valeur de ces ressources pour le secteur LGBT* québécois. On constate cependant que les groupes peuvent accéder aux acteurs politiques par le biais de contacts personnels, de stratégies de lobbying et bien évidemment par l'intermédiaire des consultations dont il est question ici. Le capital politique reste une ressource difficile à circonscrire, cependant on peut mieux le saisir lorsqu'on le lie avec la notion de position sur le réseau des acteurs de la décision. Il s'agit essentiellement de connaître les personnes « ressources », de tisser et d'entretenir des liens de proximité, ainsi que d'en faire profiter son organisation. Cependant, si l'accès des groupes aux décideurs reste très inégal, on peut dire que le processus de formulation de la PLH se distingue par la place particulière qu'il accorde à un ensemble d'acteurs qui, habituellement, n'ont pas accès aux personnes responsables des décisions. L'une des personnes interrogées témoigne de la dimension exceptionnelle de cette consultation en termes de ressources positionnelles :

« Après le Conseil [CQ-LGBT] où j'ai travaillé, au RQ-ACA je me suis vraiment retrouvée au sommet de la pyramide communautaire du Québec, disons. Là-bas, tout ce qui s'est passé dans le milieu communautaire LGBT, ça a eu des échos. Beaucoup de militants disaient "Ah, on va prendre des leçons, on va s'en inspirer pour voir qu'est-ce qu'on peut faire. Si le gouvernement dit que quelque chose n'est pas possible, si ça s'est fait avec le communautaire LGBT, ça veut dire que ça peut se faire avec d'autres secteurs"... " Donc, quand j'étais au RQ-ACA, et que le gouvernement nous disait "Ben non, ça se fait pas de rencontrer le comité interministériel", par exemple, de par notre expérience, je pouvais leur répliquer " Ben oui, on l'a fait deux fois nous dans le communautaire LGBT" » (Répondante 3)

Ainsi, si les LGBT* n'ont généralement pas plus d'accès aux décideurs que les autres secteurs du milieu communautaire, l'inscription de l'homophobie à l'agenda comme relevant d'un problème public prioritaire a permis de changer considérablement la position des groupes durant une séquence correspondant aux consultations étudiées ici. Ce changement permet de renforcer les acteurs ayant déjà des avantages politiques ou une position stratégique. Si ces positions privilégiées restent fragiles, on peut cependant affirmer que certaines d'entre elles se sont en partie institutionnalisées, notamment avec la création du Bureau de lutte contre l'homophobie, une unité administrative de petite taille (3 employés), mais relevant directement du Sous-ministre de la Justice. Notre entrevue avec l'un.e des fonctionnaires du Ministère de la Justice (Répondant.e 4), une personne témoin de la création de ce

bureau, nous a permis d'apprendre que le sous-ministre accorde beaucoup d'attention au travail de cette unité administrative. Ainsi, les contacts téléphoniques et les rencontres sont très fréquents entre le sous-ministre et le personnel du Bureau de lutte, et les documents et rapports produits reçoivent une attention spécifique. Le répondant décrit le poste de sous-ministre comme le supérieur direct des fonctionnaires du Bureau de lutte contre l'homophobie.

Les ressources politiques et positionnelles sont ainsi à la limite entre les notions de ressources contextuelles et celle de ressources institutionnelles, on les obtient à la fois en profitant du contexte général que lors des interactions formelles et informelles avec les décideurs. Cette recherche ne compte cependant pas s'étendre sur cet aspect¹². À terme, la PLH a donc permis de renforcer ou de doter plusieurs organismes d'un statut et de certaines entrées au sein de l'État québécois. Elle a également eu un impact sur l'accès aux financements, avec la mise en place de la mesure 52 du plan d'action¹³. Le BLH attribuant des ressources spécifiques aux organismes qui luttent contre les discriminations visant les minorités sexuelles et de genres.

4.3.3 Ressources matérielles et temporelles :

Ce financement particulier vient en complément de ceux accordés par les programmes de financement du communautaire. Ainsi, comme les groupes communautaires LGBT participent au mouvement communautaire québécois, ils sont soumis aux mêmes contraintes concernant leur mode de financement par le PSOC ou le SACAIS. Cette reconnaissance minimale a été incluse comme critère pour le financement octroyé par le Ministère de la Justice comme nous le verrons dans le chapitre 5. L'essentiel des ressources financières des groupes provient donc de l'État québécois, suivant les critères contextuels établis le PSOC et le SACAIS. Cependant, le secteur LGBT a longtemps été constitué de groupes non financés, car ce secteur de l'action communautaire n'a été reconnu qu'en 2006, soit au cours des travaux du *Groupe de travail mixte* sous l'égide de la CDPDJ.

¹² On renvoie ici les lecteurs et lectrices à la littérature sur l'essor des LGBT au Québec et donc aux travaux historiques qui y sont associés.

¹³ « Assurer un soutien financier complémentaire aux organismes financés par le MSSS qui viennent en aide aux personnes de minorités sexuelles. » - Mesure 52 du Plan d'action

Nous ne sommes pas en mesure de savoir si ces discussions sont en lien avec ce changement de statut. Selon l'un.e de nos répondant.e.s (Répondant.e 5), les LGBT seraient arrivés « en retard » et lors d'une conjoncture défavorable où s'exerce un impératif de réduction budgétaire. Selon ce témoignage, la période de reconnaissance sociale des minorités sexuelles et de genres coïncide avec un retrait de l'État sur le plan de la dépense publique. Ainsi, la population LGBT serait sous-financée, si on la compare avec d'autres secteurs, notamment l'Environnement ou la lutte contre la pauvreté. L'enjeu du financement est, on le verra, un des points de départ des négociations entamées par le *Groupe de travail mixte*, ainsi qu'une source de tensions entre les organismes.

L'essentiel de cet argent sert au paiement des salaires pour un ou des employés chargés d'assurer une permanence, ainsi qu'au développement de projets. Le fait de disposer d'une permanence et d'au moins un.e employé.e permet de dégager le dernier type de ressources, soit les ressources temporelles. Nous voyons donc ici que l'analyse des ressources peut nous renseigner à la fois sur les acteurs, mais aussi sur le contexte dans lequel prennent corps leurs actions.

Toute action, qu'elle soit politique ou non, implique un investissement des acteurs en termes de temps. Devant cette évidence, il importe plutôt de préciser les conséquences qu'un déficit de cette ressource peut entraîner. Notre travail s'intéresse à la notion d'influence et l'impact d'un groupe est directement proportionnel à sa capacité à être physiquement présent autour de la table des négociations. Concernant le processus de consultation étudié ici, plusieurs témoignages concordent pour dire que les consultations nécessitaient un investissement important de cette ressource précieuse qu'est le Temps ainsi que les liens étroits qu'elle entretient avec les ressources financières, ce dont témoignent plusieurs répondantes. Par exemple, en parlant des groupes jeunesse, la répondante 3 décrit les difficultés rencontrées par le REJAQ et son jeune représentant :

« Et en plus quand ça a été chapeauté par la Commission des droits de la personne, on s'est retrouvé dans des comités à travailler avec des représentants des ministères. Ben moi, j'étais bénévole, alors que des organismes, par exemple Robert Rousseau de RÉZO, lui pouvait se taper – je ne sais pas s'il l'a fait –, mais mettons les rencontres avec tous les ministères. Parce que lui était employé et son organisme le payait pour le représenter [le chercheur : Ok, donc lui avait les ressources pour faire le tour?] C'est ça, donc la disproportion entre les différents enjeux LGBT... Même chose pour les jeunes. Moi, j'avais un pied dans le milieu jeunesse, parce que j'étais au REJAQ à l'époque. C'est Hugo Valiquette qui représentait, mais il n'a même pas pu faire la moitié des comités parce que le REJAQ non plus n'avait pas de permanence. Donc les enjeux jeunesse avaient moins de poids autour de la table que d'autres enjeux, à cause de ces raisons-là. C'est de même... le financement des enjeux... » (Répondante 3)

4.3.4 Ressources de savoirs

Si les groupes ne partagent pas tous les mêmes ressources politiques et matérielles, ils partagent en revanche des connaissances communes sur le sujet de la consultation, soit les problèmes liés à la discrimination sur la base de l'identité sexuelle et/ou de genre. Chacun des groupes participants s'implique à sa manière dans la lutte contre l'homophobie et/ou la transphobie. Cette lutte s'effectue par la production, le partage et la diffusion d'informations sur les thèmes de l'homosexualité, de la transsexualité, des questions de genre et d'orientation sexuelle etc. Ils sont ainsi devenus des « experts » de ces questions et ils interagissent dans une relation égalitaire avec des acteurs académiques comme en témoigne la participation de Line Chamberland et de Bill Ryan aux consultations¹⁴. On notera cependant que la sphère académique est nécessairement partie liée avec le secteur communautaire, participant à ses activités et s'investissant elle-même dans le milieu. Il ne s'agit donc pas de réifier les acteurs selon des « types » qui restent des étiquettes réductrices.

En plus des questions de financement, la PLH répond à un besoin conjoint de l'État et des groupes quant à la production de données au sujet de l'homophobie. Ainsi, si la politique publique crée une Chaire de recherche sur l'homophobie, la consultation des groupes fut une source importante d'informations pour les fonctionnaires. Cependant, avant la création de cette Chaire, les groupes puisaient leur expertise dans la littérature scientifique aussi bien canadienne, américaine qu'europpéenne. Ici, on peut avancer que le *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* – du moins pour sa composante communautaire – prend les traits d'une communauté épistémique au sens donné par Haas car :

« Les membres d'une communauté épistémique partagent des compréhensions intersubjectives, une manière de connaître et de raisonner, construisent un projet politique fondé sur les mêmes valeurs, partagent les mêmes convictions causales, utilisent les mêmes pratiques discursives et s'engagent dans la même mise en pratique et la même production des informations ». (Haas, 1992 cité dans Lagroye et al. 2012 p.539)

¹⁴ Line Chamberland est Professeure au département de sexologie de l'UQAM. Elle est également titulaire de la Chaire de recherche sur l'homophobie. La création de cette Chaire fait suite à l'une des recommandations du Plan d'action 2011-2016 qui a mis en œuvre la PLH. Bill Ryan est quant à lui professeur à l'École de travail social de l'université McGill. Ces deux membres du corps académique ont participé aux travaux du Groupe de travail mixte depuis ses débuts. Madame Chamberland et monsieur Ryan n'étaient pas disponibles pour répondre à nos questions durant la période de collecte des données.

Cette caractéristique, que vient renforcer le processus de consultation de la PLH, milite en faveur de notre proposition 3 (présentée à la page 45 du présent mémoire) qui voit un ensemble de groupes communautaires LGBT comme un réseau ponctuel d'action publique, comme le définissent Le Galès et Tatcher.

Nos entrevues et nos observations ne permettent pas de confirmer des variations importantes de connaissances sur les enjeux gays et lesbiens ou touchants à l'homophobie, entre les groupes. Il nous a cependant été signalé à plusieurs reprises que les enjeux touchant la bisexualité et les questions trans* ne sont pas aussi bien maîtrisés par les acteurs du milieu, comme en témoigne peut-être les conflits rapportés dans la dernière séquence. Cela est en partie dû au fait que la recherche en français accusait du retard sur certains enjeux pendant la séquence étudiée. Si ce mémoire ne se concentre pas sur le rôle des idées, il est cependant nécessaire de souligner que l'évolution rapide du contexte intellectuel s'est faite parallèlement aux consultations sur la PLH et que ses étapes correspondent à l'apparition de nouveaux mots et concepts. Cette perspective est notamment soulignée par la répondante 3, qui a beaucoup œuvré pour mettre à l'agenda les enjeux trans*

« Si je prêche sans cesse pour la question trans, [...] c'est qu'il y avait un effet de déséquilibre de maturation de communauté, de réflexion aussi, d'intellectualisation de tout ce qui est orientation sexuelle versus identité de genre, il y a un décalage, dans le temps et dans le poids, qui fait en sorte qu'on ne pouvait pas aller plus vite [...] que le chemin que les questions d'orientation sexuelle avaient fait. [...] Quand le mot « cisgenre » ou « cissexuel » sont arrivés des États-Unis dans le milieu militant trans et LGBT québécois, j'étais tellement heureuse ! Car, je connaissais tout le pouvoir que le mot « hétérosexuel » avait eu pour faire en sorte que tout le monde se sente concerné par l'orientation sexuelle. Que tout le monde devait dealer avec ça une orientation sexuelle, pas juste les homos, mais les hétéros aussi. Parce que pendant longtemps, on remonte aux années 1970 là, il y avait juste le mot « homosexuel », les homos pouvant ainsi facilement être associés à la déviance. Quand tout le monde est concerné par son orientation sexuelle quelle qu'elle soit, ça normalise le tout. Ainsi, avec cisgenre et cissexuel, ça allait avoir le même impact pour transgenres et transsexuels. Tout le monde allait avoir à dealer avec son identité de genre, qu'elle soit conforme ou non avec son sexe de naissance. »

Ainsi, si les ressources de savoir sur l'homophobie étaient quelque chose de communément partagé, il faut conserver à l'esprit que les enjeux touchant les groupes minoritaires, comme les minorités ethnoculturelles ou les personnes trans*, n'étaient pas aussi bien maîtrisés. Les groupes et les personnes qui représentent ces populations ne disposaient d'une égalité des ressources ni sur le plan matériel ni sur le plan du savoir, par rapport aux groupes gays et lesbiens. Cette inégalité se reflète dans le processus de consultation par l'absence de ces groupes minoritaires au début du processus, puis par leur infériorité numérique lorsque certain.e.s de leurs représentant.e.s ont pu y avoir accès.

Le fait de disposer d'un savoir particulier confère une certaine légitimité suivant le contexte. Ainsi, le fait de posséder une expérience ou des connaissances sur les enjeux trans* permet de traiter de ces enjeux tout en en se distinguant de ceux et celles qui maintiennent ces questions dans la marginalité. On peut alors constater une forme d'instrumentalisation des enjeux touchant les groupes minoritaires, qui vise à accroître la légitimité d'un groupe (jugé plus représentatif par l'État) au dépens d'un autre.

Conclusion du second chapitre

En conclusion, ce chapitre présente notre cadre théorique inspiré de la sociologie de l'action publique. Ce cadre vise à étudier les trois aspects que sont les *acteurs*, les *interactions* et le *contexte*. Laisant ce dernier point aux analyses plus historiques, nous avons décidé d'entreprendre une étude des acteurs sur la base d'une théorie de la mobilisation des ressources. Afin d'y parvenir, nous avons fait le choix de recourir à une grille d'analyse inspirée du néocorporatisme et de l'approche de la mobilisation des ressources, qui permet de comprendre la nature des interactions entre ces acteurs et l'État québécois. Dans le souci de contourner plusieurs problèmes théoriques, nous avons tenté de définir chacune des ressources mobilisées, ainsi que plusieurs dynamiques que les approches pluralistes et corporatistes présentent comme récurrentes. Ces dynamiques sont notamment présentées au travers de nos propositions (P1, P2 et P3). À la suite de cette discussion, il s'agit maintenant de définir une méthodologie afin de confirmer ou d'infirmer si ces dynamiques se retrouvent bel et bien dans le cas de la PLH.

Chapitre III- Épistémologie et méthodologie

Ce troisième chapitre présente les enjeux épistémologiques et méthodologiques de notre recherche. Dans un premier temps, nous présentons notre conception de la science et des moyens dont le chercheur dispose pour recueillir des connaissances (1). Nous inscrivons alors notre recherche dans un cadre constructiviste où le cadre théorique dispose d'un statut instrumental. Dans un second temps, nous présentons les deux principaux modes de collecte de données (2). Premièrement, nous mobilisons la méthode par entretiens. Nous décrivons les paramètres d'application de cette méthode par entretien et son protocole. Deuxièmement, nous présentons la méthode de recherche documentaire. Nous abordons la façon de sélectionner et d'analyser les documents. Nous y présentons notre approche qualitative et les liens entre les différents documents de l'échantillon sélectionné. Nous concluons ce chapitre par une discussion sur les enjeux éthiques, reliés à nos méthodes de collecte de données ainsi que sur les limites de celles-ci (3).

1) Épistémologie

Premièrement, il s'agit de définir notre cadre épistémologique. Si l'ontologie d'un chercheur concerne ses présuppositions à propos de la nature de la réalité, son épistémologie concerne ses présuppositions à propos des meilleures façons d'enquêter et de recueillir de la connaissance, soit sa conception du statut de la science. Ce n'est qu'à la suite de ces éclaircissements que nous pourrions enfin exposer notre méthodologie, soit la manière d'acquérir cette connaissance. Ainsi, dans cette première section, nous présentons notre conception du statut de la science (1.1), le type d'analyse (1.2), le mode de raisonnement (1.3) ainsi que le mode d'analyse (1.4).

1.1 Le statut de la science

Notre travail est très éloigné du monisme épistémologique, ce dernier étant trop ancré dans la méthodologie expérimentale et associé à la tradition positiviste. Nous lui préférons une approche basée sur le *dualisme épistémologique*, qui reconnaît une nature différente aux sciences humaines,

du fait de leur objet changeant. Notre démarche n'a donc pas tout à fait les mêmes ambitions de généralisation que peuvent avoir d'autres recherches se revendiquant du positivisme. L'exposé de notre démarche épistémologique s'appuie sur les définitions proposées par Bélanger (1998) dans son article. Ainsi, tel que mentionné, notre recherche repose sur un constructivisme épistémologique (p.51).

Considérant l'objet de notre recherche, soit les stratégies qui engagent un groupe d'acteurs précis autour d'un processus politique ciblé, nous sommes en mesure de qualifier notre analyse d'idiographique. Notre recherche s'inscrit en priorité dans une démarche descriptive et narrative du « Comment ? ». Cependant, comme le souligne Bélanger : « *En dépit de cette distinction radicalement posée [avec le type nomothétique] , il faut reconnaître que, dans la pratique, l'idiographie est assez plastique, par rapport au nomothétique qui l'est peu* » (24). Ainsi, si notre objectif premier est de rendre compte des phénomènes politiques que sont les stratégies d'influences des groupes communautaires LGBT*, leur analyse et les liens que nous pouvons faire entre données et théories permettront d'ancrer nos résultats dans une dimension plus large, au minimum dans la littérature traitant des groupes d'intérêts, ainsi que celle touchant aux enjeux LGBT* au Québec. Cette recherche se faisant dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, elle doit rester humble dans ses résultats. Tout au plus, nous soulignons le potentiel d'une comparaison future avec d'autres cas similaires au Canada.

1.2 Le type d'analyse

Nous procédons donc par une observation menant à une description de notre objet. Suivant l'idée du dualisme épistémologique, nous ne prétendons ni à l'objectivité dans son sens positiviste, ni à une exhaustivité, car, « [...] *il tombe sous le sens que la description à l'état pur est une utopie [...]*, tant la masse de données est importante et son analyse systématique un frein plutôt qu'un atout pour la recherche scientifique. Le chercheur a ici dû se former une première idée de son objet, notamment en allant sur le terrain et en côtoyant les acteurs communautaires LGBT* présents à Montréal. Ce n'est qu'à la suite de questionnements qu'un premier cadrage ou découpage rend l'enquête possible. Notons cependant que ce mémoire n'est pas commandité, il ne souhaite pas répondre à un « problème » (*Problem solving*), il évite donc *a priori* ce travers de la recherche idiographique et maintient

l'objectif de faire primer la dimension analytique sur les considérations morales, pratiques ou trop normatives (Bélanger 1998, p.25).

1.3 Le mode de raisonnement

Sur la question du mode de raisonnement, cette recherche s'oriente vers un raisonnement qui privilégie l'induction, c'est-à-dire que c'est par l'accumulation de données et d'observations empiriques que nous construisons notre modèle explicatif. Nous ne formulons pas d'hypothèses au sens positiviste, cependant, nous émettons des propositions issues des échanges entre la littérature consultée par le chercheur et les observations que celui-ci opère sur le terrain. En effet, c'est sur la base d'une littérature existante et des données recueillies que nous formulons des propositions concernant notre objet. Par ce mode de raisonnement, nous y voyons un moyen de préserver notre approche inductive – qui consiste à aller sur le terrain, rencontrer les acteurs, confronter les faits, etc. – tout en nous inspirant des résultats obtenus par d'autres chercheurs et chercheuses du domaine. Considérant que notre objet s'inscrit dans un domaine déjà étudié, nos propositions ne relèvent pas d'une grande audace, mais permettront, soit de souligner certains attributs particuliers au contexte (acteurs communautaires, contexte québécois, thématique LGBT*, etc.). Ces propositions ont été formulées au cours de notre enquête et sont le produit des échanges entre nos lectures académiques, nos observations, nos entrevues et nos réflexions personnelles.

Ce cadre privilégie d'emblée une perspective globaliste. Considérant le rôle important que nous attribuons aux institutions formelles et informelles, cette perspective renvoie ici à une forme de structuralisme dans laquelle se retrouvent les deux principales perspectives théoriques sur les groupes d'intérêts, à savoir le (néo) corporatisme et le (néo) pluralisme. Parmi les réponses que nous proposons, la reconstruction des événements entourant la formulation de la PLH permet selon nous de mieux comprendre le contexte particulier dans lequel se manifestent les stratégies d'influence recensées par les auteurs pluralistes et corporatistes. Nous n'échappons pas à leurs dimensions globalistes axées sur persistance du rôle de l'État comme élément central autour duquel s'organise la vie publique, tout du moins quand celle-ci vise à la production d'une politique publique. Il faut donc

concilier ces approches théoriques pour mieux rendre compte des réalités du terrain. Nous voyons ainsi les gains obtenus à profiter de la dynamique entre induction et déduction.

1.4 Le mode d'analyse

Enfin, avant d'aborder la méthodologie proprement dite, il faut situer notre étude en fonction du mode d'analyse. Pour cette recherche, nous procédons par étude de cas. Ce mode d'analyse est défini premièrement par sa dimension descriptive, mais toutes les études de cas ne sont pas pour autant des monographies. Pour notre recherche, nous essayons de réfléchir à partir du cadre théorique et ainsi procéder, comme nous l'avons souligné plus haut, à quelques généralisations ayant principalement une fonction heuristique (Bélanger 1998, p.44). Cette recherche s'inscrit alors dans une quête théorique plus large qui questionne le rôle des groupes d'intérêts, dont les intérêts privés sont liés à des intérêts plus larges comme les droits humains, dans la production de normes en contexte démocratique. Notre objet se voit alors justifié par ses attributs, puisqu'il est question d'une politique publique, qui vise l'éradication d'une discrimination, portée par des groupes d'intérêts assimilés à une « Communauté LGBT* » que reconnaissent le Public, l'État, les médias, etc.

2) Méthodologie

Deuxièmement, et à la suite de l'exposé de notre cadre épistémologique, nous présentons ici nos deux méthodes de collecte de données. Pour cette recherche, nous sommes entrés en contact avec le milieu étudié en procédant à une implication du chercheur sur son terrain. Ainsi, nous commencerons tout d'abord par présenter les modalités de cette entrée sur le terrain (2.1). Ensuite, nous présentons les paramètres de la méthode par entrevues (2.2) et ceux de la recherche documentaire (2.3). Enfin, nous développons l'analyse des données recueillies par ces deux méthodes de collecte. Nous procédons finalement à une discussion des limites de chacune de ces méthodes, ainsi que des enjeux éthiques qu'elles impliquent (2.4). Pour cette section, nous nous appuyons sur l'ouvrage d'Halperin et Heath, « *Political research, methods and practical skills* » (2012), qui porte sur les différents aspects de la méthodologie en science politique.

2.1 Entrée sur le terrain

Dès le début du processus de recherche, le chercheur a pris contact avec des ressources spécialisées sur les questions LGBT*. À Montréal, la Bibliothèque à livres ouverts (BALO), qui dépend du Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal (CCGLM), est le lieu où la documentation sur ces sujets est la plus complète. Ainsi, le chercheur a commencé à approcher l'organisme en novembre 2015 et des liens d'amitié se sont développés avec le directeur général du CCGLM, Christian Tanguay. Par sa collaboration spéciale, en rendant disponible de nombreuses sources documentaires spécialisées ainsi qu'en fournissant de nombreuses données sur les dynamiques du milieu LGBT* à Montréal, monsieur Tanguay a activement contribué à l'entrée du chercheur sur ce nouveau terrain que représente pour ce dernier le milieu communautaire LGBT* montréalais.

En passant du temps à la BALO, monsieur Tanguay en est venu à proposer au chercheur une implication bénévole sur le conseil d'administration du CCGLM. D'une part, cette offre lui permettait d'avoir un utilisateur chercheur à la BALO sur le CA, d'autre part, l'auteur de la présente recherche y a vu une opportunité de continuer une activité militante qui lui est chère.

En mai 2015, l'auteur de cette recherche a été élu sur le CA comme administrateur, puis comme secrétaire du CA, le mandat obtenu est d'une durée d'un an et prend fin en mai 2016, soit quelques mois avant la remise de ce mémoire. Nous entendons la critique qui voit la participation bénévole du chercheur sur le conseil d'administration d'un des organismes étudiés (le CCGLM était membre du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* entre 2000 et 2009) comme une source de questionnements éthiques. Cependant, nous pensons avoir pris les mesures requises afin de dissiper au maximum les risques liés à une trop grande proximité entre le chercheur et son objet d'étude. Ainsi, nous avons pris deux types de garanties par rapport à cet enjeu.

Premièrement, nous travaillons sur des événements qui ont eu lieu il y a près de 10 ans. Le CA a complètement changé depuis ces événements et l'organisme n'occupe pas de position d'autorité vis-à-vis de la politique publique étudiée. Il n'a aucun mandat d'évaluation ou de surveillance et se révèle être un organisme de services qui n'œuvre pas dans la défense de droits. Le seul engagement pris de

la part du CCGLM est une ouverture complète des archives de la BALO en échange de la promesse d'exemplaires gratuits de la recherche une fois complétée.

Deuxièmement, le CA actuel a été averti du travail de recherche en cours. Une résolution allant dans ce sens a été votée à l'unanimité. Celle-ci a été proposée par le chercheur lui-même et appuyée par un membre du C.A:

*« Considérant que le rôle de chercheur actif du candidat a été clairement exprimé lors de l'Assemblée générale du 15 Juin et que l'Assemblée a élu l'administrateur en toute connaissance de cause;
Considérant qu'il est important que les questions relevant de l'éthique de la recherche en sciences sociales soient abordées par le CA du CCGLM,
Considérant que la présence d'un chercheur sur le CA constitue un avantage et un point de vue pertinent pour le développement du CCGLM;
Considérant que ce travail de recherche s'effectue au travers des activités bénévoles du CCGLM, il est encadré par les Règlements sur la divulgation d'intérêts et de confidentialité dûment signée lors du CA du 23 Juin 2015 par l'administrateur Bourgois;
Considérant que ce travail n'implique pas de divulguer des informations confidentielles relatives au CCGLM, mais que le statut d'administrateur constitue une position facilitant des rencontres avec les responsables du milieu communautaire LGBT montréalais;*

*Que le CA reconnaisse la position de chercheur de l'administrateur Bourgois;
Que le CA consente au travail d'observation participante lors des activités de bénévolat organisées par le CCGLM;
Que le CA reconnaisse que ce consentement est libre et éclairé. »*

Au moment de prendre la fonction d'administrateur, la répondante 2 était directrice générale adjointe. Cette dernière a été la représentante du CCGLM sur le *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* en plus d'être une personne ressource pour avoir accès aux autres représentant.e.s d'organismes. La répondante 2 est désormais à la retraite, et elle s'est montrée ouverte à une demande d'entrevue de manière informelle, suite à la publicisation de nos activités de recherche.

Rappelons que le fait de siéger sur le CA du CCGLM n'apporte aucun bénéfice matériel et qu'une clause de confidentialité proscrit toute utilisation des informations discutées lors des instances pour cette recherche. En revanche, ce poste permet d'avoir accès aux nombreuses activités de réseautage qui ont lieu dans le Village gai. Ces activités réunissent les personnes clefs de la Communauté LGBT*, à savoir les membres des CA de nombreux organismes communautaires, des personnalités politiques provinciales et fédérales, des membres du milieu académiques et des gens du milieu des affaires. La plupart des personnes répondantes participent à ce type d'activités à accès restreint au sein de la Communauté. De nombreux contacts sont ainsi facilités par l'entre-connaissance qui s'élabore au travers des activités de réseautage.

Cependant, nous avons pris soin de produire un protocole d'approche neutre, qui est identique pour les personnes rencontrées sur le terrain que pour celles qui ne sont pas présentes lors des activités de réseautage mentionnées précédemment. Ainsi, l'approche des répondant.es potentiel.le.s se fait soit par contact direct dans le cadre d'une activité de réseautage, soit par courriel. Suivant le protocole établi, et avant toute demande de rencontre, un courriel est envoyé aux personnes sollicitées, dans lequel elles peuvent trouver une description de la recherche, une copie du formulaire de consentement, les thématiques de questions ainsi que toutes coordonnées utiles (celles du chercheur et de sa directrice). Les demandes officielles de sollicitation d'entrevue ont été envoyées au début de l'année 2016, suite à l'obtention du Certificat d'éthique (CERAS-2015-16-218-D). Il s'agissait durant l'année 2015 de se familiariser avec le terrain et le milieu qui constitue une découverte pour le chercheur. L'année 2016 a été l'occasion de procéder aux démarches de demandes d'entrevues. Finalement, le chercheur a pu effectuer 6 entrevues au cours de la période de collecte de données qui s'étale de septembre à mai 2016.

2.2 Méthode par entrevues

Pour cette recherche, nous mobilisons la méthode par entrevue. Nous détaillons ici ses objectifs, la manière dont les entrevues ont été conduites, ainsi que la nature des personnes répondantes.

2.2.1 Objectifs de la méthode et valeur des résultats

Une entrevue vise à obtenir des données détaillées à partir d'une seule, ou d'un nombre réduit de personnes. À la différence d'une autre méthode comme le sondage, les données obtenues ne sont pas standardisées, ce qui limite la possibilité de généraliser les résultats. La méthode proposée s'inscrit plutôt dans une démarche épistémologique constructiviste qui privilégie le recueil d'expériences *significatives* permettant de saisir le *sens* de l'activité sociale. Dans le cas de notre recherche, il ne s'agit donc pas de généraliser les propos recueillis, mais de reconstruire le récit de la formulation de la PLH. C'est ce récit qui nous permet de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans le processus de consultation et de production des politiques publiques par les groupes. La construction

du cadre théorique (Chapitre II) se fait à la fois par une revue de la littérature, mais aussi par les rapprochements que le chercheur opère entre ce qu'il a appris de cette littérature et ce qu'il recueille comme données au travers de son immersion dans le milieu communautaire LGBT* et ses acteurs. Comme nous l'avons vu, nos répondant.es se caractérisent par : (1) leur diversité (2) leur expérience partagée au sein du *Groupe de travail mixte* et enfin (3) leur statut d'élites politiques dotés d'une forte expertise. Nos entrevues doivent être en mesure de prendre en compte ces diverses caractéristiques qui distinguent nos répondant.es des autres acteurs militants. Dans cette section, nous détaillons notre démarche pour la mise en œuvre de la méthode par entrevues. Comme nous le verrons, la nature de nos répondant.es nous invite à suivre les recommandations d'Halperin et Heath sur les entrevues avec les élites politiques et les expert.e.s. On gardera également à l'esprit les conseils de ces auteurs quant aux qualités d'un bon interviewer (pp.252-283) :

- Ne pas être trop familier
- Clarté des questions
- Conserver une distance sociale raisonnable
- Être à l'écoute et intéressé
- Mettre à l'aise et rester calme

Sur la base de ces recommandations et conseils aux jeunes chercheurs et chercheuses, nous pouvons aborder plus directement le type d'entrevues effectuées.

2.2.2 Type d'entrevues

Pour cette recherche, nous avons rencontré six répondant.es lors d'entrevues en face à face. Les répondant.es ont été contactés à l'avance par courriel, certain.es ont pu être approchés de manière informelle au travers d'activités de réseautage organisées au sein du milieu communautaire LGBT*. L'entrée sur le terrain a permis de participer à de nombreuses activités de ce type, qui ont permis de prendre connaissance de nombreux acteurs et dynamiques propres à ce milieu. Il a donc été possible d'identifier rapidement des répondant.es aux caractéristiques recherchées par notre méthode de recherche et disposant d'expériences significatives en lien avec notre objet de recherche, soit la PLH. Les caractéristiques recherchées en priorité chez les répondants sont au nombre de trois :

2.2.2.1 La diversité des répondant.e.s

Si la représentativité ne peut être atteinte par les méthodes qualitatives, la valeur de ces méthodes repose sur la *diversité des cas* et la saisie d'un *sens* qui reflète les effets du contexte socioculturel. Le postulat de ces méthodes étant que les sujets partagent un contexte et des connaissances socioculturelles communs. Ainsi, à l'inverse d'autres méthodes de collecte de données comme le sondage, la méthode par entrevue partage avec l'observation (participante ou non participante) et les *focus group*, l'atteinte un *point de saturation* qui apparaît lorsque des récurrences font jour. Ici, les hommes et les femmes interrogées sont des représentant.es d'organismes ou des fonctionnaires ayant vécu chacun l'expérience du *Groupe de travail mixte* ou des autres comités de travail selon l'angle et les intérêts propres à leurs organisations.

2.2.2.2 Une expérience partagée au sein du processus de consultation

Le recrutement des personnes interrogées, dans le cadre des entrevues, s'est effectué sur la base de leur implication passée au sein du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* et de leurs implications significatives dans le milieu communautaire LGBT*.

Si ces personnes n'ont pas pu toutes être jointes ou n'ont pas souhaité participer, nous avons pu rencontrer 6 répondant.e.s sur la dizaine de personnes ciblées. Toutes ces personnes ont joué un rôle important et sont des figures reconnues du milieu LGBT* au Québec. Chacun.e de nos répondant.e.s nous a accordé une entrevue allant de 90 à 140 minutes. Cette sélection a été possible par le suivi d'une méthode dite de « boule de neige ». Nous comptons sur les liens d'amitié qui unissent le groupe de personnes ciblées et sur la relation de confiance que nous avons instaurée auprès d'elles pour joindre le plus grand nombre de personnes indiquées sur notre liste. À cette liste s'ajoutent d'autres personnes désignées comme ayant un « profil significatif ». Ce second cercle regroupe les fonctionnaires du Bureau de lutte contre l'homophobie (BLH) et de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) et les éventuels autres acteurs du milieu communautaires qui entretiennent des liens avec les autorités publiques.

2.2.2.3 Expertise et rôle d'élite politique.

Du fait du rôle joué par nos répondant.e.s, notre démarche méthodologique implique le recours à un type particulier d'entrevues : les *entrevues avec des élites*. Selon Halperin et Heath, cette méthode particulière de recherche est toute désignée lorsqu'il s'agit d'étudier des institutions politiques et les processus de prise de décision. S'appuyant sur la définition de Pierce (2008, p.119): «*Political elites are people "who exercise disproportionately high influence on the outcome of events or policies in your research area"* ». Cette définition convient parfaitement à nos répondant.es. En effet, dans le cadre de notre recherche sur les stratégies d'influence dans le processus de création de la PLH, ces personnes ont fait partie d'un groupe restreint, agissant à titre d'expert.e.s des enjeux LGBT* auprès du gouvernement. Bien que leur statut d'élite et d'expert.e.s soit très localisé, il n'en demeure pas moins que ces répondant.e.s nécessitent une certaine préparation dans les entrevues, à laquelle nous invite Halperin et Heath lorsqu'ils traitent de ce modèle particulier d'entrevues.

En effet, l'entrevue avec des élites constitue en un certain sens un « cas limite » où un seul individu se trouve à être une source immense de données. L'objectif du chercheur est alors de parvenir à en extraire le maximum par le biais de l'interaction directe. Par définition, les élites mais aussi les expert.e.s disposent d'un accès privilégié aux informations, que celles-ci soient des données présentes auxquelles le chercheur ne peut avoir accès pour diverses raisons (chronologiques, absence de traces écrites, accès limité au personnel gouvernemental, etc.). Cependant, le chercheur doit accumuler une certaine quantité de connaissances sur le sujet, qui doit lui permettre de dialoguer efficacement avec le/la répondant.e. Ainsi, une recherche documentaire préliminaire est requise. L'entrevue permet alors de « [to] *confirm the accuracy of information that has previously been collected from other sources* » (Halperin et Heath p.272) . Confronter ces sources avec les réponses de la personne répondante permet alors de vérifier leur validité par triangulation.

Dans le cadre de cette méthode, il a été tout d'abord essentiel d'évaluer la *qualité de l'interlocuteur*, soit de se poser la question de la représentativité de son opinion afin d'en évaluer la *validité*. Dans ce type de situation, il est bon de comparer et de croiser plusieurs entrevues d'experts afin de voir s'il y a des recoupements. Dans le cas qui nous préoccupe ici, la participation à un groupe restreint de

personnes ressources révèle à la fois une force de notre approche, à savoir la facilité d'identification des répondant.e.s, leur accessibilité et la possibilité de croiser leurs témoignages, mais c'est aussi paradoxalement une forme de faiblesse. Ainsi, une première limite est à trouver dans le fait que les expert.e.s sont, par définition en petit nombre et donc nous avons affaire à une diversité limitée. Cette limite se traduit directement par la difficulté de formuler des généralisations sur la population dont est issu.e le/la répondant.e (ici, une élite propre au milieu communautaire LGBT* montréalais).

À cette première limite, il faut ajouter la nécessité d'évaluer la position de la personne répondante. Cette position va influencer la nature de ses réponses, comme peuvent le faire ses opinions politiques, son rôle dans l'organisation, etc. On cite souvent l'exemple du fonctionnaire en fonction, celui-ci est tenu à de nombreuses obligations et peut vouloir ne pas divulguer de l'information pourtant essentielle. On pense ici également aux leaders de groupes qui travaillent dans une logique d'amélioration de la qualité de vie de leurs communautés et qui ne se conçoivent pas comme les défenseurs d'intérêts qui, bien que collectifs, usent des mêmes stratégies que les groupes d'intérêts privés aux réputations plus écorchées. Cette situation donne un sens péjoratif aux termes *lobby*, *lobbyisme*, *lobbyiste*, etc. (Boivin 1984). Dans l'optique d'obtenir une entrevue, il s'agit donc de ne pas insister sur ce dernier point, mais de miser plutôt sur d'autres aspects pouvant être des motivations qui invitent les répondants à témoigner. Halperin et Health citent notamment l'importance perçue de la recherche, le sentiment de devoir qui peut exister lorsque l'on occupe un rôle de leadership ou encore l'opportunité que constitue la recherche pour « [to] *set the record straight* » (p.273) ou « mettre les points sur les "i" » concernant les événements passés. Ces raisons citées par les auteurs ne constituent que des exemples, néanmoins certain.e.s répondant.e.s se sentent très fortement lié.e.s à la PLH et peuvent exprimer une forme de fierté à avoir contribué à cette avancée pour les communautés LGBT* au Québec. De plus, cette recherche reçoit un soutien bénévole, du Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal et de sa bibliothèque, qui souhaite voir plus d'intérêts portés sur les enjeux politiques contemporains liés aux communautés LGBT* québécoises. Par notre travail inédit sur la PLH, nous contribuons à notre manière à un « patrimoine » LGBT* québécois qui valorise une période historique, des acteurs spécifiques, des relations entre la diversité sexuelle au Québec et les autorités publiques, etc.

2.2.3. Identifier les témoins

Notre étude se base sur une sélection par volontaires (*volunteer sample*) qui s'appuie cependant sur une population préalablement définie par le chercheur. Dans ce travail de reconstruction, nous avons été en mesure d'identifier un ensemble de personnes qui ont été des témoins privilégiés du processus à l'origine de la PLH. En effet, le nom des représentant.e.s des groupes siégeant sur le *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* est aisément accessible, à la suite d'une courte recherche¹⁵. Ainsi, pour chacun des groupes, nous avons identifié une personne apte à produire un témoignage capable de nous aider à reconstruire les événements et de décrire certaines des stratégies et processus à l'œuvre. À ces représentant.e.s du milieu communautaire, s'ajoutent des personnalités du milieu académique et du milieu syndical.

¹⁵ La liste des membres du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* est présentée dans le rapport suivant : « De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie » p.99-100 (2007)

C'est sur la base de cette liste que nous identifions la population de personnes que nous souhaitons interroger. Cependant, toutes n'ont pas pu être contactées et certains témoins indirects, proches du processus de négociation, se révèlent être des sources fiables, en raison de leur proximité avec les membres du *Groupe de travail mixte*. Parmi les témoins directs, nous avons pu contacter 3 répondant.e.s.

- Le répondant 6 est le fondateur retraité de la Fondation Émergence et de Gai Écoute
- La répondante 3, directrice générale du groupe AlterHéros et ex-présidente de la CTTQ
- La répondante 2 est une bénévole et directrice générale retraitée du CCGLM

Auxquels s'ajoutent¹⁶ :

- Un.e directeur/directrice général.e d'un groupe communautaire influent¹⁷
- Un.e fonctionnaire du Ministère de la Justice (ayant participé aux consultations pour un autre ministère et témoin interne de la création du BLH)
- Le répondant 1 est l'ex-P-DG du Conseil québécois LGBT (qui a intégré le processus en 2006-2007)

Ce groupe de personnes rencontrées se caractérise par sa diversité, son expérience partagée au sein du *Groupe de travail mixte* – ou sa proximité avec le processus – et enfin son haut niveau d'expertise¹⁸. Afin de recueillir les données requises, nous suivons une méthode de collecte des données qui cumule la méthode par entrevues avec une recherche documentaire. Suivant les caractéristiques de notre échantillon, nous avons déterminé les thématiques abordées, la forme et le type de l'entrevue.

¹⁶ Cette seconde liste inclut des personnes qui ont participé de façon épisodique aux réunions du *Groupe de travail mixte*, en raison de la nature sectorielle des intérêts défendus, de leurs postes ou bien encore en raison de leur entrée tardive dans le processus.

¹⁷ Cette personne a requis l'anonymat afin de pouvoir parler librement des différends et des oppositions qui parcourent le processus de négociation.

¹⁸ La liste des répondant.e.s, ainsi que la date des entrevues, est disponible à l'annexe 4.

2.2.3 Thématiques abordées

Le questionnaire soumis est construit sur un ensemble de thématiques principales abordées au travers de différents types de questions. On distingue ici 6 grandes thématiques. Chacune de ces thématiques est développée au travers de plusieurs questions et sous-thèmes qui seront abordés plus bas (Annexe 1. *Grille de questions d'entrevue*).

2.2.4 Forme de l'entrevue

Si l'entrevue nécessite une interaction entre deux individus, la technologie et les outils de communication nécessitent aujourd'hui de préciser la nature de cette interaction. Pour cette recherche, nous souhaitons rester traditionnels en privilégiant des entrevues en face à face. Cette forme d'entrevue est la plus simple à réaliser, compte tenu de la présence à Montréal des répondant.es et de la fluidité qu'elle permet suite aux prises de contact *de visu*. La saisie du sens passe également par la compréhension du contexte de l'action et la perception par le chercheur du langage non verbal. De plus, l'assurance d'une sélection par boule de neige repose principalement sur la confiance, et celle-ci est plus aisément gagnée par le contact direct.

2.2.5. Type d'entrevues

On trouve trois types d'entrevues, correspondant chacun à un type de questions posées. Une entrevue peut ainsi être *structurée*, c'est-à-dire en soumettant des *questions fermées*. On retrouve ici de nombreuses similarités avec la méthode par sondage dans les formes de questions possibles. Elle peut être également *non structurée*, c'est-à-dire en privilégiant des *questions ouvertes*. Enfin, une *via média* existe avec l'*entrevue semi-structurée* qui associe les deux types de questions. Suivant Halperin et Heath, « *Elite interviews tend to be semi-structured and use open-ended, rather than close-ended, questions* » (p.273). Les auteurs présentent plusieurs considérations à conserver à l'esprit. La première est que plus le/la répondant.e dispose d'informations précises, plus il sera en mesure de répondre à des questions fermées et standardisées. Une seconde considération est que la

validité de la réponse sera supérieure en usant de questions ouvertes qui permettent à l'interlocuteur d'organiser ses réponses et de présenter son propre cadre de compréhension. Enfin, une troisième considération à ne pas négliger dans le cadre d'une entrevue avec des élites politiques est leur préférence à ne pas rester enfermée dans les catégories imposées par des questions trop restreintes. On doit partir du principe que leur haut niveau de spécialisation, souvent couplée à une éducation supérieure, tend à produire des réponses complexes « *explaining why they think what they think* » (p.274). Ainsi, considérant la nature des répondant.e.s recherchée, c'est vers ce dernier type d'entrevue que nous nous sommes dirigés. Nous proposons un questionnaire en plusieurs parties mobilisant différents types de questions.

2.2.5.a Identification

La première thématique vise simplement à identifier la personne répondante. L'objectif principal est de permettre au chercheur et aux lecteurs/lectrices de situer la personne répondante à la fois selon son rôle social ou encore son statut, ainsi que de préciser ces mêmes caractéristiques dans la séquence temporelle qui nous préoccupe ici. On pose ainsi des questions comme : Quelle est votre profession ou occupation principale ? Quel rôle jouez-vous aujourd'hui dans le milieu communautaire LGBT*? Quels postes occupiez-vous de 2000 à 2009? Dans quels organismes ?

2.2.5.b Implication mouvement LGBT*

Cette seconde thématique s'intéresse plus précisément à la trajectoire de la personne répondante. On l'a vu dans le premier chapitre, le mouvement communautaire LGBT* est un segment qui a émergé plus récemment que d'autres au sein du milieu communautaire québécois. Il s'agit donc de comprendre comment les répondant.es se sont inscrits dans son sillage, comment ils ont pu en être des piliers et quelles furent leurs motivations à s'impliquer dans ce milieu plutôt que de s'investir dans un autre secteur connexe comme la santé, la jeunesse, les luttes féministes, etc. On pose des questions relativement simples et ouvertes comme « Comment en êtes-vous venu à vous impliquer dans le mouvement LGBT* ?

2.2.5.c Contexte 2000 – 2009

La troisième thématique vise à inciter la personne répondante à produire un récit narratif de son expérience comme agent.e de formulation des politiques publiques. On essaie, dans la mesure du possible, de produire un récit chronologique qui réinscrit les divers événements recensés par la revue de littérature et la recherche documentaire. Une fois de plus, les questions se veulent ouvertes : « Pouvez-vous me raconter comment vous avez participé à la création de cette politique ? Y a-t-il des événements en particulier qui vous ont marqué ? En quoi ont-ils été déterminants selon vous ? Etc. ». Nous savons que plusieurs événements importants ont eu lieu en parallèle, qui touchent aux réalités LGBT* (mariage homosexuel en 2004, création de la journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie, colloques et manifestations publiques, Fierté gaie, etc.) et modifient donc le contexte des négociations entre le milieu communautaire LGBT* et l'État. De plus, cette thématique large aborde également les aspirations des acteurs de l'époque, ce qu'ils attendaient d'une politique publique visant leurs problématiques.

2.2.5.d Relations individus-État

La quatrième thématique s'intéresse plus spécifiquement aux relations entre les acteurs ainsi que les types d'acteurs présents. Il vise à interroger la manière dont les répondant.es se représentent, mais aussi comment ils se sentent représentés par les autorités publiques. Comme tout État occidental, celui du Québec dispose d'un long passif d'intolérance envers la diversité sexuelle et de genre. Il s'agit donc de mieux saisir comment des acteurs d'un milieu stigmatisé ont ressenti cet appel de la puissance publique vers elle. Parmi la gamme de questions ouvertes, on citera « Quels liens aviez-vous avec: les politiciens? Les fonctionnaires ? Les médias ? Les autres membres du milieu communautaire présents ? Y avait-il une forme d'expertise de la part du gouvernement sur les questions liées aux LGBT*? Avez-vous été témoins de résistances ou de difficultés de compréhension entre les différentes personnes du groupe ? Etc.

2.2.5.e Stratégies et représentation

La cinquième thématique comporte des questions qui visent plus spécifiquement les stratégies de représentation et les liens qui unissent les individus dans la négociation. Les questions sont axées sur la dimension pragmatique du « Comment ? » et vise à révéler des éléments du répertoire d'action. Elle questionne également les dynamiques internes au *Groupe de recherche sur l'homophobie* et les stratégies d'alliance entre types d'acteurs (communautaires, syndicaux, académiques, gouvernementaux). Si cette partie doit rester flexible et se développe suivant les réponses liées au contexte, on peut cependant proposer des questionnements initiaux comme « Les personnes du milieu communautaire avaient-elles les mêmes objectifs autour de la table de négociation ? Comment se décide la stratégie à adopter ? Quelle stratégie a-t-elle été la plus gagnante selon vous ? Ces stratégies ont-elles fait l'objet d'un accord unanime entre les participants/groupes ? »

2.2.5.f Ressenti et conclusions

Enfin, la sixième partie permet une conclusion et propose à la personne répondante de donner son opinion de manière actualisée, soit de porter un regard actuel sur les événements étudiés. Une alternance de questions ouvertes et fermées permet de recueillir les commentaires et critiques qu'un tel processus génère inmanquablement. Ainsi, une série de questions peut être posée dans cette phase conclusive de l'entrevue : « Aujourd'hui comment évaluez-vous la PLH? Si c'était à refaire, que changeriez-vous ? En vue du renouvellement de la PLH , après 2016, qu'ajouteriez-vous ou que changeriez-vous? Y a-t-il quelque chose dont nous n'avons pas parlé et que vous jugez important d'aborder? »

Chacune de ces thématiques se doit d'être enrichie par des questions qui font directement appel aux faits. Afin de se préparer à des entrevues d'une forte densité, qui requièrent des répondant.e.s qu'ils fassent office à la fois d'expert.e.s, d'élites politiques et de témoins privilégiés, le chercheur doit pouvoir s'appuyer sur une bonne connaissance des faits. Heureusement, un processus de politique publique implique, comme vu au chapitre premier, des étapes qui sont marquées par la publication d'un rapport d'étape ou de documents de nature semblable. À ces documents publiés sous l'égide de l'État, il faut ajouter les mémoires, les articles de journaux, les reportages et autres sources secondaires qui permettront de procéder à la fois à une entrevue approfondie, mais aussi à une

triangulation des informations, assurant ainsi leur validité. Comme le dit Tansey (2007, p.766 cité dans Halperin et Health pp.212-273) :

« When documents, memoirs, and secondary sources provide an initial overview of the events or issues under examination, interviews with key players can be used to corroborate the early findings. In a way, interviews contribute toward the research goal of triangulation, where collected data are cross-checked through multiple sources to increase the findings' robustness »

2.3 Recherche documentaire

À la suite de cette présentation de la méthode par entrevue, il est maintenant nécessaire de présenter la méthode par recherche documentaire qui accompagne et prépare le chercheur tout au long de son étude. En effet, cette méthode est essentielle dans la préparation du chercheur avant ses entrevues. Elle lui apporte un ensemble de données et d'informations en mesure de l'aider dans sa relation avec les répondant.e.s.

2.3.1 Accès et sélection des documents pertinents

Le processus de formulation de la PLH est le produit de l'interaction de plusieurs organisations qui ont produit des documents de nature publique. Ceux-ci sont aujourd'hui intégrés à un patrimoine documentaire LGBT québécois inégalement réparti. La plupart des documents en lien avec notre objet de recherche sont cependant accessibles par l'Internet ou dans des bibliothèques publiques ou spécialisées (BALO). D'autres sont archivés, soit aux Archives nationales (BanQ), soit dans des fonds documentaires privés, dont l'accès dépend alors du niveau d'entrée dans le milieu communautaire LGBT* (Archives gais, Archives Traces, fonds documentaires personnels, etc.). La collecte de ces documents s'opère ainsi par « boule de neige ». Plus notre travail de recherche avance, plus nous sommes amenés à consulter des documents connexes.

Cependant, il est nécessaire de procéder à une certaine sélection au sein d'une littérature qui regroupe peu ou prou l'ensemble de la production écrite des groupes communautaires, des médias et les écrits personnels, de la période correspondant au processus de formulation de la PLH. Devant cette somme de documents et sources potentielles, nous avons procédé à un premier tri qui distingue les documents de nature gouvernementale des productions privées. Nous avons déterminé que la « pierre angulaire » de notre travail était le document « *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie*

nationale de lutte contre l'homophobie » (2007). Ce document est le résultat du travail entamé par le *Groupe de travail mixte contre l'homophobie*, il résume les travaux du groupe entre 2004 et 2007. C'est sur la base de ce rapport que s'est bâti la « Politique québécoise de lutte contre l'homophobie » dévoilée en 2009. Sa mise en œuvre s'opère en suivant le « *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 : Ensemble pour l'égalité sociale, l'unité dans la diversité* » (2011). À ces trois documents fondateurs s'ajoutent des documents officiels connexes qui constituent autant de sources secondaires. Parmi eux, on peut citer les documents produits par les différents ministères ou encore ceux de la CDPDJ. Enfin, les organismes communautaires eux-mêmes ont produits des documents, souvent conservés par les personnes en place à l'époque. Parmi ces documents et sources secondaires, on retrouve des communiqués de presse, des actes de colloques, des articles, etc. Notons qu'à cette étape-ci, un recensement est impossible à effectuer en l'absence d'une base de données établie, d'un manque de ressources en termes de temps et de moyens de recherche. Plusieurs documents consultés par le chercheur n'ont pu l'être qu'à la suite d'une rencontre ou d'une entrevue avec une personne du milieu communautaire LGBT, qui en a révélé l'existence. Sans nécessairement que le document soit confidentiel, le temps passé et la nature discrète des consultations sur la PLH ont eu tendance à invisibiliser ce type de documents.

2.3.2 Détermination de l'échantillon

Ainsi, face à l'impossibilité d'un recensement, nous avons procédé en suivant la méthode de la « boule de neige ». En partant des documents disponibles en ligne sur le site du Ministère de la Justice – dans sa section consacrée au Bureau de lutte contre l'homophobie et à la politique dédiée – nous avons rassemblé des sources en lien avec notre objet, notamment grâce à des documents remis par le Ministère de la Justice, ainsi que par les répondant.es (Annexe 3 – *Liste des documents analysés*).

3) Analyse des données

L'analyse des documents a été menée par thématiques. Au cours de la lecture des documents, plusieurs enjeux ont émergé, dont il a été possible de suivre l'évolution au cours du temps. Ainsi, un intérêt particulier a été porté sur le cas des termes et de leurs définitions. Les termes *homophobie* et *transphobie*, ainsi que leurs interactions respectives constitue l'une de nos thématiques et a permis d'enrichir la grille de questions d'entrevues. Le nombre ainsi que la nature des participant.es constituent une seconde thématique facile à identifier dans les documents officiels. Enfin, la reproduction des recommandations d'un document à l'autre au cours du processus de formulation permet de témoigner de la continuité des enjeux, de leurs transformations autant dans les documents officiels que dans d'autres types de documentation, notamment la presse écrite. L'analyse documentaire a permis de faire émerger de nouvelles préoccupations chez le chercheur et lui a fourni des informations le rendant crédible auprès des répondant.es Il est cependant impossible de procéder à une analyse du rôle des groupes communautaires en se basant uniquement sur des documents, ceux-ci ne pouvant ni rendre compte des interactions formelles et informelles ni être complète comme en témoigne la forme des procès-verbaux que nous avons pu consulter (absence de verbatim).

4). Limites éthiques de la recherche

À la suite de cette présentation de notre méthodologie et de notre positionnement épistémologique, il s'agit maintenant de discuter des enjeux éthiques liés à un tel travail de recherche. Dans cette section, nous reviendrons brièvement sur l'absence d'un droit à la recherche (4.1), suivi d'une discussion sur l'homogénéité sociale du chercheur (4.2). Nous discutons finalement du potentiel de généralisation qui permet de compléter la réflexion épistémologique entamée au début du chapitre (4.3).

4.1 Un droit à la recherche ?

Premièrement, il n'y a pas de « droit à la recherche ». Bien entendu, beaucoup de facteurs peuvent venir interférer, nous pensons ici à l'attitude du chercheur qui se doit d'être irréprochable. Une mauvaise impression dans un tel milieu peut avoir des conséquences dramatiques sur la poursuite de la recherche. Le chercheur doit avant tout éviter de se voir accoler une « mauvaise réputation » et prendre le risque de « brûler » un terrain. Si la recherche s'intéresse depuis longtemps maintenant aux populations LGBT*, il s'agit de conserver cette entrée en maintenant une relation de confiance entre le chercheur et les acteurs. Au terme de la collecte de données, nous pouvons dire que la relation a été suffisamment bonne pour obtenir des confidences sur le milieu et ne pas créer de conflits au sein de celui-ci. L'attitude du chercheur et son appartenance à la « communauté » ont été des facteurs déterminants. Ce qui nous amène à parler de l'engagement de celui-ci.

4.2 L'homogénéité sociale dans l'entrée sur le terrain

Une recherche avec des êtres humains implique un impératif d'empathie. Celui-ci peut être facilité – mais ce n'est pas le seul moyen – par le partage d'une identité et de pratiques communes entre acteurs et chercheur. À ce titre, le chercheur justifie ses actions, de son choix d'objet à son implication au CCGLM, au nom du concept d'homogénéité sociale proposé par Pierre Bourdieu dans *Misère du monde* (1993). Ainsi, le chercheur et auteur de ce rapport ne cache pas son orientation sexuelle et l'étiquette « gaie » qui l'accompagne. De même, son implication militante dans le milieu étudiant, tout comme sa relation avec un conjoint ayant des contacts de longue date (dû à sa participation à *Jeunesse Lambda*) ont permis de construire la confiance avec certains acteurs et de faciliter la visibilité dans les événements de réseautage en perspective d'obtenir des entrevues. Bien que cette implication ne soit pas nécessaire à l'étude de l'objet, elle constitue selon nous un atout en permettant de multiples interactions avec les acteurs contemporains du milieu communautaire LGBT, qui héritent des dynamiques, pertes et gains de la période 2000-2011. Ces interactions et partages d'expériences permettent principalement de comprendre les implicites durant les entrevues et gagner ainsi en temps et en précision au cours de ces dernières. Cependant, l'expérience du militantisme ou de la minorité sexuelle ne suffit pas à justifier une empathie totale et un partage intégral de l'expérience comme a

pu le rechercher Pierre Bourdieu. Confronter des personnes militantes de minorités sexuelles nécessite une préparation à se confronter à une large gamme d'origines, de parcours, et donc d'expériences humaines, qui permettent ici au lecteur d'appréhender partiellement les défis qu'implique l'ambition de capter les sens de cette diversité d'expériences significatives. Cette empathie est également limitée par le statut d'expert que nous reconnaissons aux répondant.es et qui a déjà été discuté plus haut.

4.3 Potentiels de généralisation tirée de l'épistémologie

De manière tout à fait honnête, le présent travail hésite à généraliser les observations et les analyses menées ici. Comme nous l'avons annoncé au début du chapitre, notre objectif premier est de rendre compte des phénomènes politiques que sont les stratégies d'influences des groupes communautaires LGBT*. Cette analyse s'inscrit dans un contexte temporel et culturel extrêmement précis. Les concepts utilisés renvoient cependant à la littérature sur les groupes d'intérêts, celle sur les politiques publiques et plus généralement sur les enjeux des personnes LGBT*. Ainsi, si le cas reste singulier, la « boîte à outils » que nous mobilisons dispose d'une capacité de reproductibilité que nous aurions aimé pouvoir appliquer à d'autres cas au Canada ou dans le monde. Le processus observé s'illustre notamment par son originalité et nous espérons que cette recherche saura attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de la consultation et du partenariat entre les groupes victimes d'oppressions systémiques (ici l'hétérosexisme et son corollaire : le cisgenrisme) et l'État régulateur contemporain. Ainsi, il convient de conserver une posture épistémologique humble, tout en restant inspirante.

Conclusion du troisième chapitre :

Pour conclure ce troisième chapitre, nous avons vu que notre démarche s'inscrit dans une dimension précise du constructivisme épistémologique. Cette ontologie favorise la recherche qualitative que nous avons décidé de mener au travers du recours à une méthode de collecte de données qui croise les témoignages captés en entrevues avec les informations obtenues par l'analyse de documents. Ce sont donc ces données analysées qui seront présentées au chapitre V. Ces choix épistémologiques et

méthodologiques impliquent de la part du chercheur un contact direct avec son objet, ce qui n'est pas sans poser des questions éthiques. Nous espérons avoir dissipé les craintes et les ambiguïtés en discutant brièvement de différents aspects de cette problématique importante pour les sciences sociales, et la Recherche en général. Comme toute recherche, la nôtre présente des limites évidentes, cependant nos propositions n'ont pas d'ambitions trop larges, ce qui permet de limiter les risques de généralisations abusives.

Chapitre IV- Résultats

Dans ce chapitre, nous exposons nos résultats à la suite d'un travail d'environ 12 mois. Comme présenté dans le chapitre précédent, l'entrée sur le terrain s'est effectuée aux alentours du printemps 2015, par un rapprochement engagé avec la BALO et le CCGLM. Grâce à plusieurs activités de réseautage, notamment organisées par la Chambre de commerce LGBT, et des événements organisés au centre communautaire. Nous avons pu mener une réflexion sur les relations qui unissent les organismes communautaires du milieu LGBT montréalais et leurs relations avec l'État québécois. Nous exposons ici un compte rendu *statique* des données récoltées à la suite de nos observations sur le terrain, de nos retranscriptions d'entrevues (environ 8h accumulées), ainsi qu'une mise en perspective sur la base des documents officiels produits au cours de la consultation. Ce travail vise à mieux comprendre les relations qui unissent les groupes du milieu communautaire LGBT*. L'ensemble de groupes étudiés a été déterminé par la participation de ces acteurs à une consultation inédite entre les groupes LGBT et les fonctionnaires du gouvernement québécois, au sein d'une série de rencontres paritaires (groupes et fonctionnaires). Il est axé sur les travaux du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie*.

De ces réunions et consultations a pu émerger la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* et un plan d'action mise en œuvre entre 2011 et 2016. Nous répondons aux questions qui guident ce mémoire en produisant un récit qui expose comment la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* a été construite. Faisant suite à l'analyse séquentielle présentée dans le chapitre 1, on présente dans un premier temps les acteurs afin de distinguer deux catégories de groupes, sur la base de leurs accès aux ressources. À la suite de cette présentation, nous présentons dans un second temps, le processus politique qui mène à la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Au travers de l'analyse séquentielle, nous sommes alors en mesure de dérouler le récit des événements, en les inscrivant au travers de séquences délimitées dans le temps. À ce portrait qui pêche par son aspect statique nous ajoutons une analyse dynamique qui prendra corps dans le chapitre 5.

1) Description des acteurs

Premièrement, nous présentons ici les principaux acteurs du milieu communautaire LGBT qui ont participé au processus de consultation que nous étudions. Afin de catégoriser ces acteurs et ainsi comprendre les inégalités d'influences perçues au cours de la recherche, nous avons choisi de nous intéresser à leurs ressources et aux avantages/désavantages que celles-ci procurent. À la suite de notre étude sur le terrain, nous pouvons dire qu'au sein du mouvement communautaire LGBT*, on peut distinguer deux types de groupes. Les premiers sont souvent désignés comme les « gros joueurs », soit comme des organismes dotés de beaucoup de moyens et d'influences. Ils constituent les têtes d'affiche du milieu et leurs noms sont les premiers à être cités lorsque vient le temps de dresser une liste des organismes œuvrant dans le domaine LGBT*. On parle ici de RÉZO, de la Fondation Émergence et Gai Écoute, du GRIS-Montréal et de la Coalition des familles LGBT.

Les seconds ne sont pas pour autant complètement effacés par les premiers. Le milieu communautaire québécois se caractérise par la myriade de petits organismes qui œuvrent chacun sur une base locale et autonome. Ayant peu de ressources à leur disposition, et afin de pallier à cette situation, les groupes plus petits ont commencé à se réunir autour d'une association (ADGLQ 1982-1986), puis d'une Table de concertation (née en 1993). Si à cette époque la division entre gros et petits ne se fait pas encore sentir, c'est parce que la lutte pour l'égalité juridique n'en est encore qu'à ses débuts et que les ressources sont limitées pour tous les acteurs. Avec les gains obtenus dans les années 2000, la Table va perdre en importance, au profit de coalitions plus larges et inclusives comme la *Coalition pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe*, qui était regroupée des organismes LGBT, des syndicats, des représentant.e.s de la société civile (Répondant.e 5).

Ainsi, selon les périodes, les organismes se regroupent derrière une instance spécifique afin de maximiser leur influence. Cette stratégie bénéficie aux joueurs avec moins de ressources, mais peut générer de la compétition entre le regroupement et les joueurs plus importants. Cependant, ces derniers peuvent également participer à ces regroupements où leur poids est alors relativisé par le mode de décision qui privilégie le consensus. Avec le temps, le regroupement peut s'institutionnaliser et devient lui-même un « gros joueur ». C'est notamment le cas de la Table de concertation, qui

devient le Conseil québécois des gais et lesbiennes (2006) puis CQ-LGBT (2012) et s'érige en quelques années comme « l'interlocuteur privilégié du gouvernement ».

Malgré tout, les organismes sont tous plus ou moins inter-reliés par leurs participations réciproques aux conseils d'administration. Il est ainsi plutôt rare qu'une nouvelle personne accède à des responsabilités sur un CA sans un réseau de contacts préalables. Cependant, ces situations existent, comme l'atteste l'un.e de nos répondant.e.s qui raconte l'arrivée du répondant 1 en 2006 à la Table de concertation des gais et lesbiennes. Ce nouvel acteur deviendra occupera les postes de Président et de directeur général de l'organisme. Le témoignage recueilli présente cet événement comme une surprise, en raison du caractère « incestueux » des conseils d'administration des organismes LGBT. En effet. Il est fait mention que lors des démissions, ou des changements d'administrateurs/administratrices, c'est généralement un visage connu qui occupe la place laissée vacante, ce qui réduit le renouvellement des élites du milieu (Répondant.e 5) . Ainsi, bien que le milieu permette l'émergence de nouveaux leaders, on constate tout de même une routinisation, directement lié au processus d'institutionnalisation. Cette imbrication « incestueuse » des organismes permet la constitution d'un réseau d'entre-connaissances qui peut à la fois être une force, tout comme il peut mettre les organismes à la merci des inimitiés personnelles. On se concentre néanmoins ici sur la dimension structurelle des organisations, bien que le rôle des leaders et de leurs relations doit rester présent à l'esprit du lecteur.

Enfin, il est à noter que le milieu communautaire LGBT est fortement concentré dans la région de Montréal, ce qui facilite les relations entre les principaux groupes et tend à écarter les acteurs régionaux des centres de décisions que sont Montréal et Québec. En effet, pour des raisons historiques et sociologiques, les minorités sexuelles et de genres ont eu tendance à trouver refuge dans les centres urbains pour y développer des sous-cultures qui leur sont propres (Eribon 1999). La question des minorités des régions est apparue récemment et tend à avoir été invisibilisé au même titre que certaines autres réalités plus contemporaines, comme la dimension ethnoculturelle des communautés LGBT* issues de l'immigration. Ainsi, le milieu communautaire LGBT était, pendant le processus de consultation, et jusqu'à très récemment, dominé par des organismes montréalais et composé de personnes de la majorité blanche.

Voyons maintenant quels sont les différents acteurs, tout en procédant à une analyse de leurs statuts et ressources. Ceux-ci s'expliquent d'une part par l'héritage des luttes précédentes, d'autre part par l'optimisation de ces ressources au sein du processus de consultation / négociation. En effet, la PLH ne constitue pas une première rencontre entre les LGBT* et l'État québécois. Plusieurs débats récents ont permis à des groupes de gagner en statut, en reconnaissance et en stabilité. On peut voir ici que l'approche par fenêtres d'opportunités politiques n'est pas invalidée, mais qu'elle participe plutôt à accroître les ressources de certains acteurs fortement mobilisés lors de ces occasions. En revanche, le caractère structuré de la consultation tend à nous faire privilégier une approche axée sur les ressources plutôt que sur les opportunités, sans pour autant nier que l'ouverture de l'État à un tel processus constitue une opportunité à la fois construite, mais aussi saisie par le milieu communautaire lui-même.

1.1 Les gros joueurs : leaders de la Communauté

« Certains groupes qui étaient plus leaders que d'autres, qui se retrouvaient soit sur le comité de liaison ou qui n'étaient pas dessus. Parce que dans le communautaire, il y a plusieurs niveaux d'influences.... Par exemple, un groupe comme le GRIS Montréal c'est un gros joueur, c'est un groupe qui a une voix lourde au gouvernement, qui a ses propres entrées. Même chose pour RÉZO, par exemple qui obtient probablement le plus gros financement gouvernemental et jouit donc de ressources incroyables, ou encore la Fondation Émergence.e. Même chose pour la Coalition des familles LGBT, même si dans le cas des familles, l'influence, c'est arrivé plus tard. Ce sont des voix qui ont pesé lourd, qui construisent leur influence de par la taille de l'organisme et des populations qu'ils touchent...mais aussi beaucoup par les gens qui les portent. » (Répondante 3)

Par ce témoignage, nous sommes en mesure de comprendre que tous les groupes n'ont pas le même statut et les mêmes ressources. Ainsi, nous pouvons dire qu'une première catégorie de groupes peut être désignée comme des « gros joueurs ». Leur statut plus important est le résultat d'une histoire de luttes passées pour certains, ou bien encore d'une série d'initiatives et de mobilisations pour d'autres, dont les retombées sont encore visibles. De manière générale, aux débuts de la séquence que nous étudions, nous pouvons dire que ces groupes « héritent » d'un ensemble de caractéristiques et de ressources. Nous revenons ici sur les exemples de la répondante, auxquels nous ajoutons d'autres acteurs qui nous semblent entrer dans la même catégorie.

Gaie Écoute et Fondation Émergence

Au cours de la recherche, il est devenu évident que les groupes que sont Gaie Écoute et Fondation Émergence constituent les deux joueurs les plus importants et qui disposent du plus de ressources. Fondé en 2000, la Fondation Émergence vise à soutenir l'organisme Gai Écoute, qui lui a été fondé en 1996. Alors composé que d'un groupe restreint de bénévoles, l'élection du répondant 6 à la présidence de l'organisme propulse celui-ci parmi les groupes gais et lesbiens les plus en vue. Le charisme de leur président, ses passages et contacts dans les médias, ainsi que ses connaissances de l'appareil gouvernemental, permettent à ces groupes partenaires de s'imposer au début des années 2000 comme des incontournables. Les campagnes de sensibilisation d'Émergence ont également beaucoup de succès à l'international. Dotée de ressources financières plus stables et de bons accès aux canaux institutionnels, la Fondation Émergence constitue l'acteur majeur au début de notre récit. Jusqu'à un certain niveau, il est difficile de séparer l'influence et la représentativité de ces organismes de leur président. Comme ancien président du Conseil de la Justice administrative, il dispose à lui seul d'une quantité importante de ressources politiques, positionnelles et sociales. Alliant son engagement dans les organismes qu'il a fondé à un engagement dans les instances reconnues de la Communauté, en premier lieu la Table de concertation, il devient rapidement le visage du milieu communautaire gai, comme il l'exprime de lui-même : « *Ben quand j'ai laissé la Table [en 2006]. Moi j'étais le Porte-parole de la Communauté, j'étais Gai Écoute, j'étais Fondation [Émergence] et j'étais à la Table de Concertation et j'étais publiquement le porte-parole de la communauté* » (Répondant 6). Cette concentration de ressources a pu conférer une très forte légitimité aux organisations qu'il dirigeait, à laquelle s'ajoute sa grande capacité d'influence. À titre d'exemple révélateur, le répondant a indiqué avoir été consulté à des étapes du processus où il n'était plus en poste dans les organisations mentionnées (après 2006). À la question du chercheur s'il agissait alors comme consultant, il a répondu : « *Non, c'est plus à titre de connaissance personnelle. Je connaissais le sous-ministre. Le sous-ministre, son boss c'est le ministre de la Justice et moi mon boss c'est le ministre de la Justice [rires]* ». Au cours de son entrevue, plusieurs extraits témoignent de la proximité entre l'individu privé et l'institution du Ministère de la Justice, dont il a une connaissance aiguë des

protocoles et dynamiques. Cependant, le fait que le Ministère de la Justice soit « l'arène » dans laquelle les LGBT* ont été conviés, et que le répondant 6 connaît très bien, est une décision indépendante de sa volonté. La responsabilité ministérielle de l'homophobie à la Justice est une décision du Premier ministre, motivée principalement par les liens qui unissent le Ministère, la CDPDJ et les enjeux de droits des minorités sexuelles et de genres. Cette décision, bien que raisonnable, ne correspond pourtant pas aux intérêts et souhaits du fondateur de Gai Écoute et de la Fondation Émergence, qui ne se gêne pas pour émettre des critiques :

« D'après moi, ce n'est pas le bon interlocuteur, ce n'est pas là que ça devrait être. Non, ce n'est pas un dossier de Justice, c'est plus un dossier d'affaire sociale. Moi, je mettrai maintenant...Madame Weil elle est ministre de l'Immigration et de la diversité. Je mettrai bien ça chez Madame Weil, parce qu'elle est ministre de la diversité. Parce qu'à mon sens...la Commission relève de la Justice sur les questions juridiques, mais quand on parle de l'homophobie, faire la lutte à l'homophobie, c'est de l'éducation et de la sensibilisation. Ce n'est pas de la nature du ministère de la Justice. Les fonctionnaires qui sont là, ils n'ont pas l'expertise, ce n'est pas leur pain quotidien. Moi je pense que ce n'est pas le bon ministère. » (Répondant 6)

Coalition des familles LGBT

À ces deux acteurs majeurs, il faut ajouter la Coalition des familles LGBT. Malgré son nom, la Coalition n'en est pas une au sens politique du terme. Il s'agit d'un groupe qui réunit des individus (des familles) et organise des activités à caractère familial. Sa reconnaissance institutionnelle s'est effectuée par le biais d'une mobilisation exceptionnelle de ses bénévoles et d'une victoire symbolique, autour de ses grands enjeux qu'est la défense des familles concernées par les enjeux de sexualités et de genres. Au cours de son histoire, qui débute en 1998, le débat sur l'union civile au Québec a constitué une occasion pour ce groupe de se démarquer fortement et d'affirmer un leadership dans le milieu communautaire et politique. Ainsi, la Coalition des familles LGBT bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance en grande partie due à son travail de première ligne lors des débats entourant la reconnaissance des conjoint.es de même sexe (1998-1999), sur l'union civile et l'adoption (2002). La situation difficile des parents de familles homoparentales (où seul un des deux parents était reconnu par la loi) a rapidement orienté le groupe vers l'action politique. De son rôle de soutien aux familles, le groupe en est venu à investir le champ de l'action politique en se présentant comme l'interlocuteur de référence dans ce domaine. La mobilisation des bénévoles et l'utilisation des médias a permis à ce groupe de mettre la population de son côté et ainsi faire progresser le statut de ses membres. Selon un témoignage recueilli, les représentant.e.s de la Coalition ont effectué des centaines d'entrevues

avec les médias afin de rendre les Québécois.e.s favorables à leur cause. Ce travail de visibilité a beaucoup contribué à faire de la Coalition un groupe important au sein du milieu communautaire.

Aujourd'hui, l'organisme reçoit du financement et peut se permettre de développer un programme de formation des enseignant.es, bien que son financement par projet ne soit pas encore garanti chaque année. Il a été possible de savoir que l'organisme dispose d'un accès auprès de la ministre de la Justice (sous forme de rencontres bilatérales) tout en disposant de bonnes connexions avec le milieu académique, principalement pour maintenir son programme de formation des enseignants. Bien que siégeant sur le CA du CQ-LGBT, l'organisme peut être qualifié d'indépendant.

À la reconnaissance héritée des luttes passées s'ajoute donc, au cours du processus de formulation, la création d'un partenariat institutionnel. En effet, alors que la PLH était désormais un projet certain de se concrétiser (dès 2007), la Coalition a pu s'appuyer sur les documents produits par le *Groupe de travail mixte contre l'homophobie* – particulièrement le rapport de 2007 – pour obtenir des garantis au sein du secteur de l'Éducation supérieure. Alors que les doyen.ne.s des Facultés d'Enseignement québécoises se montraient réticent.e.s à laisser les futur.e.s enseignant.e.s être formé.e.s aux réalités LGBT, l'entrée en vigueur de la PLH permet d'implanter ces formations dispensées par la Coalition, sur la base des recommandations *Rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie* (2007) concernant l'Éducation (pp.77-80):

« Que le MÉLS incite les facultés et les directions départementales des universités à intégrer dans le contenu des programmes, en particulier dans les domaines de l'éducation, des sciences sociales et de la santé, des cours sur les réalités des jeunes de minorités sexuelles et des familles homoparentales, et sur la problématique de l'homophobie afin de transmettre des connaissances aux futur-e-s diplômé-e-s. »

Le GRIS

Parmi les groupes qui ont su occuper un secteur de l'action communautaire au point de devenir une référence, le GRIS-Montréal s'est illustré par sa capacité à instaurer un partenariat avec les institutions du domaine de l'Éducation. En effet, son statut d'organisme de premier plan est en grande partie dû à l'originalité et le succès de son programme de démythification de l'homosexualité dans les écoles secondaires du Québec. Grâce à des années d'expérience et à un programme de formation qui a fait ses preuves, le GRIS compte désormais parmi les organismes LGBT les plus connus au Québec. Il possède des liens très forts avec le Ministère de l'Éducation, qui lui assure un « monopole » sur ce type de

programme au sein de l'éducation secondaire. Né d'une organisation régionale, il poursuit son développement à Montréal, mais aussi dans de nombreuses autres régions de la province.

RÉZO

Enfin, bien que cet acteur n'ait pas été le plus visible lors du processus de consultation, il est néanmoins nécessaire de classer RÉZO comme un acteur majeur du secteur communautaire LGBT. En effet, malgré son rôle plus effacé, RÉZO a posé les bases du partenariat État-LGBT*, sans quoi la PLH aurait été impensable. Ainsi, la crise du VIH/SIDA, dans les années 80, a été un choc très violent pour les membres de la communauté LGBT*. Elle constitue inmanquablement une rupture, qui coïncide également avec la fin d'une certaine radicalité issue des courants révolutionnaires. La fin progressive du courant *liberationist* et le besoin de réagir à l'hécatombe constituent alors les incitatifs pour une première prise de conscience des besoins des communautés LGBT* par les autorités et la création des premiers liens institutionnels : « *Finally, the crisis helped to institutionalize the relationship between lesbian and gay communities and the government of Québec as the former advocated for people with HIV/AIDS and the latter provided and funded (though not always adequately) interventions* » (Tremblay, 2015, p.109). Cette première rencontre permet à des organismes comme RÉZO de bénéficier d'une reconnaissance sur le plan symbolique, institutionnel, mais aussi financier. Dans le milieu communautaire, l'obtention d'une permanence, avec un ou plusieurs employés, constitue inmanquablement une évolution majeure qui permet au groupe de s'ouvrir à de nouvelles perspectives de développement, notamment avec des partenariats publics (cliniques de santé, campagne de sensibilisation, etc.). L'inauguration de relations plus harmonieuses, entre l'État et les minorités sexuelles, s'effectue donc par le soutien à des organismes du domaine de la santé et des services sociaux. Un soutien qui hérite cependant des préjugés envers l'homosexualité, comme en témoigne René Lavoie, dans sa critique de l'acronyme HARSAH, qui constitue la clientèle principale de RÉZO : « *Bien que cet usage ait pour but louable d'inclure tous les "hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes", qu'ils s'identifient ou non à la communauté gaie, il n'en demeure pas moins que le sigle a permis aux intervenants dans le domaine du sida d'éviter d'employer les mots "gai" et "homosexuel", ce qui à maints égards nous rappelle étrangement l'époque où l'homosexualité était un non-dit* » (Lavoie 1998). Ainsi, ce premier pas ne constitue qu'une reconnaissance partielle, marquée par la nécessité de contrer une épidémie qui concerne autant la population hétérosexuelle qu'homosexuelle. Bien que plutôt lié aux enjeux de santé, RÉZO reste un acteur important du milieu communautaire LGBT* contemporain. Plusieurs répondant.e.s témoignent de l'importance de ses liens avec le Ministère de la Santé et des services sociaux. Bien que cet acteur ne

soit que rarement cité dans cette recherche, RÉZO reste omniprésent et incarne le modèle d'un partenariat profitable, bien que très sectoriel.

1.2 Les petits joueurs et la Table de concertation

À ces « gros joueurs », s'ajoute une multitude de petits organismes communautaires. Ils composent la majorité des groupes et proposent un ensemble de services qui visent chacune différentes facettes de la diversité sexuelle et de genres, principalement à Montréal. Cette organisation du milieu communautaire tranche avec le reste de l'Amérique du Nord. En effet, dans le Canada anglais et aux États-Unis, les services à la communauté LGBT* sont souvent regroupés au sein d'un « community center » chargé de la mise en place et du maintien de « programmes » qui vont de la création d'un groupe de discussion à la mise en place d'une clinique, en passant par la mise à disposition de lieux ou d'informations. À l'inverse, la culture communautaire québécoise est beaucoup plus décentralisée. Ainsi, le CCGLM n'occupe pas la même place que ses homologues de Toronto (The 519), Vancouver (Qmunity), San Francisco (SF Center) ou même Tulsa (OK Center). Chaque « programme » est ici pris en charge par un organisme autonome, ce qui multiplie les acteurs du milieu et tend à diviser les sources de financements. Plutôt que des « programmes », le milieu québécois propose des groupes communautaires de petite taille qui sont le produit des communautés elles-mêmes. Ainsi, bien que leur taille puisse varier, on peut classer comme étant des acteurs plus modestes les groupes comme : Aînés et retraités de la communauté (ARC), Aide aux Trans du Québec (ATQ), Arc-en-ciel d'Afrique, Centre de solidarité lesbienne (CSL), les Chouettes Coquettes (Groupe social pour femmes lesbiennes / bisexuelles), HELEM, Jeunesse Lambda, Projet 10, AlterHéros, Enfants Transgenres Canada, Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ), etc. Ces groupes de petite taille visent le plus souvent un créneau ou une niche spécifique comme les personnes de minorités visibles, les femmes lesbiennes d'une certaine tranche d'âge ou encore des populations émergentes comme les jeunes trans*. Pris individuellement, ces groupes ont une tâche difficile et doivent composer avec des ressources principalement bénévoles, des dons ou un financement non récurrent. Leur poids politique est donc faible et les ressources à consacrer au changement social sont limitées tant en termes matériels, temporels qu'humains. À ce titre, le CCGLM, où nous avons effectué notre entrée sur le terrain, représente bien la situation d'un organisme qui a dû compter sur peu de ressources pour maintenir

ses services (location de salle, informations générales, aide au démarrage de groupes, cases postales, etc.) et se développer (Centre d'informations juridiques et bibliothèque). Ce type de groupe reste très fragile et dépend de plusieurs facteurs internes et externes qui leur permettent ou non de se faire connaître à la fois lors des événements de la communauté, notamment la journée communautaire qui précède la parade de la Fierté (en ayant un kiosque sur la rue St-Catherine), mais également dans les réunions plus officielles : cocktails de réseautage, formations diverses et bien sûr rencontres avec des officiels. C'est cette fluctuation que décrit la répondante 2 :

« Nous au Centre, à un moment donné, on a eu beaucoup de bénévoles et puis ça a tombé, graduellement, tout dépendant de ce qui se passait à l'interne. Parce qu'on a été obligé de couper dans différents services, parce qu'il y en avait d'autres qui le faisaient. Moi je dirai que les autres sont mieux équipés que nous-autres. Ils n'ont pas d'argent, mais ils sont mieux équipés que nous-autres. C'est parce que c'était que du bénévolat et nous on était un ou deux employés par année et quand on arrivait à ces événements-là, on était à moitié mort. »

Cependant, certains choix stratégiques, des fenêtres d'opportunités diverses ainsi qu'un changement de leadership peut amener les organismes vers plus de stabilité. L'histoire de la Coalition des familles LGBT est un bon exemple de groupe ayant gradué avant le début des consultations sur la PLH. Ainsi, comme observatrice de longue date de la vie communautaire :

« Il y a eu d'autres organismes qui avaient pignon sur rue, qui étaient dans notre situation aussi. Tu sais la coalition des familles homoparentales, qui est devenu la coalition des familles LGBT, ça a pris du temps avant que ça démarre eux autres aussi. Ce qui les a débloqués, c'est quand ils ont fini par avoir un bureau dans le Vieux-Montréal, parce que tout se faisait à la maison : les réunions, les AGA...tout se faisait là. Eux autres n'avaient pas d'argent non plus, mais jusqu'à ce qu'a un moment donné, ils orientent leur mission différemment et qu'ils aient une partie « défense des droits » et c'est là qu'ils ont réussi à avoir un SCAIS. Et ça a été mémorable, on a quasiment ouvert une bouteille de champagne parce que ça faisait depuis 1997 qu'ils essayaient et ça ne marchait pas. Et le mouvement grossissait et là ils se retrouvaient avec les '' papas dady '', ils se sont regroupés avec eux, pour devenir une coalition, parce que c'était l'association des mères lesbiennes qui faisait ça avant » (Répondante 2)

Ainsi, si le fait d'être un « petit joueur » n'est pas irréversible, les groupes de services peinent à obtenir des ressources suffisantes. Un des objectifs de la PLH était d'améliorer la reconnaissance de ces groupes et d'offrir de nouvelles ressources pour sécuriser le financement des groupes plus petits. Ce projet a été porté notamment au travers de la Table de concertation qui fut longtemps un lieu de convergence pour tous les groupes LGBT*, grands ou petits, mais où l'égalité formelle dans la prise de décision permet de donner un poids relatif aux acteurs les moins dotés. Cette Table restait cependant dépendante, à l'instar des petits joueurs qu'elle représentait, des facteurs de stabilité et d'instabilité mentionnés plus haut. Ainsi,

la Table a traversé des périodes de veille et son rôle politique a pu être endossé par des acteurs « gros joueurs », comme ce fut le cas avec Fondation Émergence dans le début du processus que nous avons décrit. Cependant, l'arrivée de nouveaux éléments, tant contextuels que de nouveaux membres, peut changer complètement les dynamiques à moyen terme et repositionner un groupe – ou un groupe « porte-parole » – face aux acteurs mieux dotés, ainsi que face aux institutions.

2) Émergence et Formulation : une histoire en 4 actes

Deuxièmement, et à la suite de la présentation des acteurs, nous utilisons le modèle du processus de production des politiques publiques pour faire correspondre les étapes du processus à l'évolution des travaux du comité paritaire qui a travaillé sur l'élaboration de la PLH. Le séquençage suit le modèle de Jones (chapitre I) et ses trois premières étapes : l'identification du problème – ou mise à l'agenda –, développement d'un programme de politique publique et mise en œuvre. Notre travail s'intéresse particulièrement au travail des groupes dans la séquence de développement, appelée aussi formulation. Nous divisons donc cette section en deux séquences suivant quelle structure administrative supervise les travaux du *Groupe de travail*. Nous obtenons donc une séquence T1 où des groupes militent pour l'inscription à l'agenda de l'homophobie comme problème public prioritaire (2,1). Une séquence T2 qui voit les premières rencontres de cette consultation au MIRC (2,2), suivie d'une séquence T3 où la CDPDJ reprend et développe ces travaux (2,3). Enfin, une dernière séquence T4 décrit les réunions entre les groupes et le comité interministériel chargé de finaliser la politique publique et de préparer sa mise en œuvre (2,4).

2.1 (T1) - Initiation par Émergence (2000-2004)

Ces dernières années, plusieurs événements majeurs en lien avec les LGBT* ont ponctué l'actualité québécoise. Notre travail se concentre sur la période 2000-2011 marquée par une intense activité de la sphère LGBT*, comme l'atteste les nombreux événements qui la ponctue : le Sommet de Montréal en 2001, l'entrée en vigueur de l'union civile en 2002, le colloque « L'homophobie à l'école : en parler et agir » en 2002 également, la rencontre « Au-delà de l'arc-en-ciel » à Montréal (organisé par Égale Canada) en 2003, les États généraux de l'homosexualité en 2004 et les premiers *Outgames* en 2006.

Notre récit débute en 2000. À l'occasion d'un colloque LGBT* (« Nos communautés en marche » - septembre 2000) organisé à l'UQAM par la Table de concertation des gais et lesbiennes. Au cours de cet événement, le Président de Gai Écoute parvient à faire intégrer, lors des ateliers portant sur les enjeux sociopolitiques, une revendication qui se retrouve dans les actes finaux de la rencontre. Cette recommandation se lit comme suit :

« Obtenir un engagement des partis politiques en vue de faciliter la mise en place d'un organisme de recherche et de support à la condition homosexuelle. Le statut et la forme de cet organisme demeure à établir. À titre d'exemple, il pourrait s'agir du Secrétariat québécois de la condition homosexuelle (SQCH).

Demander la nomination d'un ministre délégué à la Condition homosexuelle. Les gais et les lesbiennes constituent sans doute le seul groupe minoritaire non représenté au Conseil des ministres. Ce ministre serait responsable du SQCH. » (2000)

Cette revendication va de pair avec la création de la Fondation Émergence par le même individu. Chargée d'une mission éducative auprès de la population, la Fondation Émergence est à l'origine un outil de financement pour Gai Écoute mais vise également une plus large mission. Son but est de lancer des campagnes de sensibilisation afin de contrer l'homophobie au Québec. À la suite de ce colloque, cette recommandation créera un débat au sein des médias écrits comme le révèlent les articles dans *Le Devoir* et dans *La Presse*, dont un titre emblématique résume l'enjeu « Les gais veulent un ministre » (*La Presse*, 4 août 2001). L'organisme milite de ce fait pour l'émergence de l'homophobie comme un problème public, et lance des actions symboliques en ce sens. 2003 est ainsi marquée par la première *Journée de lutte contre l'homophobie*.

Entre 2000 et 2003, la Fondation reçoit des subventions pour son programme de lutte contre l'homophobie. Le financement vient alors du MIRC, dont le ministre est alors André Boisclair. Les contacts à l'interne du répondant 6 ainsi que les demandes de subventions des groupes qu'il préside lui permettent de construire une relation avec le ministère, au travers de son volet « relation avec les citoyens ». Cependant, l'arrivée au pouvoir des libéraux et l'arrivée de Madame Courchesne à la tête du MIRC (2003-2005) viennent remettre en question cette nouvelle relation en modifiant dans un premier temps le rôle du MIRC et dans un second temps en faisant disparaître le volet dédié aux relations avec les citoyens.

« Ce qui est arrivé, c'est que quand ils ont nommé Madame Courchesne, ils ont aboli la partie relation avec les citoyens et ça s'appelait « Immigration et diversité culturelle » je pense, quelque chose comme ça. Et il n'y avait plus de ministère des relations avec les citoyens. Donc on n'avait plus d'interlocuteur. Donc là j'ai entrepris la démarche auprès du Premier ministre, ça a été assez long... Euh, c'était Jean Charest qui était premier ministre pour qu'il nous désigne un ministre responsable. » (Répondant 6)

La voie de la représentation s'impose alors pour obtenir, de la part du chef du Gouvernement, un ministre responsable de la question de l'homophobie. Si les représentations ne permettent pas de rencontrer directement Jean Charest, les rencontres avec son entourage – notamment le Chef de Cabinet – permettent néanmoins d'obtenir une réponse favorable. C'est ainsi que le Ministère de la Justice se retrouve à être désigné pour ce mandat. Une des raisons qui semblent avoir motivé ce choix et le lien qui unit ce ministère à la CDPDJ, qui avait déjà produit des recherches et des rapports sur le vécu des populations homosexuelles (notamment un rapport en 1994 qui fut une référence pour le milieu LGBT*).

La prochaine étape pour les représentant.e.s du milieu LGBT consiste alors à rencontrer la ministre Courchesne, ce qui n'est pas tâche facile. En effet, si l'entourage du Premier ministre a pu être un élément favorable au dossier, le témoignage de notre répondant révèle combien l'entourage d'un ministre peut être protecteur de ce dernier.

« Mais la mise sur pied de ce comité ne s'est pas faite toute seule. J'ai travaillé très longtemps pour avoir une rencontre avec madame Courchesne. Et ce n'est pas madame Courchesne qui nous bloquait, c'était son entourage. Tu sais, l'entourage politique, ils sont là pour protéger leur ministre... Je pense qu'il y en a qui l'on couvé un petit peu. C'était infranchissable, il y avait un mur. Ce qui fait qu'une bonne journée, j'ai dit " Là c'est assez " J'ai appelé les gens que je connaissais à la télévision et on est allé avec les caméras de télévision, on a frappé à la porte de la ministre [N : OK, faire un coup d'éclat] On a ouvert la porte [rire] et là, on nous a reçus. Et on a formé, à ce moment-là, le comité, avec madame Courchesne. » (Répondant 6)

Face à cette résistance, la Fondation Émergence organise une action symbolique le 12 mars 2004 en mobilisant l'outil médiatique. Cette action indirecte dans une logique de contestation s'inscrit dans le répertoire des nouveaux mouvements sociaux, auquel participe activement le mouvement LGBT*. Ainsi, avec peu de militants, mais quelques ressources politiques, le groupe a pu parvenir à une forte médiatisation et « forcer la porte » de la ministre. Par cette action, et comme un aboutissement, la rencontre avec madame Courchesne force la formation d'un comité de travail. À l'occasion de la deuxième Journée nationale de lutte contre l'homophobie (2 juin 2004), la ministre Michelle Courchesne annonce la création du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie*.

Cette première séquence correspond ici à la mise à l'agenda de l'homophobie comme problème public et mobilise pour ce faire les ressources de la Fondation Émergence et de son président. En conjuguant des moyens d'actions directes et indirectes et des logiques d'influence (*lobby*) et de conflit (action symbolique), le groupe a pu atteindre son premier objectif : avoir un interlocuteur et se faire reconnaître auprès de l'État. Un autre élément à considérer ici est le rôle de catalyseur qu'un leader peut avoir lorsqu'il cumule des « chapeaux ». En étant à la fois à la tête de deux organismes majeurs du secteur, ainsi que délégué aux affaires sociopolitiques de la Table de concertation, le répondant 6 s'est retrouvé à accumuler des ressources positionnelles et sociales qui rendent sa démarche légitime auprès des acteurs, et en premier lieu auprès du ministère.

2.2 (T2) - MIRC (2004-2005)

La première réunion du *Groupe de travail mixte* a eu lieu le 9 juillet 2004 au siège social du MIRC. Elle réunit dès le départ une vingtaine de participants et on y traite du mandat, du mode de fonctionnement et des thèmes prioritaires à travailler (Procès-verbal du 7 juillet 2004). Les participants sont premièrement conviés sur invitation.

En consultant les procès-verbaux des premières réunions, on constate que le comité de travail ne travaille pas en vase clos et échange notamment sur l'apport des États généraux qui ont lieu plus tôt dans l'année (3-4 septembre 2004). Bien que n'étant pas lié aux recommandations de ces derniers, les données produites pendant cet événement servent à cibler des domaines jugés prioritaires comme l'Éducation, la Santé et les services sociaux, ainsi que le financement des organismes. C'est également lors des États généraux que les problématiques des personnes trans* et des minorités ethnoculturelles s'inscrivent comme devant être traitées dans chacun des domaines ciblés (Procès-verbal du 11 octobre 2004).

On note alors que pour chaque domaine, les fonctionnaires du ministère concernés doivent préparer une présentation dressant un état de la situation. Ainsi, à l'occasion de la troisième rencontre, en date du 18 novembre 2004, le groupe constate que les recommandations du document *De l'illégalité à l'égalité* (1994) n'ont trouvé que peu d'échos dans le système de santé québécois, malgré quelques initiatives de

prévention du VIH/SIDA auprès de la jeunesse homosexuelle (Procès-verbal du 18 octobre 2004). À la suite de la présentation, un comité *ad hoc* se crée sur le thème de la Santé et des services sociaux.

C'est également lors de cette troisième rencontre que la formation d'un sous-comité chargé de l'élaboration d'une définition de l'homophobie se concrétise. Composé de 4 individus issus de la CDPDJ, du communautaire et du milieu de la recherche, il doit formuler une définition de base qui sera discutée par la suite. En novembre 2004, cette définition présente l'homophobie comme un problème social – structurel – qui se manifeste par des préjugés et de la discrimination. La définition psychologisante, qui fait référence à l'aversion et à la « phobie », est, pour le moment, écartée par le comité *ad hoc*.

On peut y voir ici une victoire pour les groupes, qui posent les bases d'une reconnaissance de l'homophobie comme le produit d'une société hétérosexiste, comme il en sera fait état dans le rapport final de 2007. La rencontre de novembre voit également le ministère de l'Éducation faire part de sa situation et de ses problématiques propres à son caractère décentralisé. Il a été possible de consulter le document de présentation du Ministère de l'Éducation, Celui-ci effectue un résumé du fonctionnement de sa structure et insiste sur la dimension « partagée » de la responsabilité. Cette présentation fait écho avec un témoignage anonyme, qui fait état d'une amertume de la part de certains acteurs du communautaire. En effet, selon ce témoignage (Répondant.e 5), le ministère de l'Éducation a pu justifier l'inaction qui lui était reprochée par les groupes communautaires, de par sa structure décentralisée. Ainsi, les répondant.es se sont vu répondre à plusieurs reprises que le ministère n'était pas le bon interlocuteur, les renvoyant alors aux écoles ou aux commissions scolaires. On peut donc voir, à la fois en quoi ce type de comité mixte permet un échange fécond d'informations, mais également comment il peut avoir pour effet de désillusionner certains acteurs, souvent confrontés pour la première fois à l'appareil administratif.

Le dernier procès-verbal que nous avons pu consulter pour cette séquence remonte à décembre 2004. Cette séance vise à préparer le dépôt d'un rapport préliminaire à la ministre (MIRC 2005). On peut alors constater que des critiques sont échangées entre les acteurs communautaires et les fonctionnaires, qui révèlent des différences de points de vue sur les objectifs à court terme du comité. Pour ces derniers, le groupe « de recherche » est avant tout un lieu qui les aide à amasser de l'information, ce qui montre comment cette séquence de formulation reste encore imbriquée avec ce que Jones nomme la *perception*

et la définition des besoins des acteurs par l'État, alors que les groupes communautaires pressent ce dernier pour élaborer des pistes de solutions concrètes et de façon rapide. C'est également lors de cette séance que des amendements sont effectués à la définition d'homophobie, qui intègre des caractéristiques psychologiques en introduisant les notions de « malaises » et « d'attitudes négatives ». S'il est impossible de consulter le procès-verbal de la séance de janvier 2005, on sait que des comités *ad hoc* sont formés sur les thèmes suivants : vie associative, diversité ethnoculturelle, enjeux autochtones, emploi, justice, famille et sports et loisirs. La séance se conclut sur un appel à participer à un colloque régional sur l'homosexualité et les jeunes en février à Québec.

De cette première séquence, on peut donc conclure que la collaboration est efficace et que le travail par sous-comité semble satisfaire les acteurs. Néanmoins, la rencontre entre deux types d'acteurs aux opinions et intérêts différents, force à certains compromis. S'il est difficile d'obtenir des témoignages des fonctionnaires en poste à ce moment, on peut cependant s'appuyer sur l'un d'entre eux :

« C'est une des plus belles expériences, en tout cas je ne connais pas toutes les expériences dans le monde, je n'ai pas cette prétention-là, mais l'expérience que moi j'ai vécue au sein du groupe de travail mixte, je n'ai pas vu ça ailleurs. Et quand on en parle avec d'autres fonctionnaires, ils trouvent ça assez spécial comme fonctionnement. Ils ne sont pas habitués d'être aux mêmes tables qu'avec leurs vis-à-vis du monde communautaire, leurs stakeholders... C'est très rare qu'on réussisse à avoir. Assis autour de la même table, des représentants d'organismes communautaires et des représentants des ministères et organismes...avec des chercheurs aussi. Pour discuter ensemble et convenir ensemble, de se faire une tête commune sur ce qui ne va pas pour les LGBT au Québec. Ça c'était...un bon moment, disons, dans ma carrière à moi »
(Répondant.e 4)

2.3 (T3) - CDPDJ (2005-2007)

Une fois de plus, la séquence s'ouvre avec la Journée nationale de lutte contre l'homophobie, où le nouveau ministre de la Justice, Yvon Marcoux, fait voter une résolution d'appui à l'Assemblée nationale. Le 1er juin, on annonce que la CDPDJ est mandatée pour assurer la poursuite des travaux du *Groupe de travail mixte contre l'homophobie*. Le transfert de compétences entre le MIRC et le Ministère de la Justice prendra du temps, mais aboutira finalement à de nouvelles rencontres dans les bureaux de la CDPDJ.

Comme pour la séquence précédente, le leadership est assuré par la Fondation Émergence, Gai Écoute et leur fondateur. Ce dernier a également été désigné à un moment indéterminé du processus « porte-parole des groupes communautaires » comme en atteste sa signature sur le rapport final déposé en 2007.

Sur cette troisième séquence, aucun procès-verbal n'est disponible. Selon les témoignages recueillis, la rédactrice du rapport, Monique Audet, prenait des notes lors des réunions, dont le rapport de 2007 est une synthèse. Nous nous appuyons donc sur le témoignage des membres du groupe qui ont accepté d'en parler au cours de nos entrevues. Si les rencontres sous l'égide du MIRC ont été fréquentes, elles ne se sont pas prolongées sur une longue période. À l'inverse, les travaux du *Groupe de travail mixte* ont été beaucoup plus longs sous l'égide de la CDPDJ. Au travers des entrevues, on est en mesure de décrire certaines caractéristiques de ces consultations, notamment sur leur fréquence, sur la nature des sujets abordés, sur le type d'acteurs présents et sur plusieurs enjeux qui ont poussé ces derniers à questionner leur représentativité. Ainsi, l'une des répondantes nous donne des indications quant à la fréquence des rencontres :

« Oh oui, c'était beaucoup là ! Bah, écoutes, je me souviens il y avait des bouts où j'étais en réunion deux fois par semaine facile... Et je n'ai pas fait tous les comités, les ministères, parce que justement j'étais la seule qui avait le mandat spécifique de défendre les positions des personnes trans. Donc il y en avait certains que je voyais moins importants, mais de mémoire – mais ils sont écrits dans le rapport, tu es capable d'avoir la liste –, mais de mémoire j'avais fait Sécurité, Éducation, Santé – Santé qui était super important pour les personnes trans – euh...quoi d'autres ? ...je ne me souviens plus... [...] Ça pouvait être très variable, des fois on pouvait être un mois sans rien. Ça dépendait aussi si les fonctionnaires étaient libres, ça dépendait de bien des facteurs, mais c'est juste pour dire que des fois il y avait des rush et d'autres fois, c'était très espacé. ». (Répondante 3)

On voit que plusieurs facteurs pouvaient interférer, ce qui révèle ici l'importance pour les acteurs de pouvoir disposer de ressources temporelles afin d'être présents sur un maximum de sous-comités et pouvoir exercer leur influence sur les sujets qui leur tenaient à cœur. On constate que le format d'échange élaboré dans la première séquence évolue peu, mais touche désormais à des sujets qui débordent largement les questions des domaines ciblés en 2004. Ainsi, tous les ministères sont désormais engagés dans ce processus de consultation/négociation. La représentante du CTTQ (Répondante 3) poursuit et synthétise cette réflexion dans son témoignage :

« C'est qu'on explorait, on arrivait ...hey c'est tellement loin ! Par exemple, avec le Ministère de la Sécurité, on disait : voici les principaux enjeux qu'on voit qui peuvent être problématiques pour les questions LGBT... Donc nous, et les ministères, et les gens du terrain, on amenait ce qu'on estimait poser problème et on mettait tout ça sur la table, on brassait une soupe pour faire un échange. Et d'en haut et d'en bas, sans restriction. C'était vraiment un exercice très intéressant, parce qu'on prenait les deux perspectives et on les brassait pour arriver finalement à s'entendre sur les perspectives et les recommandations »

Une fois de plus, des acteurs de milieu très différents ont alors l'occasion de se rencontrer et de se découvrir, comme le raconte la répondante à propos de son expérience positive avec la Sécurité publique :

« Dont un, je me souviens, un monsieur vraiment adorable, c'était le Ministère de la Sécurité publique...tu sais, une grosse police, vraiment dans le stéréotype-là. Quand je l'ai vu arriver, parce qu'il remplaçait quelqu'un d'autre, j'ai eu un peu un préjugé...genre ça va mal aller, parce qu'il a tellement l'air du policier...et au contraire, ça a été le monsieur le plus ouvert, le plus poussant et ça a été un des ministères qui nous a le plus aidés pour mettre dans le rapport des trucs vraiment intéressantes pour les personnes trans. » (Répondante 4)

Comparée à la séquence précédente, où les groupes sont mobilisés par l'État à titre d'experts et de producteurs d'informations, cette séquence est plus ancrée dans la dimension « formulation » et « sélection de solutions pertinentes ». La critique des groupes sur la lenteur du processus sous le MIRC semble s'effacer, bien que nous ne puissions disposer de témoignages de cette période. Cependant, aucun.e répondant.e.s ne s'est plaint du rythme adopté par la CDPDJ.

L'année 2006 constitue selon nous un tournant. C'est à cette période que de nouveaux acteurs communautaires entrent dans la consultation, malgré certaines réticences exprimées par des membres fondateurs. C'est également à cette période que la Table de concertation entame sa transformation en Conseil québécois des gais et lesbiennes et décide de s'impliquer à plus forte mesure dans le processus de formulation et de mise en œuvre qui sera abordé dans la dernière séquence. La fin de la séquence T3 correspond également avec une ouverture du *Groupe de travail mixte* à d'autres personnes et groupes, comme les personnes trans* (notamment la Répondante 4) et de groupes ethnoculturels.

Selon un témoignage anonyme recueilli, des pressions étaient exercées à l'interne pour intégrer ces groupes. Cependant, une résistance de la part de plusieurs gros joueurs a retardé leur entrée. Ces derniers considéraient les groupes trans* et ethnoculturels comme peu organisés, ce qui peut s'expliquer par l'absence de ressources qui caractérise ces groupes. Faisant écho à d'autres témoignages, l'absence d'employé.e.s à temps plein, conjuguée à la grande fréquence des réunions du comité (3-4 fois par semaine) rendaient la participation des groupes trans* et ethnoculturels difficile. Ainsi, certaines boutades ont pu être entendues de la bouche du secrétaire issu de la commission des droits de la personne,

sur la nécessité de disposer de matériel de camping pour que les participant.e.s puissent parvenir à suivre le rythme des consultations. Si ces propos restent anecdotiques, ils témoignent de l'engagement que ces consultations exigent des participant.e.s, en termes de temps, de capacité de déplacement (rappelons que toutes ces discussions se déroulent à Montréal) etc.

Au terme de ses travaux en 2007, le *Groupe de travail mixte* dépose un bilan et émet une série de recommandations au travers du rapport « *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : Vers une stratégie nationale de lutte à l'homophobie* » (2007). Ce document marque officiellement la reconnaissance d'un problème structurel et propose une série de mesures que doit engager l'État québécois. Largement diffusé au sein des groupes communautaires LGBT, ce document va permettre à de nombreux organismes d'arrimer leurs revendications aux recommandations du rapport et ainsi pouvoir s'exprimer dans un langage reconnu. Au sein de ce rapport, plusieurs acteurs disent avoir pu obtenir de nouvelles sources de financement grâce à ses retombés. Ce point a notamment été mis en lumière par une recherche de la CDPDJ, qui visait à obtenir le point de vue des acteurs communautaires à la suite de sa parution :

« Le rapport a été utilisé par les organismes ayant participé au Groupe de travail mixte et qui ont fait des demandes de subventions gouvernementales, qu'il s'agisse de demandes pour des projets ponctuels ou de subventions récurrentes pour le fonctionnement de l'organisme. En outre, on mentionne que le rapport donne une crédibilité à leur demande, d'où une plus grande assurance lors des rencontres auprès des bailleurs de fonds... » (CDPDJ 2009)

2.4 (T4) - Comité de travail et Plan d'action (2007-2011)

La dernière séquence concerne la période 2007 à 2011. Elle recouvre la fin de la période de formulation, l'annonce officielle de la politique et les dernières étapes avant sa mise en œuvre. Nous avons choisi de ne pas poursuivre au-delà de cette étape de formulation, à la fois par manque de temps, mais aussi parce que l'étude de ces étapes nous éloignent de la question de recherche. En effet, la mise en œuvre s'est effectuée à l'interne des 11 ministères. Elle concerne un très grand nombre d'acteurs, mais n'implique d'aucune manière les groupes LGBT*. Les séquences suivantes mobilisent des acteurs et des ressources internes à l'État et à son administration.

À la suite du rapport de 2007, des rencontres ont lieu, non plus à la CDPDJ, mais à la Capitale nationale. La mise en place imminente d'une politique de lutte contre l'homophobie engage alors les hauts-fonctionnaires de Québec à rencontrer des représentants.e.s du milieu communautaire LGBT au sein d'un comité interministériel dans le but d'élaborer le *Plan d'action 2011-2016*. Cette dernière séquence est marquée par la montée en puissance du Conseil québécois LGBT et par les tensions que ce changement de position génère avec la Fondation Émergence. L'hégémonie de ce « gros joueur » est de plus en plus contestée par ses pairs ainsi que par les « petits joueurs ». Le besoin de renouveler le leadership ainsi que les rapports entre les groupes se fait de plus en plus sentir. Le Conseil québécois LGBT devient alors l'organisme capable de concentrer la légitimité des « petits joueurs » – rassemblé sous son égide en « *Collectif de travail sur le Plan d'action* » – ce qui engendre un accroissement important des ressources de cet organisme. Si la contestation gronde depuis 2007, le dévoilement officiel de la PLH sert d'élément déclencheur. La personne du PP-DG du CQ-LGBT se présente alors pour beaucoup comme une alternative, pour supplanter l'influence du fondateur de Gai Écoute et de la Fondation Émergence, comme il en témoigne de lui-même :

« Donc suite à ça, ça a commencé à bouger pas mal. Et là durant mes vacances de Noël de cette année-là, en 2009, j'ai eu 3 appels dans la même journée, de 3 personnes différentes... Suite à la frustration des gens, au lancement de la Politique, il y a eu des gens qui m'ont contacté, de faire en sorte que la dynamique change... donc on a fait une rencontre avec certains représentants d'organisation, certains chercheurs, pour savoir comment repositionner les choses. On a développé une stratégie. Sauf qu'à l'époque, moi je n'étais pas encore assez...comment je pourrais dire ça ? Puissant...dans le sens où je n'avais pas encore de relations politiques développées avec les ministères, les attachés politiques tout ça. Même dans la communauté, il y en avait encore certains avec qui je n'avais pas encore noué de contact...donc il fallait voir comment placer tout ça.» (Répondant 1)

Au cours de l'année 2010, le CQ-LGBT rassemble un grand nombre de « petits joueurs », mais aussi des organismes que leurs ressources autorisent à être plus indépendants comme le GRIS ou la Coalition des familles LGBT, au sein d'un *Collectif de travail* qui entre en relation avec le Gouvernement par l'entremise d'un *Comité de liaison* :

« Moi, Carol O'Brian du Centre de solidarité lesbienne, Hector Gomez de Adam – qui était un groupe hispanique – [la répondante 3], quelqu'un de la CSN, une personne des régions de GRIS-Chaudière-Appalaches qui était à l'époque Marie-Ève Couture. Donc ça a été le groupe de départ et le mandat qu'ils avaient c'était d'établir les liens politiques entre le Collectif et le Gouvernement. Donc on servait d'intermédiaire. Donc le collectif disait « voici ce que vous allez dire » et on allait dire ça et le gouvernement nous demandait... sauf que par la bande, [Le répondant 6], étant ce qu'il est, a décidé qu'il ferait cavalier seul et donc par la bande il est allé faire ses relations et d'aller casser le collectif. Et c'était très difficile de se faire reconnaître par le gouvernement. Donc il y a eu un paquet de lettres d'envoyées pour se positionner etc. » (Répondant 1)

Pendant cette période, on assiste à une division du milieu communautaire. Les groupes se réorganisent et n'affichent plus l'unité dont ils avaient fait preuve pendant les travaux de la CDPDJ. On peut cependant choisir de situer trois ensembles qui recourent premièrement la Fondation Émergence, le CCGLM et l'ATQ (tel que mentionné par le Répondant 1) et deuxièmement, les groupes réunis sous la représentation du CQ-LGBT et de son comité de liaison (auquel participent le répondant 1 et la répondante 3). Nous situons cependant un troisième ensemble qui inclut les groupes « indépendants » que sont le GRIS, RÉZO et la Coalition des familles LGBT. Ces derniers agissent comme des partenaires sans pour autant dépendre d'un « gros joueur » pour se faire entendre, étant eux-mêmes membre de cette catégorie. Ainsi, le répondant 1 leur reconnaît une forte influence et travaille de concert avec eux :

« Quand j'avais une idée, ceux que j'appelais pour tester, voir leurs réactions, savoir ce qu'ils en pensaient, etc. J'avais le GRIS-montréal le CSL [Centre de solidarité lesbienne], le réseau de lesbiennes à l'époque avec Diane Hefferman, il y a des acteurs comme ça. » (Répondant 1)

Une certaine inimitié et un sentiment de concurrence opposent cependant les deux premiers groupes et leurs leaders respectifs. Encore aujourd'hui, certains témoignages ont nécessité l'anonymat des répondant.es. Les enjeux financiers sont les principales raisons de ces tensions. *« C'est ça, il y a avait le comité [du CQ-LGBT], qui lui allait à Québec avec son groupe et t'avais GRIS Montréal et la Coalition des familles homoparentales qui rencontraient directement le ministre de la Justice... Jean-Marc Fournier. Mais quand arrivait le [comité de hauts-fonctionnaires], c'était le comité [du CQ-*

LGBT], *qui était rencontré et [le fondateur de la Fondation Émergence] le rencontrait aussi de son côté.* » (Anonyme).

Cette division s'explique principalement par la répartition des ressources, auxquelles s'ajoutent des rivalités entre les personnes du groupe autour de la Fondation Émergence et celles du comité de liaison du CQ-LGBT née pendant la séquence précédente. En effet, l'introduction de nouvelles problématiques et de nouveaux acteurs a déplacé le débat et fait naître un conflit de légitimité sur la question trans*. Ainsi on assiste à la non-reconnaissance par le premier groupe d'une quelconque expertise sur les questions trans* au second. Ce déni s'opère parfois violemment en niant l'identité de certain.e.s des représentant.e.s : « *Donc c'est tout du monde gai, lesbienne qui n'ont aucune connaissance au niveau de la transsexualité, et qui n'ont jamais parlé des groupes qui existaient* » (Anonyme). À cela s'ajoute l'enjeu de représentation que constitue le débat groupe *versus* individu : « *OK, donc le Conseil québécois a décidé lui de créer un comité LGBT et, mais l'ASTTEQ et l'ATQ n'étaient pas au début dans cette partie-là. C'était des individus [sur le comité]* ». Le fait qu'un individu puisse représenter à lui seul le « T » pose un problème à la Fondation Émergence et à ses allié.e.s. Cependant, si un groupe trans* – l'ATQ – se range de son côté, la Fondation Émergence n'est alors pas exempte de critiques selon nombre d'observateurs et observatrices. Ainsi, parlant de la période 2004-2009, un.e répondant.e se montre critique envers l'attitude passée de la Fondation Émergence. Revenant sur la création de la *Journée de lutte contre l'homophobie*, ce témoignage pointe les résistances de la Fondation Émergence à inclure la transphobie dans le nom de l'évènement. Ainsi, il a fallu que le CQ-LGBT exerce des pressions sur la Fondation Émergence afin que celle-ci opte pour « *Journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie* ». Ces résistances ont découragé pendant longtemps les personnes trans* à s'investir dans cet organisme-phare de la Communauté, notre répondant.e parlant même de « *boycott* » en raison de l'absence de reconnaissance envers les réalités trans*. Ce n'est que lorsque ces enjeux sont devenus incontournables, que la Fondation Émergence serait devenue *trans-friendly*. En 2016, la Fondation Émergence a, sur son conseil d'administration, des personnes trans*, on constate donc qu'une évolution a eu lieu au sein de cet organisme.

Selon le groupe du CQ-LGBT, les entrées de la Fondation Émergence – bien qu'elles ne permettent pas de changer la PLH – ont pu encourager la division afin de conserver leur statut de premier représentant des enjeux LGBT au Québec. La fin de séquence T3 marque l'émergence du CQ-LGBT comme un concurrent aux groupes bien établis comme la Fondation Émergence et Gai Écoute. Alors que ces derniers sont les leaders de la PLH, le CQ-LGBT tente de se positionner pour faire valoir ses intérêts et revendications lors de la formulation du Plan d'action. Le conflit de légitimité va donc au-delà de la question trans* qui se retrouve alors instrumentalisée. Les deux ensembles de groupes rivalisent au sein de la nouvelle arène que constitue la formulation du Plan d'action. Cet épisode de tensions a laissé des traces dans certaines relations interpersonnelles qui justifient le recours à l'anonymat pour plusieurs des personnes interrogées :

« Ouais, c'est ça. Donc il y avait deux...deux... [objectifs] Donc nous on voulait s'entendre pour savoir, si on négocie pour un plan d'action, qu'est ce qu'on négocie, etc. Et on avait déjà commencé à discuter et c'est là que tu vois que là, vu que c'est dans le concret, là on sentait l'agenda du gouvernement...essayer de nous diviser...parce que là, Fondation Émergence est out. [...] Et c'est pas juste [le P-DG du CQ-LGBT], c'est aussi GRIS Montréal par exemple qui a aussi de bonnes entrées au Ministère de l'Éducation, tu sais chacun à...Mais le [répondant 6], étant un ancien fonctionnaire, juge avec non seulement des entrées, mais aussi des amitiés probablement, tu sais je ne connais pas toutes les ramifications que lui pouvait avoir, mais ça se sentait. » (Répondant.e Anonyme)

Bien que notre travail ne vise pas spécifiquement l'enjeu trans* au Québec, on peut noter une large évolution, au sein même de la communauté LGB, depuis 2007, sur cette question. Il est intéressant de voir comment cet enjeu, qui ne représente qu'un chapitre du rapport de 2007, prend soudainement un rôle de premier plan, poussé à la fois par des groupes qui ont intégré des personnes trans* (CQ-LGBT), mais aussi par l'idée plus conservatrice d'un étapisme qui peut se résumer par la formule « A avant B ». Le milieu trans* se révèle divisé entre le fait que l'ATQ apporte une certaine légitimité au groupe le plus réformiste, mené par la Fondation Émergence et le fait que plusieurs militant.e.s trans* soutiennent le CQ-LGBT afin de travailler sur un plan de revendication trans* allant bien au-delà des enjeux de financement. Bien qu'on ne puisse parler de victoire, la nécessité de répondre aux nouvelles problématiques soulevées par les enjeux trans* aura permis aux groupes alliés à la Fondation Émergence d'obtenir un financement pour l'ATQ. *« Une fois qu'ils [le comité interministériel] ont rencontré l'ATQ, ça a débloqué énormément de choses. Et là, [le P-DG du CQ-LGBT], n'était pas trop content parce que là, il se trouvait à y avoir un interlocuteur, qui était beaucoup plus crédible que son petit " T " de Conseil québécois. Et là quand il a vu qu'eux autres*

étaient pour recevoir de l'argent, il n'a pas aimé ça. » (Répondant.e anonyme). Ce financement est perçu comme une victoire par la Fondation Émergence et ses alliés qui avancent un agenda marqué par le pragmatisme.

C'est donc sur un fond de vives tensions entre certains groupes que les rencontres s'engagent entre ces trois ensembles de groupes et le comité interministériel. Celui-ci se compose de hauts-fonctionnaires qui ne semblent pas avoir été intégrés aux séquences précédentes. Ainsi, si le travail de recherche et de consultation a permis d'accroître le niveau de connaissances des acteurs à un niveau intermédiaire de l'administration (T1), cette expertise ne s'est pas diffusée dans la hiérarchie. Cette différence s'exprime par la comparaison menée par une répondante : *« Ça dépendait d'un ministère à l'autre, mais ces fonctionnaires-là étaient vraiment attirés au dossier sur une longue période, ils arrivaient quand même relativement bien informés. Beaucoup plus par exemple que par la suite, lorsqu'on devait rencontrer le comité interministériel, parce que là c'était d'autres fonctionnaires, plus élevés dans la hiérarchie et moins au fait des dossiers.* » (Répondante 3)

Ces rencontres exceptionnelles ont néanmoins permis à divers acteurs, dont le comité de liaison du CQ-LGBT, de combler certains manques de la PLH en insistant sur les dossiers les moins approfondis comme les questions trans*. Le fait de disposer de ressource de savoirs sur les enjeux trans* permet au CQ-LGBT d'aller au-delà des enjeux de financement et de faire la preuve d'une expertise sur ces sujets. Si le travail de la CDPDJ n'était pas remis en question, certaines recommandations supplémentaires ont été apportées sur la question trans* (Répondante 3) :

« Ben, pas tous, parce qu'il y a des choses qui se sont ajoutées par la suite on s'entend, mais facilement la moitié ou le 2/3 de ce qu'on revendique dans le plan de revendications trans, c'est des choses que moi j'avais amenées à la table dès 2005-2006, pour que ça soit dans le rapport [de 2007] et qui n'ont pas été pris en compte. Comme le changement légal de la mention de sexe sans chirurgie, par exemple. Qui était pourtant centrale dans nos revendications, mais même les gens de la commission n'étaient pas prêts, on trouvait que ça allait trop loin. Que les mentalités n'étaient pas prêtes à ça. Donc c'est pour ça qu'on est arrivé plus tard (en 2011) avec un plan de revendication trans »

Si les rencontres du comité de liaison ont été peu nombreuses, elles ont été déterminantes. On peut voir ici un tout nouveau cycle de négociation où, si les recommandations de la CDPDJ sont tenues pour acquises, de nombreux gains restent à faire. *« Il y a eu 3-4 rencontres, toutes à Québec. Entre temps il y avait aussi les présentations qu'on faisait en commissions parlementaires sur différents projets de loi qui nous permettaient de ramener le plan d'action, son importance, l'importance des*

enjeux trans etc.* » (Répondant 1). En effet, comme l'exprime l'une des répondantes, certains enjeux très spécifiques ne sont pas parvenus à obtenir l'unanimité lors des rencontres précédentes. Le comité interministériel est donc une nouvelle arène où les acteurs sont plus libres de faire avancer leurs intérêts, sans le besoin de négocier avec les autres partenaires du communautaire. Le tout devant se négocier avec de nouveaux interlocuteurs étatiques, moins au fait des réalités débattues de 2004 à 2007 : « *Mais le but était double : d'abord, leur dire ce qu'on voulait, mais de prendre le pouls aussi, parce que ce n'était pas les mêmes personnes que lors des travaux qui ont mené au rapport de la Commission. On voulait les rencontrer pour savoir où est-ce qu'ils en sont à l'intérieur de l'appareil gouvernemental...* » (Répondante 3). Le comité de liaison du CQ-LGBT mène ainsi un travail de représentation important, qui va de pair avec sa volonté de trouver une position d'interlocuteur légitime et acquérir ainsi une position stratégique.

À la lutte contre l'oppression structurelle (qui cause la transphobie et l'homophobie), la Fondation Émergence et ses alliés avancent un agenda plus pragmatique en demandant l'allocation de ressources aux groupes trans*. Tous les répondants.e.s ont signalé les enjeux trans* comme l'élément qui a occupé le plus les discussions. Le débat sur la définition de l'homophobie a ressurgi également, le CQ-LGBT tentant d'introduire en dernière instance le concept de transphobie, alors que le comité de la Fondation Émergence plaidait pour le *statu quo*, mais avec une reconnaissance pour les petits organismes trans* comme l'ATQ. La voix de la répondante 1 se fait alors l'avocate de cette mesure : « *Et quand mon tour est venu, j'ai dit que la transphobie ce n'est pas les trans qui la demande, pour le moment elles, ce qu'elles aimeraient, c'est qu'on reconnaisse leurs organismes, c'est de ça dont elles ont besoin pour le moment* ».

Finalement, le fait que deux ensembles de groupes, bien qu'hostiles l'un à l'autre, insistent pour des raisons différentes sur l'enjeu trans*, a permis aux fonctionnaires de conclure que ce sujet devait être traité avec une importance toute particulière : « *C'était lorsque l'on est arrivé au Plan d'action il me semble, devant nos craintes le gouvernement nous affirmait que même si ça n'allait pas être le plan d'action de lutte contre l'homophobie et la transphobie, que tout le volet trans, il fallait quand même l'intégrer. Il fallait désormais faire à la question de l'identité de genre une place égale à la question de l'orientation sexuelle.* » (Répondante 3).

On peut situer ici le moment où, au Québec, les enjeux liés à l'orientation sexuelle sont découplés de ceux liés à l'identité de genre. Cette révision prépare la mise à l'agenda des questions trans*, dont nous voyons finalement les effets en 2015-2016. Mais en plus de cette inscription des enjeux trans* à l'ordre du jour politique, cette dernière séquence scelle la mise en œuvre du premier plan de lutte contre l'homophobie au Québec, à l'échelle de l'appareil administratif. La PLH est une reconnaissance politique et sociale des groupes de minorités sexuelles et institue des canaux de communication entre les groupes LGBT* et l'État, notamment en créant le Bureau de lutte contre l'homophobie. Cette entité administrative est chargée de surveiller (*monitoring*) et d'évaluer la mise en œuvre du Plan 2011-2016 de la PLH et permet un accès plus aisé des petits groupes aux autorités du Ministère de la Justice.

Conclusion du quatrième chapitre

Dans ce chapitre, nous avons exposé le récit de la mise à l'agenda, de la formulation et des rencontres préparant la mise en œuvre de la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Ce récit a pu être reconstruit au travers d'une analyse des documents et archives produits par les groupes et les institutions ; mais également grâce aux témoignages des personnes ayant participé à ce processus. Nous avons constaté que les inégalités de ressources entre les acteurs constituent les causes les plus probables pour expliquer la différence d'influence que les groupes ont pu exercer auprès de l'État. Bien que nous n'écarterions pas d'autres raisons – notamment la nature des leaders, la qualité de leurs réseaux ou la création de fenêtres d'opportunités – l'analyse par les ressources reste selon nous la plus féconde. La principale limite à notre exposé réside dans l'aspect statique ressenti à sa lecture. En effet, l'analyse séquentielle et le regard porté sur les ressources tendent à fixer des situations, alors que celles-ci sont en réalité très dynamiques. Dans le prochain chapitre – le dernier avant notre conclusion – nous reviendrons sur ces dynamiques, notamment sur les changements de positions observés dans le cas de la Table de concertation LGBT/CQ-LGBT, passé d'un groupe moribond à l'« *interlocuteur privilégié du gouvernement* ».

Chapitre V- Analyse des résultats

Dans ce cinquième chapitre, nous appliquons notre cadre théorique à nos résultats empiriques afin de procéder à l'analyse des résultats. En mobilisant les concepts présentés au chapitre II, nous répondons à notre question de recherche qui peut se formuler de la façon suivante :

« Quel a été le rôle des groupes communautaires LGBT dans la formulation de la politique québécoise de lutte contre l'homophobie? »

Notre réponse prend la forme de mandats que s'est donné le secteur communautaire LGBT* et comment ceux-ci prennent corps dans la relation État-groupes. Par la suite, nous proposons un modèle basé sur les types de relations que peuvent entretenir les groupes de ce secteur avec l'État québécois. Afin d'illustrer ces dynamiques, qui opèrent tout au long du processus de mise à l'agenda et de formulation de la PLH, nous suivons la trajectoire de deux groupes en particulier : la *Fondation Émergence* et la *Table de concertation /Conseil québécois LGBT*. Le premier illustre le cas d'un groupe « gros joueur » qui est parvenu à conserver une position avantageuse au sein de la structure des relations entre l'État et les groupes ; le second illustre la façon dont un groupe « petit joueur » a su améliorer son positionnement, au point de changer de catégorie, en mobilisant les ressources à sa disposition. Ces deux exemples permettent de comprendre comment les cycles de négociations, entre l'État et les groupes, constituent des occasions de renouveler les rapports entre ces acteurs. Ils éclairent également sur l'utilisation des ressources dans un contexte d'opportunités politiques. Au travers du processus de formulation de la PLH, c'est le rapport des groupes communautaires LGBT avec l'État québécois que nous sommes en mesure d'analyser. Au travers de cette analyse, nous validons également les propositions présentées au chapitre II.

1) Les rôles des groupes communautaires LGBT

Au cours de notre recherche, et au travers de nos entrevues avec des acteurs du milieu, nous avons identifié plusieurs rôles partagés par les groupes. Ces rôles sont autant de mandats explicites ou

implicites qui permettent de comprendre le type de relation recherchée par les groupes avec l'État. Ils sont endossés par tous les groupes, indépendamment de leur taille, et ne sont pas à situer dans une quelconque hiérarchie. Notre travail consiste à recenser ces rôles et à les mettre en lien avec notre cadre théorique. Cette démarche vise à révéler les dynamiques qui font des groupes communautaires LGBT* des co-producteurs à la production des politiques publiques spécifiques à la diversité sexuelle et de genres au Québec. Ainsi, pour répondre à la première partie de notre question, nous pouvons identifier 4 rôles aux groupes communautaires LGBT:

1. Imposer et maintenir l'homophobie à l'agenda politique ;
2. Influencer et participer à la réforme de la société ;
3. Se maintenir en accumulant des ressources.
4. Représenter la diversité sexuelle et de genres ;

C'est en assumant ces rôles que l'exercice de l'influence et du pouvoir d'agir sur les politiques publiques prend un sens pour les groupes. En effet, il s'agit de garder à l'esprit que la relation des groupes communautaires LGBT avec l'État est sectorielle et ne concerne que les politiques visant les personnes de minorités sexuelles et de genres. Leurs intérêts sont donc circonscrits à certains enjeux. Au travers de l'action des groupes, au sein du processus de mise à l'agenda et de formulation de la PLH, nous voyons comment ces rôles s'exercent et comment ils tendent à coïncider avec la logique néo-corporatiste de l'État québécois sur ce secteur.

1.1 Imposer et maintenir l'homophobie à l'agenda politique.

Le premier rôle que nous identifions aux groupes communautaires LGBT* est celui de faire de l'homophobie un problème public qui conserve toute son actualité. C'est tout d'abord la question du contexte qui est l'objet de notre analyse.

À la suite des victoires judiciaires sur le mariage homosexuel et l'adoption, ainsi qu'aux évolutions législatives, la lutte pour l'égalité sociale est devenue prioritaire. Il est difficile de recenser tous les événements à thématique LGBT* ayant eu lieu au tournant des années 2000, tant on peut en dénombrer au niveau provincial, national et international. Ce premier rôle passe en effet par

l'organisation de nombreuses activités sociales, de recherches, militantes, culturelles, etc. Toutes ces activités visent dans une certaine mesure à entretenir une image positive de la Communauté LGBT* et à utiliser la médiatisation comme tribune pour faire accepter la diversité sexuelle et de genres comme quelque chose de « normale » et de commun. En ce sens, le milieu communautaire LGBT québécois a très majoritairement adopté l'approche *assimilationnist*. On peut néanmoins souligner qu'au Québec, des recherches comme celle de Michel Dorais sur le suicide des jeunes de minorités sexuelles ont pu servir d'élément déclencheur capable d'interpeller les décideurs. Il n'est cependant pas possible de pointer un événement en particulier, c'est la raison pour laquelle nous mobilisons la notion de contexte et soulignons le travail continu de sensibilisation de la part des groupes.

Dans notre premier chapitre, nous avons décrit le milieu communautaire LGBT comme la « toile de fond » du mouvement social. Tous les groupes consacrent des ressources à cette première mission. Cependant, le modèle québécois de financement du communautaire a pour effet de conférer une place centrale à l'État dans l'allocation de ressources des groupes, en lui conférant le droit de les reconnaître par un financement, mais aussi par une première forme de « statut » qui confèrent des ressources supplémentaires que les groupes peuvent ensuite investir dans leurs activités, ainsi que dans la construction de relations avec leurs pairs et les autorités publiques. Dans ce contexte, il semble que seuls les groupes disposant de ressources abondantes soient en mesure de parvenir à s'imposer dans le débat public, ce qui signifie que seuls les groupes ayant déjà obtenu une forme de reconnaissance préalable puissent constituer des partenaires légitimes. Cette première forme de reconnaissance est le fait des programmes de subventions comme le PSOC ou le SACAIS. Dans cette première section, qui analyse les événements de la séquence T1 du chapitre précédent, nous voyons comment la Fondation Émergence a été le groupe leader dans la mise à l'agenda politique de l'homophobie.

1.1.1 Contexte favorable et opportunités d'actions

L'analyse du contexte constitue la première étape de notre analyse des résultats. Celle-ci s'effectue à l'aide de la théorie des opportunités politiques exposée précédemment et correspond à la séquence T1 décrite au chapitre précédent. À partir de ce contexte, on analyse les types de stratégies et de ressources nécessaires à l'inscription de l'homophobie à l'agenda politique au début des années 2000.

Parallèlement aux nombreux événements LGBT majeurs qui ont ponctué l'actualité québécoise (voir la description de la séquence T1), depuis 2003, la Fondation Émergence a également lancé la *Journée nationale de lutte contre l'homophobie* (initialement le 4 juin) qui est devenue par la suite une journée internationale contre l'homophobie, célébrée le 17 mai. Cette initiative privée lui a permis de se positionner comme un acteur majeur sur la scène communautaire et d'accéder à du financement dès la période 2000-2003. Au contexte favorable que constitue l'ouverture du système politique et l'ouverture des décideurs politiques à la question de l'homophobie, s'ajoute ici le relais des revendications à des positions stratégiques ainsi que l'homogénéité sociale dont bénéficie le fondateur de Gai Écoute, à titre de haut-fonctionnaire à la Justice. Ses contacts personnels, son travail de médiatisation et la reconnaissance de Gai Écoute ont permis, dès le début des années 2000, de faire de la Fondation Émergence un « gros joueur », doté de ressources abondantes si on la compare à ses pairs du secteur communautaire LGBT. Cette organisation participe d'une dynamique de co-construction du contexte par ses campagnes de sensibilisation-choc et ses liens avec des décideurs politiques. Ces liens sont entretenus au cours des années de débats entourant le mariage et l'adoption par des couples homosexuels. Ainsi, la société québécoise a eu l'occasion de débattre et de confronter la question de l'homosexualité, sortant cet enjeu du tabou dont il a fait l'objet par le passé.

« C'est parce que quand le mariage...l'union civile a été acceptée, la population n'était pas toute d'accord. Alors avec les thématiques annuelles de la Fondation Émergence sur l'homophobie, ils ont fait réagir la société en disant « Bah voici ». Alors quand c'est arrivé les joueurs de hockey ça a été un scandale, les deux filles ça s'est passé...pouf. Mais deux joueurs de hockey mon petit gars. Maintenant tu regardes cette affiche-là, on regarde 2015, le joueur de hockey, le joueur de football, le joueur de basket-ball...hop hop plus personne en parle. Personne ne crie au scandale. Ensuite, il y a une affiche qui est mal tombée – parce que l'actualité est tombée à ce moment-là, -- c'était la guerre en Irak ou en Afghanistan et là tu as deux soldats [sur une affiche] et ça...même nous-autres les LGBT...Moi ça me... Personne n'osait le dire [au répondant 6]

*-" Ce n'est pas une bonne idée ton affaire ". C'est la seule affiche qui a le moins marché dans le Canada parce que ce n'était pas international dans ce temps-là, c'est celle-là.
[Mais le répondant 6 a répondu]*

-"Oui, mais la rose".

-" , Mais qu'est-ce que tu regardes avant de regarder la rose, [...] ? Ils sont habillés en militaires. Ta petite rose, elle ne paraît pas, même si elle est rouge et qu'eux sont en vert " » (Répondante 2)

Lors de chacun de ces événements, des acteurs du communautaire LGBT*, dont la Fondation Émergence et la Table de concertation, ont milité pour leurs droits et ont profité de leurs tribunes pour exprimer leurs doléances aux autorités. Ainsi, notre recherche a pris comme point de départ le

colloque « Nos communautés en marche » (2000) au cours duquel a été demandée la création d'une Chaire de recherche ainsi qu'une charge ministérielle dédiée aux minorités sexuelles, sur le modèle du Secrétariat à la condition féminine.

Cette demande de reconnaissance à l'initiative de la Fondation Émergence constitue à nos yeux le début d'une nouvelle ère de relations entre la diversité sexuelle et de genres et l'État québécois. Au sein de cette nouvelle période, la lutte contre l'homophobie revêt alors un caractère central, partant du constat que les processus concernant l'obtention du mariage sont déjà en cours et s'annoncent à l'époque favorable, comme le confirmeront les victoires du début des années 2000. À cette époque, la Fondation Émergence et son fondateur, sont très actifs et occupent les médias. La mise au premier plan de la lutte contre l'homophobie constitue un repositionnement du discours des groupes LGBT qui doivent anticiper le passage du mariage et de l'adoption et ainsi élaborer un nouvel axe pour leurs luttes :

« La fondation arrive en 2000. À l'initiative de Gai Écoute. Au départ j'avais pensée faire la fondation de Gai Écoute et je me suis rendu compte que ça ne nous permettait pas vraiment de nous étendre dans des champs d'action, ça nous limitait à la mission de Gai Écoute. Donc après ça on a changé le nom, pas longtemps après, pour appeler la Fondation Émergence, en lui donnant une mission différente de celle de Gai Écoute, qui est une mission éducative, de sensibilisation, de lutte à l'homophobie, en 2000. »
(Répondant 6)

Si le communautaire est actif dans son rôle de mise de l'agenda de l'homophobie, il est nécessaire de comprendre que ce désir d'inscription à l'ordre du jour rencontre une ouverture de la part de la classe politique, quel que soit son orientation partisane. Nous voyons ici que le contexte de tolérance peut expliquer l'absence de résistance des acteurs gouvernementaux à engager un processus de formulation de politique publique.

« Tous les partis ont été très très ouverts. Moi je n'ai jamais eu de difficultés avec un parti, ils ont toujours voté pour, il n'y a pas eu d'opposition, non. Mais tu sais, les partis politiques, ils suivent aussi l'air du temps, ce que pense la population, les sondages, ils voient que la population est favorable et tu remarqueras aussi une chose, c'est que presque toutes les mesures au Québec, ont été adoptées au mois de juin. Fin de session, il ne reste plus de temps pour placoter. On passe ça vite. » (Répondant 6)

« Il y a quand même une unanimité sur ces questions-là, c'est quand même beau à voir. Tout un chacun partage l'avis que l'homophobie est quelque chose à combattre. » (Répondant.e 4)

Cependant, l'existence d'une fenêtre d'opportunités politiques ne suffit pas à expliquer l'action et les relations entre les groupes et de l'État. Pour cela, il faut passer par une analyse des ressources et des stratégies que celles-ci permettent. Considérant que certaines stratégies sont plus efficaces que d'autres et que leurs coûts varient, les inégalités de ressources des groupes vont déterminer lesquels sont en compétition pour recevoir à la fois de nouvelles ressources étatiques, principalement financières et matérielles (demandes minimales), mais aussi pour l'instauration d'un statut de reconnaissance qui permet de sécuriser l'accès aux ressources (demandes maximales). C'est ainsi qu'à partir de la demande d'un Secrétariat québécois à la condition homosexuelle on parvient à la création d'un Bureau de lutte à l'homophobie et d'un statut « d'interlocuteur privilégié », composant tous deux les pôles d'une relation néo-corporatiste basée sur l'échange politique. Notre analyse tend à considérer la PLH comme le moyen privilégié à la fois par les groupes et par l'État pour établir un cercle restreint de partenaires où peut s'établir une relation d'échange au sein de laquelle circule des ressources contre de l'expertise.

Afin de profiter de la fenêtre d'opportunités, les groupes – et tout particulièrement la Fondation Émergence – mobilisent leurs ressources et des stratégies d'actions en vue de convaincre les décideurs d'ouvrir un canal de communication entre l'État et les groupes communautaires LGBT, comme en témoigne l'article de *La Presse* « Les gais veulent un ministre ». La PLH sera ce canal de communication:

« Fatiguées de ne pas trouver facilement une écoute sympathique dans les milieux gouvernementaux, les associations gays revendiquent un Secrétariat québécois à la condition homosexuelle, comme il en existe pour les femmes, les handicapés et les jeunes, et la désignation d'un ministre responsable des revendications du milieu. Cette demande a été présentée aux trois principaux partis politiques, le Parti québécois, le Parti libéral et l'Alliance démocratique, afin d'obtenir un engagement de leur part lors de la prochaine campagne électorale. » (La Presse 2001).

1.1.2 Mise à l'agenda de la problématique

Au sein de cette fenêtre d'opportunité qui s'étend de 2000 à 2004, les groupes les mieux dotés en ressources vont mobiliser plusieurs types d'actions visant à interpeller les autorités au sujet de l'homophobie. L'objectif premier est de parvenir à une rencontre directe avec un.e ministre. Pour cela,

la Fondation Émergence – au titre de groupe parmi les mieux dotés en ressources – se lance dans des actions symboliques – entendu ici comme une action indirecte dans une logique de contestation, ou plus simplement comme un « coup d'éclat » médiatique – et dans le lobbying.

Cet acteur tend à en éclipser beaucoup d'autres, notamment la Table de concertation, à la fois en raison de sa capacité d'action, mais également en raison du fait que la Table ne dispose à cette époque d'aucun moyen et se retrouve *de facto* sous la même autorité que la Fondation Émergence :

« Dans les faits, on était presque tous à la Table. Tu sais, il y avait tous les organismes gais et il y a avait une Table de concertation. Donc tous ces gens-là se retrouvaient à la Table, mais quand on est allé là, moi j'étais responsable de l'action sociopolitique de la Table de concertation des gais et lesbiennes, j'étais à Gai Écoute et à la Fondation, donc j'avais trois chapeaux. Et les autres étaient aussi à la Table de concertation, mais ils étaient des représentants d'autres organismes. [...] (Répondant 6)

Ainsi, la Fondation établit une forme de monopole, au sens où elle est, depuis ses premières campagnes en 2000, devenue incontournable. Elle dispose donc des ressources sociales, politiques et positionnelles pour effectuer des actions symboliques en vue de se rapprocher des instances décisionnelles.

1.1.2.1 Occupation du bureau de la ministre Courchesne

C'est dans cette logique que s'effectue l'occupation du bureau de la ministre de la Justice le 12 mars 2014. Cette action qui reçoit l'attention des médias et des autorités permet effectivement d'accéder à la ministre, qui sera rencontrée par trois représentants de la Communauté : Claude Côtés (Fierté Québec), André Gagnon (Égale Canada) et Laurent McCutcheon (Table de concertation, Fondation Émergence et Gai Écoute). L'objectif atteint, il permet de former un comité pour encourager l'État à s'impliquer sur la question de l'homophobie.

En plus d'obtenir la formation du *Groupe de recherche*, la Fondation Émergence a contribué à augmenter le degré d'accessibilité des groupes communautaires LGBT aux décideurs, à faire « tomber le mur » dont parle le répondant¹⁹. La Fondation accède également à un statut privilégié à la fois

¹⁹ On se réfère ici à la citation du répondant 6, mentionné au chapitre IV, section 2.1

auprès de l'État – qui la considère alors comme le représentant le plus légitime – et auprès des groupes, où son dirigeant accumule les postes de représentant et devient le visage du secteur communautaire LGBT québécois. Cette position privilégiée a permis à la Fondation de disposer d'un droit de regard sur les participants au premier *Groupe de travail mixte* sous mandat du MIRC. Ce droit a été mis au service d'une stratégie qui n'a cependant pas fait consensus au sein des groupes présents, qui consistait à suivre une logique d'étapes qui souffre de tendances sexistes, homonormatives et ethnocentrées, qualifiée de conservatrices par certain.es répondant.es . Ainsi, un témoignage anonyme présente les résistances successives rencontrées au cours des années. On retrouve ainsi des résistances des hommes gais envers les femmes lesbiennes et leurs enfants, puis de ces derniers envers les minorités ethnoculturelles, les personnes bisexuelles et finalement les personnes trans*. Ces résistances s'expliquent à la fois par le fait que la Communauté LGBT est traversée par les mêmes oppressions systémiques (patriarcat, viriarcat, xénophobie, transphobie etc.) mais également que ses représentant.e.s souhaite projeter une image particulière à la majorité hétérosexuelle et cisgenre. Ainsi, de nombreuses réalités de la Communauté sont dissimulées et marginalisées afin de ne pas paraître « *farfelus* » (Répondante 5). Au final, la stratégie est longuement débattue et les organismes qui représentent ces minorités au sein des minorités doivent dépenser de nombreuses ressources pour obtenir une reconnaissance à la fois auprès des autorités publiques, mais également au sein même de la Communauté LGBT institutionnelle. Le débat sur l'adoption permet ainsi à la Coalition des familles homoparentales de disposer d'un siège, du fait leur accession récente au statut de groupe de référence pour les questions liées à la famille et aux enfants qui font alors les manchettes. Avant 2002, la Coalition des familles se voit qualifié de « *pas importants du tout* », alors qu'après 2002, elle est devenue une ressource incontournable (notamment par son expertise développée au cours de la réforme du Code civil), qui oblige les gros joueurs – dominé par les intérêts gais et lesbiens (LG) - à l'inviter à la table des négociations.

Ainsi, bien que souhaitant poursuivre une stratégie par étapes, les franges marginalisées des LGBT* tendront à s'ajouter tout au long du processus. C'est suivant cette logique d'inclusivité progressive, mais néanmoins freinée par certain.es membres que le groupe Multi-Mundo ou la CTTQ rejoindront les travaux du *Groupe de travail mixte*. Lorsque celui-ci passera sous la tutelle de la CDPDJ, un nombre plus important encore de groupes seront intégrés. En effet, la supervision de la Commission

des droits a eu plusieurs impacts sur le processus de formulation, notamment en imposant un cadre de travail offrant plusieurs opportunités, mais aussi plusieurs obstacles sur lesquels nous reviendrons plus bas.

1.1.2.2 Mobiliser des ressources politiques et positionnelles

Aux coups d'éclat médiatiques et à la mise sur pied du *Groupe de travail mixte* – qui permet un contact formel avec les décideurs – il faut ajouter une stratégie de contacts plus informels qui prend la forme du lobbyisme. Ce dernier consiste en la création et le maintien de contacts directs entre des représentant.e.s de groupes d'intérêts et des élu.e.s ou des personnes clefs dans le processus de décision afin d'influencer ce dernier. On peut distinguer deux types de contacts, soit les contacts formels et les contacts informels. Les premiers englobent de manière assez générale les auditions dans les commissions parlementaires, les entretiens avec les ministres ou encore les consultations officielles. À ce stade, la constitution du *Groupe de recherche* participe de cette définition en favorisant la création de liens entre des acteurs de la sphère politique et administrative et ceux du milieu communautaire LGBT*. À ces contacts formels s'ajoutent les contacts informels comme des discussions téléphoniques, des repas pris en commun ou encore des loisirs partagés, etc. Ceux-ci sont plus discrets et plus difficiles à étudier. Néanmoins, nous avons pu obtenir des données crédibles grâce aux entrevues menées avec les répondants 1 et 6. Ces deux répondants, qui ont occupés des positions clefs au cours du processus de formulation de la PLH, ont tous les deux confirmés l'existence de liens plus ou moins forts entre eux et les acteurs politiques. Un.e répondant.e préférant conserver l'anonymat, à la question de savoir si l'inscription au registre des lobbyistes avait été nécessaire, nous a signifié :

« On non écoute, [le répondant 6], était juge, il travaillait pour le gouvernement du Québec. Il y avait un...voyons...pas un comité, il y avait un groupe de juges qui se réunissait, c'était un conseil administratif. C'est des juges, dont [il] faisait partie, qui décidaient sur des dossiers, mais ça, c'était plus interne au niveau des fonctionnaires. Alors [il] était connu comme Barabbas dans la Passion. Il pouvait appeler, demander « Est-ce que je peux vous rencontrer ? » Et « oui ». C'était facile pour lui » (Anonyme)

L'action lobbyiste de la Fondation Émergence visait plusieurs ministères et leurs personnels de façon très informelle :

« Tu vas les voir quand ils se déplacent, parce qu'ils suivent le ministre. Ils ne vont pas seuls quelque part. Mais s'il y a un événement où le ministre de l'Éducation est là, son équipe est là. C'est le temps d'aller placoter un peu, tisser des liens. Mais sinon, tu ne peux pas aller directement chez le personnel politique. Tu prends le téléphone et « il est occupé », ils ne te diront pas qu'il ne veut pas te parler, « il vous rappellera » et il ne rappelle pas tu sais [rires] C'est comme ça que ça se passe. »
(Répondant 6)

Les années 2004 à 2009 sont ainsi dominées par la Fondation Émergence et son charismatique président. La PLH, malgré son processus de formulation qui mise sur la mixité, restera fortement marquée par leur influence au sein de l'appareil décisionnel. Au cours de l'échange avec le répondant 6, celui-ci nous a confié certaines informations qui témoignent de son influence personnelle :

L: Oui oui. La politique, il y a eu une conférence de presse, avec la ministre. Parce qu'entre temps, il y a eu changement de ministre Madame Kathleen Weil qui est devenue ministre [...] Moi je travaillais avec le bureau du sous-ministre que je connaissais et tout. Ça, je ne te le donne pas, c'est un document privé, c'est avant que le Gouvernement rende sa politique. Ils me l'ont remis à titre privé, confidentiel évidemment, et j'ai après ça fait mes commentaires sur le projet, avec tout ce que je proposais comme modifications.

N : Ils l'ont envoyé juste à vous ou également aux autres groupes ?

L: Juste à moi [2 secondes inaudibles.] Le Sous-ministre m'a appelé, je suis allé à son bureau, il me tutoyait, il me disait « bon, j'ai confiance en toi, je te le remets » parce que sinon, il ne l'aurait pas remis aux groupes.

N: Quels types de modifications vous avez pu faire sur ce document ?

L: Je vais te donner un exemple : c'est le titre. Je propose « Politique québécoise ». Avant c'est « Politique nationale »... Après il y a plein de commentaires sur différentes choses... Ajouter l'intimidation, prioriser la recherche, ajouter des définitions suivantes.

N : Ça va jusque dans les définitions aussi ?

L : Ajouter des définitions qui n'étaient pas comprises. Tu sais, ça avait été fait par des fonctionnaires hétéros qui font des politiques au gouvernement. Ils ont bien travaillé par exemple.

Cependant, ce type d'action, s'il n'est pas propre à la Fondation Émergence, semble rester l'apanage des groupes les mieux dotés en ressources. Ainsi, les « petits joueurs » ne disposent ni du temps requis à consacrer à cette action, ni les ressources politiques et positionnelles qui leur permettraient de s'imposer comme des représentants plus légitimes que les « gros joueurs » institutionnels, à moins de travailler soit sur une problématique particulière, soit en agrégeant les ressources de groupes alliés.

La première stratégie est celle suivie par la Coalition des familles LGBT entre 2000 et 2004. La Coalition se présente comme l'interlocutrice la plus légitime sur les questions liées aux enjeux spécifiques à la famille et aux enfants²⁰. La seconde stratégie est celle suivie par la Table de concertation après 2006. En devenant le CQ-LGBT, qui rallie plusieurs petits groupes, la Table se constitue comme un concurrent à la Fondation Émergence pour l'obtention du monopole de la représentation. Ce travail de « lobby » a été une des priorités du Conseil lors de sa réactivation en 2006 :

« Donc j'ai passé du temps, j'ai bâti des relations, de fil en aiguille les gens sont revenus, on a fait des interventions, des communiqués, etc. Donc ça a dénoté aussi un sérieux de l'organisation et des intentions que nous on avait à l'époque et tranquillement on a fini par se repositionner dans la communauté, parce que le premier défi c'était de repositionner l'organisme au sein même de la communauté, ce qui n'était pas une mince tâche à l'époque. » (Répondant 1)

L'analyse des ressources et de leur répartition au travers des séquences d'événements permet d'identifier une trajectoire propre à la Table de concertation, qui parvient à se hisser au rang de « gros joueur », comme y est parvenue la Coalition des familles LGBT au début des années 2000. L'atteinte de ce statut au cours des années 2008-2010 lui permet de se positionner comme le nouvel acteur dominant du secteur communautaire LGBT*, sur le plan politique. Ainsi, si la Fondation Émergence bénéficie en 2007 d'un droit de regard de dernière instance sur la Politique, un droit similaire est conféré au P-DG du CQ-LGBT, en 2011 juste avant la publication officielle du Plan d'action. Ce droit de regard en dernière instance est, selon nous, un marqueur de la relation privilégiée entretenue entre les acteurs gouvernementaux et un groupe représentant le secteur LGBT*. Il est à la fois le produit des ressources de l'organisation, mais aussi de la figure qui incarne cette dernière dans les rapports humains entretenus avec les autorités publiques.

Le problème c'est que le collectif est intrinsèquement lié au Conseil québécois, pour le gouvernement [silence] c'était [moi]. Donc le premier interlocuteur du comité de liaison, c'était moi. Donc ça devenait des fois...dissocier les deux entités, ce n'était pas toujours évident et des gens ont commencé à trouver que le Conseil avait un peu trop de pouvoir, et dans la vie des organisations ben que ça soit dans la communauté LGBT ou ailleurs. Quand un groupe devient trop fort, tu commences à avoir des dissensions (Répondant 1)

A un moment donné, il y a quelqu'un qui est venu s'asseoir dans mon bureau pour me jaser de telle ou telle idée par rapport au plan d'action et je disais « ça ça ne passe pas, ça ça va passer, ça ne va pas là-dedans... » Mais cet

²⁰ S'il n'a pas été possible de discuter ici du rôle des enfants dans l'avancée des droits LGBT*, cette question est revenue à plusieurs reprises au cours de nos entrevues. Les témoignages de jeunes (enfants de familles LGBT ou jeunes de minorités sexuelles ou de genres) dans les commissions parlementaires et dans les médias semblent avoir fortement contribué à développer l'empathie des décideurs politiques, et tout particulièrement les ministres et parlementaires.

échange-là est resté privé, autant que le collectif de travail n'est pas au courant du nombre d'appel que j'ai eu.
(Répondant 1)

Ainsi, le recours à des actions attirant l'attention des médias et au lobbying a pu servir au cours des consultations pour agir sur deux processus : premièrement, les contacts de la Fondation Émergence ont permis d'influencer la mise à l'agenda de la PLH, en soulignant son actualité, ainsi que de positionner l'organisation de façon stratégique durant les travaux du Groupe de recherche sous mandat du MIRC. Son influence se fait fortement sentir entre 2004-2007 puis tend à décroître pour se stabiliser jusqu'à la publication du document « *De l'égalité juridique à l'égalité sociale, vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie* » en 2007. Par la suite, la revitalisation de la Table de concertation en 2006-2007, qui devient le CQ-LGBT, poursuit le travail de lobby jusqu'à l'élaboration du Plan d'action publié en 2011.

Cette première séquence est donc marquée par l'hégémonie de la Fondation Émergence qui lui assure un fort capital de légitimité. Notre analyse a montré qu'un contexte d'opportunités politiques a permis à cette organisation d'investir ses ressources dans deux stratégies d'influence visant à l'établissement d'un lien institutionnel avec l'État québécois. La réussite de ces stratégies s'observe par la mise du pied du *Groupe de travail mixte* qui établit une nouvelle arène où un cercle restreint de groupes jugés « représentatifs » peut entrer en négociation directe avec des fonctionnaires du gouvernement. On constate cependant que les dynamiques qui font le succès de la Fondation Émergence sont les mêmes que celles qui seront mobilisées par le CQ-LGBT quelques années plus tard (dans notre quatrième séquence), et qu'elles aboutissent aux mêmes résultats, c'est à dire l'établissement d'une relation privilégiée qui sera officialisée par la mise en œuvre de la PLH.

1.2 Influencer et participer à la réforme de la société.

À partir du moment où les groupes communautaires LGBT sont parvenus à faire de l'homophobie un problème public, il s'agit pour eux de rechercher une participation au courant des solutions. Jusqu'ici nous avons principalement traité de la notion d'influence. Celle-ci ne constitue néanmoins que le niveau minimal que souhaitent atteindre les groupes. Elle se perpétue principalement par la poursuite de la stratégie lobbyiste et par la production d'un discours d'expertise sur l'homophobie. Ces stratégies

sont conformes au cadre pluraliste, cependant le contexte de financement de l'État québécois incite les acteurs à rechercher une position plus sûre, que seule l'instauration d'une relation durable autorise. Considérant que la formule de financement confère une place privilégiée à l'État, on constate une compétition entre les groupes pour s'ériger non plus simplement comme des « consultants externes » (ce à quoi se limite la vision pluraliste), mais bien comme des partenaires institutionnels au sens de la vision corporatiste. Cette section s'intéresse aux séquences de formulations de la PLH et analyse le cadre sectoriel néo-corporatiste de l'État québécois (1.2.1), les termes et intérêts de l'échange politique dans le cadre de la PLH (1.2.2) avant de présenter la trajectoire du CQ-LGBT (ex-Table de concertation) passé de « petit joueur » à « interlocuteur privilégié » gouvernement (1.2.3). Si la partie A.1 s'intéressait principalement aux acteurs, cette section s'intéresse ici aux interactions que ces derniers entretiennent.

1.2.1 D'une stratégie pluraliste à une relation corporatiste

Nous avons vu que le contexte institutionnel influence grandement la constitution des intérêts des acteurs communautaires. La compétition pour les ressources, que l'on retrouve au sein de différents environnements (notamment aux États-Unis et dans le reste du Canada où la compétition implique le recours à la philanthropie et au Marché), est arbitrée dans une large mesure par l'État qui désigne et alloue des ressources aux groupes qui parviennent à manifester leur présence et faire la preuve de leur valeur en termes de représentation et d'expertise. Chaque gain obtenu confère un avantage pour l'avenir et les inégalités de ressources du départ se répercutent de manière potentiellement exponentielle. Ainsi, les ressources du répondant 6, comme individu, ont constitué un formidable tremplin pour la Fondation Émergence (et Gai Écoute) lui permettant un accès plus aisé et stable aux ressources de l'État, comme en atteste le financement des campagnes de sensibilisation de 2000 à 2003. La structure de financement incite les groupes à se tourner vers l'État et à adopter des stratégies stato-centrées qui visent à maximiser leur influence sur les institutions et à rechercher l'acquisition d'un statut. Cette recherche d'un statut nous a fait opter pour une approche néo-corporatiste dans l'analyse des relations États-groupes. L'État dispose ainsi d'un avantage (sous forme de quasi-

monopole) dans la négociation, sans pour autant souhaiter imposer des mesures réglementaires et législatives qui ne seraient basées sur aucune expertise ou légitimité.

Avec la PLH, les groupes revendiquent la constitution d'une nouvelle arène où se débattent les enjeux spécifiques aux droits LGBT*. Être présent dans cette arène constitue une forme de reconnaissance supérieure au statut de « consultant externe ». Celle-ci constitue un nouvel espace et instaure une relation basée sur la reconnaissance, ce qui est tout à fait nouveau et original pour ce secteur de l'intervention publique. On peut également noter que cette arène est de nature politique et administrative, ce qui la distingue de l'arène juridique qui a été le cadre de la majorité des avancées en termes de droits des minorités sexuelles et de genres au Canada. Ce constat est appuyé par les recherches de Miriam Smith (2008) sur le développement des droits gais et lesbiens aux États-Unis et au Canada. Selon son approche, inspirée du néo-institutionnalisme historique, les Cours de justice canadiennes ont été des acteurs très actifs dans l'obtention des droits LGBT :

« Cross-national differences in human rights policies between the U.S and Canada do not end on the same-sex marriage issue. In Canada, same-sex marriage is the culmination of a decade of legal and legislative change in the status of lesbian and gay citizens in Canadian society, changes that include broad measures recognizing same-sex relationships and parenting rights as well as systematic and constitutionally protected bans on public and private discrimination » (p.5)

Ayant atteint son point culminant avec la reconnaissance du mariage homosexuel, la lutte des groupes LGBT qui œuvre pour l'égalité sociale aspirent à présent à une intervention transversale touchant tous les domaines de l'action publique. Face à ce changement de paradigme, qui renseigne sur le comportement des groupes victorieux, l'État doit lui aussi adapter ses approches. Si le mariage et l'adoption pouvaient trouver des solutions juridiques, la reconnaissance de l'orientation sexuelle comme motif de discrimination encourage les acteurs gouvernementaux à prendre des initiatives politiques plutôt que de prendre le risque de persister dans une logique de conflits judiciairisés avec une frange de la population qui a les sympathies de la majorité de l'électorat. Ainsi, malgré certaines nuances selon les partis de gouvernement (Parti Québécois ou Parti Libéral du Québec), la question de l'homophobie semble participer d'un consensus entre les partis. Un consensus légitimé à la fois par le soutien populaire et la jurisprudence. On peut noter cependant que l'approche juridique des enjeux LGBT reste présente, puisque le traitement de ces enjeux reste attaché à une vision juridique liée à la défense de droits. Ainsi, lorsque vient le temps d'assigner une responsabilité ministérielle

pour la lutte contre l'homophobie, c'est vers le Ministère de la Justice et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse que se tourne le Premier ministre Jean Charest. Ce choix, qui apparaît logique pour les autorités, ne sera jamais remis en question, malgré les réserves exprimées plus tard par certains acteurs :

« Ils [les fonctionnaires de la Justice] ont fait un bon travail pour la rédaction de la politique. Mais une fois qu'on a dit que le ministre responsable, ça va être la justice. Moi je pense qu'aller jusque-là c'était correct, parce qu'il fallait que ça se passe à la [CDPDJ], mais rendu là, on aurait dû nommer un autre ministre que le ministre de la Justice. Mais là, il fallait qu'ils nomment quelqu'un et là, le ministre de la Justice s'occupait déjà de la politique. Donc ils l'ont nommé, mais je pense que ce n'est pas la bonne place d'après moi. » (Répondant 6)

Ainsi, nous voyons que le contexte de financement du communautaire tend à orienter la compétition entre les groupes, non seulement pour l'accès aux ressources (l'accès des groupes LGBT aux programmes du PSOC et à des financements ciblant la lutte à l'homophobie seront des enjeux présents dès les premières réunions au MIRC), mais également pour acquérir un statut privilégié permettant de faciliter les rencontres avec les décideurs. Les logiques pluralistes et corporatistes s'exercent donc au sein du secteur communautaire LGBT, mais se répartissent en fonction des ressources disponibles et de leur investissement dans des stratégies d'influences. La possession de ressources suffisantes permet au groupe de cultiver une proximité avec les acteurs politiques et bureaucratiques, ce que Théodore Lowi a désigné comme un « Triangle de fer » (1964) et qui fait l'objet de notre seconde proposition (P2).

1.2.2 Les termes de l'échange politique

Jusqu'à présent, nous avons montré comment la possession de ressources permet, dans le cadre d'une fenêtre d'opportunités politiques, de mobiliser des stratégies d'influences qui rapprochent certains groupes des acteurs politiques et bureaucratiques à l'origine de l'action publique. L'inscription de l'homophobie à l'agenda politique est ainsi le résultat d'investissements menés par le groupe le mieux doté en ressources et disposant de relais à des positions stratégiques. Cependant, les demandes qui accompagnent le projet d'une *Politique nationale de lutte contre l'homophobie* sont de nature très diverse, ce qui exige le recours à une expertise qui l'est tout autant. L'échange politique constitue la

principale interaction entre les groupes et l'État, où l'expertise et la représentation sont échangées contre l'action transversale de l'État.

En effet, si les enjeux LGBT peuvent être considérés comme sectoriels dans les questions qu'ils abordent, leurs réponses sont nécessairement transversales à tous les champs de compétences provinciales. Ainsi, bien que les discussions sur la PLH débutent au MIRC sur un nombre restreint de thématiques jugées prioritaires (Éducation, Santé et services sociaux et financement des organismes), le passage du *Groupe de travail mixte* sous le mandat de la CDPDJ va étendre les champs d'action de la PLH aux 11 ministères provinciaux. Une action aussi large, il s'agit de bénéficier d'une l'expertise de même mesure, ce qui encourage la Commission à intégrer un plus grand nombre de partenaires à son réseau d'action publique. Si les groupes « gros joueurs » se maintiennent du fait de leur participation aux travaux précédents, l'intégration de groupe « petits joueurs » apporte de nouveaux sujets de discussion et remet en question certains consensus passés. Parmi eux, l'inclusion des minorités ethnoculturelles et les enjeux trans*. Ces derniers sont au cœur d'un débat houleux portant sur la définition même de l'homophobie, qui divise les groupes entre ceux s'occupant strictement d'orientations sexuelles et ceux qui intègrent l'identité de genre. L'enjeu étant de savoir si « Homophobie » recouvre également « Transphobie » ou bien si cette dernière forme de discrimination devait être considérée de manière distincte :

« La question de la transphobie est arrivé vraiment sur le tard, en tout cas au MRCI et...ce n'est qu'à mi-parcours, si je me rappelle, que [la répondante 3] a été intégrée au groupe. Je me rappelle qu'elle a avait été invité chez nous [au MIRC] pour présenter, dans les grandes lignes, ce que vivaient les personnes trans. Mais elle n'était pas encore membre du comité, c'est venu plus tard. [...] Oui, oui. Parce qu'il y avait des personnes dans le comité qui jugeaient que...ce n'était pas au tour des trans encore. Parce que les gais n'avaient pas eu leur tour ni les lesbiennes...C'était un peu ça la réflexion. C'est euh, si je traduis bien le courant qu'il y avait, il y a avait un peu deux ou trois courants, mais ça s'en était un fort. C'est celui qui a remporté à la fin du compte. » (Répondant.e 4)

Les questions trans*, bien que n'étant pas au cœur de notre analyse constitue néanmoins un *proxy* intéressant pour rendre compte des inégalités entre les groupes. En effet, au début des années 2000 les groupes trans* sont dépourvus de ressources et ne bénéficient d'aucun relais avec les autorités publiques. La perspective de lois spécifiques aux enjeux trans* semble alors lointaine. De plus, nos entrevues révèlent des résistances importantes à inclure cette partie de la Communauté LGBT au sein de plusieurs « gros joueurs » à l'origine du processus de formulation de la PLH. Néanmoins, les

autorités – au travers de la Commission des droits – réclament une expertise trans* afin de s'assurer d'une légitimité supplémentaire que ne peuvent offrir les « gros joueurs » traditionnels dont les ressources de savoir (l'expertise) sont déficitaires sur ces enjeux. Ainsi, le processus de formulation de la PLH agit comme une fenêtre d'opportunités politiques pour les petits groupes, dont les ressources sont presque inexistantes à l'exception de leurs savoirs pratiques sur un enjeu spécifique. Considérant que dans une relation d'échange corporatiste l'expertise constitue l'objectif principal de l'État, notre analyse permet d'expliquer comment certains (mais pas tous) groupes les moins avantagés ont pu néanmoins participer aux travaux du *Groupe de travail mixte*.

Ainsi, si « savoir c'est pouvoir », l'État a ici endossé son rôle d'organe régulateur et favorisé la création d'une relation corporatiste au travers d'un processus de formulation de politique publique, comme nous en avons fait la proposition dans le chapitre II (P1). Cependant, cette relation est basée sur la notion d'échange politique (2.3) où l'action étatique est échangée contre l'expertise des groupes (une ressource relativement bien partagée dans la majorité des cas à l'exception de certaines « niches » comme le montrent les enjeux trans*, ethnoculturels ou les questions familiales) et la représentation. Cette dernière ne repose cependant sur aucune base démocratique, elle résulte des ressources sociales, politiques, positionnelles et matérielles très inégalement réparties entre les acteurs du communautaire.

1.2.2.1 Bureaucratie et recherche d'expertise

En se mettant du point de vue de l'État, nous comprenons que cette nouvelle arène lui permet d'entrer en relation avec les experts de la problématique, afin de forger une expertise interne ainsi que de rechercher des solutions à un coût raisonnable, sans passer par les tribunaux. L'accès à l'expertise a été l'aspect le plus visible au cours du processus de formulation, comme en témoigne un.e fonctionnaire du Ministère de la Justice présent tout au long de celui-ci :

N: Donc c'est principalement de l'information, si je comprends bien?

F: C'était principalement de l'information oui, mais aussi de...je pense qu'il y avait quand même des idées qui venaient des ministères et organismes [gouvernementaux]. Les gens du communautaire nous faisaient une proposition, et on disait « Hum, non ce n'est pas faisable, mais si vous vous adressez, si vous formulez votre chose, votre mesure autrement, ça pourrait fonctionner ». Tu comprends ? Ce n'était pas juste « oui / non », « ce n'est pas recevable ». On travaillait à la cogitation, disons.

N: Comment avez-vous été une force de proposition?

F: [silence] Je pense toujours que j'ai apporté une plus-value aux discussions, mais je vous dirais plutôt que c'était les organismes communautaires qui faisaient les propositions et...ça a toujours été comme ça. Ce sont les experts dans les domaines...Mon rôle ou le rôle des fonctionnaires, ça a plutôt été un rôle de facilitateur, de voir comment les choses pouvaient être concrétisées dans le [inaudible]...

Tous les répondant.e.s rencontré.e.s au cours de nos entrevues confirment la grande ouverture des fonctionnaires présents lors des travaux du *Groupe de travail mixte*. La nature mixte de ce comité est considérée par les intervenant.e.s comme ayant été une occasion de travailler efficacement avec les autorités et de mieux comprendre les logiques qui guident l'action publique. Ainsi, bien qu'un.e répondant.e anonyme souligne que l'époque détermine les résultats *Groupe de travail mixte*, ceux-ci restent le fruit d'une collaboration saluée, entre les personnes qui agissent sur le terrain et les différents ministères.

Ainsi, l'échange se révèle enrichissant autant pour les fonctionnaires qui cherchent à bâtir une expertise interne, que pour les groupes qui apprennent à comprendre les normes et les dynamiques propres à l'administration publique. Ces derniers se heurtent néanmoins à des obstacles qui sont essentiellement d'origine bureaucratique. Ainsi, les premiers travaux sous mandats de la CDPDJ débutent avec quelques frictions. Alors que les travaux du MIRC ont permis de présenter les ministères et leurs champs d'action aux groupes communautaires, ceux de la Commission des droits visaient principalement à produire des recommandations contraignantes, ce qui génère de la grogne au sein de plusieurs ministères.

« Il y a eu après ça, une espèce de choc qui est arrivé entre les ministères, les groupes et la Commission des droits, qui remaniait un peu toute la façon de procéder. Parce que les ministères avaient tout leur travail, on avait un truc, et la Commission des droits arrivait avec tout un nouveau plan de travail, il fallait remplir des formulaires, des cases et mettre ça ici et là. [...] C'est-à-dire qu'elle voulait faire une sorte de synthèse de tous les travaux OK ? Et là, elle demandait à chacun de rentrer dans ses cases.

N: D'accord, donc elle avait des critères très particuliers.

L: Oh oui, une série, elle avait une grille là et il fallait rentrer tous les trucs dedans. Et là il y a eu des ministères qui ont rouspété. Et c'est là que j'ai joué un rôle, en fonction de...de ... de qui j'étais et de mes fonctions au Gouvernement. Parce que moi j'étais représentant des groupes communautaires, mais j'étais aussi un haut-fonctionnaire autour de la table, donc ça me permettait de discuter avec ces gens-là. De façon franche, à côté. Tu sais, je pouvais les appeler, leur parler, ils m'appelaient, il y avait des échanges avec eux pour essayer de rétablir le climat qui, à l'occasion, était un peu difficile. »

(Répondant 6)

Malgré ces frictions au sein de l'appareil bureaucratique, les travaux se révèlent fructueux et permettent aux fonctionnaires et aux groupes de réfléchir conjointement sur des problématiques concrètes.

« Quand les organismes communautaires demandaient des choses, le premier réflexe c'est de demander « quel est le problème exactement ? » pour aider à comprendre. Mais c'était toujours sur un mode d'ouverture. Il n'y avait pas...Je pense que les fonctionnaires comprenaient leur rôle, c'était de...Et ils savaient quoi... On était tous convié à faire un état de la situation de l'homophobie au Québec, donc c'était dans notre intérêt de bien comprendre c'était quoi le problème, c'était quoi les problématiques, pour ensuite proposer des solutions avec les organismes communautaires, de proposer des solutions concrètes à des situations de discriminations ou...voilà. » (Répondant.e 4)

À titre d'experts de leurs milieux, les groupes doivent effectuer un véritable travail d'éducation qui touche tous les domaines susceptibles d'impliquer des questions de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Ainsi, une très grande variété de sujets sont débattus, ce qui fait dire à notre fonctionnaire interrogé.e au cours de l'enquête *« En tout cas, ils ont fait mon éducation, sur les différentes perspectives et sur les différents modes de gestion de l'identité sociale, qui sont très différents dans certaines communautés ».*

Certains enjeux sont l'occasion d'une véritable négociation entre les logiques militantes du milieu communautaire et les logiques bureaucratiques, exacerbées par la vision légaliste qui domine les mandataires du Groupe de travail mixte (le ministère de la Justice et la CDPDJ). Ainsi, la définition de l'homophobie (sans référence à la transphobie) témoigne de ces contradictions, finalement résolues par l'appel à des experts du Droit :

« Nous [notre définition] c'était très légaliste, factuel, comme la commission peut en définir...qui était ancrée dans le Droit. Alors que Bill [Ryan], je me rappelle que Bill et [le répondant 6] , disaient « non,non, non, c'est les attitudes négatives » Et on ne comprenait pas comment on pouvait défendre une telle définition. Et finalement, il me semble qu'on avait demandé au niveau de nos services du contentieux pour voir si ça pouvait passer.» (Répondant.e 4)

De ces débats émerge un grand nombre de recommandations qui seront synthétisées dans le rapport de 2007 *« De l'égalité juridique à l'égalité sociale »*. Ce document s'inscrit alors pour les acteurs dans l'héritage du rapport de 1994 *« De l'illégalité à l'égalité »*. On remarque ainsi que le mouvement

communautaire LGBT recherche depuis longtemps une forme de légitimité « écrite », qui encadre ses revendications et instaure un précédent :

« Ce document [rapport de 1994] servait de référence au mouvement gai, qui n'avait pas de manifeste ou rien. Il s'en remettait en fait à la quarantaine de recommandations de ce document-là pour faire leurs propres revendications à l'État à l'époque. Je n'étais pas dans l'État à l'époque, mais...c'est ça. Et il y avait eu des États généraux en 1996 ou 1997 et puis...encore là, les recommandations étaient au centre des revendications du mouvement à l'époque. » (Répondant.e 4)

En 2007, le rapport « *De l'égalité juridique à l'égalité sociale* » devient la nouvelle base légitime dont les groupes et l'État ont besoin pour donner une dimension nouvelle à leurs interventions. Avec ce document, l'échange politique effectué dans le cadre du *Groupe de travail mixte* a produit une nouvelle ressource de légitimité que les uns et les autres vont mobiliser dans le cadre de la lutte contre l'homophobie au Québec.

1.2.2.2 Communautaire LGBT et recherche de ressources

Le rapport de 2007 constitue un tournant au Québec pour la lutte contre l'homophobie. En effet, il est la pierre angulaire de la PLH, dont la plupart des définitions et recommandations seront reprises intégralement. Comme produit des discussions entre fonctionnaires et groupes communautaires LGBT, sa forte légitimité s'appuie à la fois sur l'expertise militante des groupes, sur l'expertise juridique des fonctionnaires (qui lui donne une forte dimension pragmatique) ainsi que sur le processus de formulations lui-même (par voie de consultation) qui l'assure du soutien du secteur LGBT *mainstream*. A cela s'ajoute le soutien des autorités administratives qui se sentent fortement liées et contraintes par le résultat de ces échanges. Par leur publication et leur intégration aux cadres de l'appareil bureaucratique, les recommandations renouvellent et encadrent les rapports entre le secteur communautaire LGBT et les institutions publiques. Si leurs impacts sont multiples et s'étendent à tous les ministères, notre analyse s'intéresse plus précisément aux nouvelles ressources qu'il génère. En effet, le rapport crée de nouvelles sources de financement pour les organismes communautaires, constituant une base légale légitime qui leur permet d'étendre leurs programmes et institutionnalise l'échange entre le secteur LGBT et le Ministère de la Justice, avec la création du Bureau de lutte contre l'homophobie. Chacun de ces aspects participe d'une logique d'accumulation

des ressources poursuivie par les groupes communautaires LGBT, qui cherchent ainsi à développer leur offre de programmes et à maximiser leurs impacts sur la société en vue de la rendre plus tolérante et plus inclusive.

1.3 Se maintenir et se développer en accumulant des ressources

Avec la mise en œuvre de la PLH, on peut constater l'accroissement pour les groupes d'au moins trois types de ressources : matérielle, sociale et politique qui sont analysés dans un premier temps. Dans un second temps, nous présentons le cas du Conseil québécois LGBT (CQ-LGBT) dont la trajectoire illustre les gains obtenus par ce groupe en termes de ressources positionnelles. Dans un troisième temps, les gains en termes de savoirs sont brièvement analysés au travers de la naissance de la Chaire de recherche sur l'homophobie (UQAM) et l'expertise développée par le Bureau de lutte contre l'homophobie. Il est important de garder ici à l'esprit que ce dernier joue un rôle de relais et d'interface officiel entre l'État et les groupes et assure donc un rôle dans la (re)distribution de ces nouvelles ressources.

1.3.1 Acquérir de nouvelles ressources

L'acquisition de nouvelles ressources est ce qui permet aux groupes de se développer et d'acquérir de nouveaux statuts de reconnaissance. Parmi les ressources que nous avons définies, trois ont retenues notre attention. Il s'agit des ressources matérielles, sociales et politiques.

1.3.1.1 Nouvelles ressources matérielles

Tout d'abord, un des objectifs des groupes LGBT était d'augmenter leurs ressources et leur sécurité financière. Ils y sont parvenus en partie en obtenant que la PLH permette d'accéder à un nouveau volet de subventions, assuré par le Bureau de lutte contre l'homophobie. Cette unité administrative poursuit trois mandats principaux : évaluer l'implantation des mesures du Plan d'action de la PLH (*monitoring*), servir de relais entre les groupes communautaires LGBT et le Cabinet du ministre et gérer un programme de financement par projet. Ce dernier constitue un apport nouveau en ressources financières pour le secteur LGBT qui souffre d'un sous-financement, relevé dès 1994.

Cependant, s'inscrivant au sein du Ministère de la Justice, ce programme reste limité à un financement ponctuel, du fait de l'absence de programme de financement à la mission géré par la Justice. « *Ben, compte tenu que le ministère n'a pas de programme d'aide financière à la mission, on devait se raccrocher à des programmes qui existent déjà. Donc c'est à travers des transferts ou des opérations comptables qu'on arrive à offrir aux organismes communautaires des sommes d'argent complémentaires à la mission. [...] Évidemment on a un programme d'aide financière pour les programmes ponctuels, ça c'est autre chose, c'est pour des projets* » (Répondant.e 4). Ainsi, le Ministère impose, comme critère préalable, aux groupes de lutte contre l'homophobie et la transphobie d'être reconnus ou financés soit par le PSOC (ministère de la Santé et des Services sociaux) soit par le SACAIS. « *Les organismes qui reçoivent des sous en aide complémentaires sont des organismes qui ont réussi à se faire reconnaître par soit le SACAIS ou le PSOC. On ne peut pas accorder d'argent en aide complémentaire si l'un de ces deux critères là n'est pas rencontré* ». Du fait de la structure du Ministère de la Justice et de l'absence de remise en question de celle-ci, ce programme de financement tend à accorder de nouvelles ressources à des groupes déjà subventionnés. Malgré tout, à l'instar de ce qui se retrouve dans les travaux dirigés par la CDPDJ, certains « petits joueurs » ont néanmoins eu accès à des ressources ciblées comme le montre le cas de l'ATQ : « *Les organismes du PSOC c'est différent. Le ministère de la Santé nous permet quand même de verser [une subvention] à des organismes qui ne sont pas [financé à la mission], qui ne reçoivent pas d'aide financière, mais qui sont reconnus comme organismes par le PSOC.* » L'ATQ ayant pu être reconnu par le PSOC, elle a pu recevoir un financement à partir de l'année 2014-2015. Auparavant, ce groupe se maintenait par des activités originales, organisées avec peu de moyens, comme en témoigne la répondante 2 :

« Tu sais quand on disait qu'on faisait une année, on faisait 4000\$, mais avec ça ils arrivaient à faire la Fierté Trans, c'est eux qui ont parti la Fierté Trans, il y avait un petit gala après, mais c'était avec des commandites, plusieurs membres faisaient du bénévolat et des dons et des conférenciers venaient donner leurs conférences gratuitement. Et c'est comme ça que Fierté Trans, s'est développé... mais tout ça Fierté trans et gala ça existait [avant le financement du Bureau]. ».

Le programme a donc permis de distribuer de nouvelles ressources au sein du secteur communautaire LGBT. Bien que très inégalement réparties, celles-ci viennent néanmoins combler une partie du sous-financement sans pour autant le résoudre. Si l'origine du financement communautaire au Québec est

principalement étatique, le secteur LGBT illustre un niveau supérieur de dépendance. En effet, les montants alloués par le PSOC et le SACAIS restent limités et le complément offert par le Bureau de lutte contre l'homophobie est jugé lui aussi insuffisant, même par les groupes « gros joueurs ». Un.e répondant.e souligne ainsi le peu d'entrée des groupes LGBT auprès des bailleurs de fonds, notamment Centraide. Cette situation les oblige à présenter des demandes uniquement au Bureau de lutte et donc à dépendre d'un budget unique (notre témoin parle de 400 000\$²¹) qui ne reflète pas la proportion de la population LGBT (10%).

Bien que la PLH ait permis d'infuser de nouvelles ressources financières, celles-ci restent soit insuffisantes soit conditionnelles à des projets dont le renouvellement est coûteux en termes de temps et de moyens pour les organismes. En effet, la plupart des groupes fonctionnent en suivant une mission, souvent en occupant une niche où ils s'assurent d'éviter la concurrence entre leurs programmes. Le fait que le financement s'effectue par projet crée une situation où les groupes sont obligé de présenter chaque année leur mission sous un nouvel angle, afin de lui conférer une apparence de nouveauté. Ce travail nécessite du temps et une allocation de ressources, alors que selon les dires de notre répondant.e 5, le gouvernement serait tout à fait conscient que les projets soumis participent d'une mission poursuivie année après année par les mêmes groupes.

Néanmoins, la PLH reste la source d'un financement nouveau qui accompagne une reconnaissance sociale et politique des groupes luttant contre l'homophobie. Cette problématique est devenue au cours des années 2000 une nouvelle catégorie de l'action communautaire. Elle constitue désormais la base d'un discours entendu à la fois par le milieu LGBT, mais aussi par les autorités qui l'ont intégré comme un motif valide pour les demandes de subventions au PSOC et au SACAIS.

²¹ Les montants varient d'une année sur l'autre, il a cependant été possible de consulter les subventions versées en 2011-2012 où « *Le ministère de la Justice a octroyé une aide financière de 590 000 \$ sur deux ans à 24 organismes pour la réalisation de projets de promotion et de défense des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (LGBT).* »

<http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/dossiers/homophobie/projets2011-2012.htm> - Consulté le 16-12-2015 11h58

« Oui, mais dans ce sens-là, après la Politique, tous les organismes se sont comme donné un volet, qui est « Lutte à l'homophobie ». C'est sûr que de façon générale, chaque fois qu'on travaille pour ça, on fait la lutte à l'homophobie... [...], ça as-tu conditionné les groupes ? Ça les a amenés à se définir comme travaillant à la lutte à l'homophobie davantage. Alors qu'avant, ils ne mettaient pas ça dans leur mission communautaire [Le] GRIS avant, ils faisaient de la sensibilisation, aujourd'hui, ils font de la lutte à l'homophobie, tu vois ? Ça revient peut-être au même, mais de façon à rentrer dans les critères de subventions, tout le monde s'est rentré...tu sais, on a défini une route et tout le monde est rentré. »
(Répondant 6)

1.3.1.2 Nouvelles ressources sociales

Ensuite, l'inscription de l'homophobie comme problème public et sa prise en charge par la PLH ont servi de matrice à un nouveau discours basé sur des références échangées et négociées entre les groupes LGBT et l'État québécois. Ce discours, dont tous les termes se retrouvent dans le rapport de 2007 permet aux groupes de bénéficier d'une forte légitimité auprès de différentes institutions. Le meilleur exemple d'utilisation du rapport à des fins de légitimation est donné par la Coalition des familles LGBT. De l'organisation d'activités familiales, le groupe a su utiliser le résultat des travaux du *Groupe de travail mixte* pour étendre la nature de ses programmes et se lancer dans la formation des enseignant.es du Québec. Ainsi, comme mentionné plus haut, le rapport de 2007, la création d'une Chaire de recherche dirigée par Line Chamberland et une tournée des universités par les représentant.e.s de la Coalition des familles LGBT ont permis d'ouvrir les portes des facultés d'Éducation aux enjeux de l'homophobie en milieu scolaire (Répondante 5).

1.3.1.3 Nouvelles ressources politiques

Enfin, le processus de formulation de la PLH a établi des relations directes entre le secteur LGBT et l'État québécois. Si la position des groupes a fluctué au cours de ce processus, au gré des présences et des interventions lors des réunions du *Groupe de travail mixte*, l'État a été porté à rechercher un partenaire prioritaire pour lui servir de relais auprès des groupes communautaires LGBT. Avec le départ du répondant 6 de la Table de concertation des gais et lesbiennes, une nouvelle ère s'ouvre pour cette organisation qui, bien que moribonde (car dans l'ombre des « gros joueurs ») occupe néanmoins une position stratégique au sein du milieu communautaire. Elle est en effet un point de

repère et un forum pour les organismes du secteur depuis sa fondation en 1993²². Avec ce départ, elle n'est plus liée aux autres gros joueurs du milieu et peut poursuivre une trajectoire plus autonome. Cette trajectoire sera notamment influée par la nouvelle direction (celle du répondant 1). Parallèlement à sa mutation, à partir de 2006, qui aboutit à la formation du CQ-LGBT, le Conseil s'engage dans un travail de suivi de la PLH en vue d'obtenir un maximum de gains au sein du Plan d'action dévoilé en 2009. Entre 2007 et 2009, le Conseil devient peu à peu l'interlocuteur institutionnel principal, comme avait pu l'être la Fondation Émergence au début du processus de formulation. Cette renaissance dont la prochaine section trace la trajectoire explique comment ce groupe a pu passer d'un statut marginal à celui d'interlocuteur privilégié et donc d'acteur de premier plan. Cette reconnaissance est à la fois le résultat d'un travail de mobilisation des ressources au sein même du secteur, mais également celui d'une reconnaissance étatique, l'État ayant besoin d'un partenaire incarnant des principes de représentation, d'expertise et de diversité. Ce partenariat ne constitue cependant pas un monopole, mais plutôt une position stratégique qui réduit la concurrence pour les ressources et autorise une participation automatique à toutes les questions liées aux LGBT*.

«[Le Bureau de lutte contre l'homophobie] échange avec tous les groupes, mais pour les questions, beaucoup plus quotidienne, je dirai de core business, le gouvernement a reconnu le Conseil québécois LGBT comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement. Donc ce que ce veut dire c'est que si jamais je voulais tenir une rencontre d'organismes communautaires, j'implique le Conseil. Le conseil nous conseille sur les groupes à inviter, il va avoir un mot à dire sur toute sorte de choses. On travaille beaucoup avec notre interlocuteur privilégié, mais ça ne nous empêche pas d'avoir des liens avec GRIS Montréal, Marie Uzot, [et la Coalition des familles LGBT] pour les questions liées à la parentalité » (Répondant.e 4)

On voit donc que si les enjeux très spécifiques, comme les questions de parentalité, permettent à des « gros joueurs » de se maintenir du fait de leur expertise de niche, la diversité qu'incarne le CQ-LGBT lui confère un atout en termes de représentation. Cet atout est précisément celui recherché par l'État dans le cadre de la relation corporatiste nouée avec le secteur LGBT. Cet enjeu de la diversité est notamment illustré par l'introduction progressive des enjeux trans* au cours du processus et des débats que celle-ci soulèvent. Face à une ATQ dépourvue de ressources et à une Fondation Émergence qui privilégie les enjeux gais et lesbiens, le CQ-LGBT parvient à s'imposer comme un interlocuteur crédible sur les enjeux trans*. Cet avantage contribue à contester le statut privilégié de

²² Fondée en 1993 par Laurent McCutcheon et Irène Demczuk, la Table de concertation des lesbiennes et gais du Québec représentait à l'origine la région de Montréal et ses environs et se nommait la Table de concertation des lesbiennes et gais du Montréal métropolitain

la Fondation Émergence. Cette lutte reste d'actualité puisqu'on lui doit notamment le changement de nom en 2014 de la « Journée de lutte à l'homophobie » jugée non inclusive par le CQ-LGBT. Cette critique avait déjà été formulée en 2012 et avait été très mal reçue par la Fondation qui résiste malgré l'ouverture dont fait pourtant preuve le gouvernement péquiste de l'époque.

« ...Pour le gouvernement, il fallait que le changement passe d'abord par la Fondation Émergence pour ajouter transphobie à l'appellation, parce que c'est eux qui avait mis cette journée sur pied tu comprends ? Et ils avaient même fait une appellation contrôlée. Oui ! C'est pour ça que la fondation a fait une mise en demeure au gouvernement quand le ministre a voulu changer l'appellation de la journée ! Ils ont eu l'audace de dire au gouvernement "Faut pas le changer, il y a notre trade-mark là-dessus" » (Répondante 3).

Cette lutte interne entre la Fondation Émergence et le Conseil québécois LGBT représente une remise en question du *statu quo* des années 2000. Alors que la Fondation Émergence incarne à cette époque l'hégémonie des gais et des lesbiennes sur le mouvement LGBT, le CQ-LGBT se positionne comme le porte-parole des groupes de la diversité, tous membres de la catégorie « petits joueurs ». Cette renaissance de l'ex-Table de concertation coïncide avec la dernière séquence du processus de formulation de la PLH, soit le Plan d'action qui vise à établir sa mise en œuvre sur la période 2011-2016. Notre analyse permet de situer le point tournant de ce récit entre 2007 et 2009, lors des travaux d'élaboration du Plan d'action.

1.3.2 Trajectoire de la table de concertation

Si la Fondation Émergence constitue l'acteur le plus important pour comprendre les séquences de mise à l'agenda et de formulation jusqu'à la publication du rapport de 2007, la Table de concertation / Conseil québécois LGBT est l'acteur prépondérant des deux dernières phases. En effet, ce groupe suit une trajectoire originale en passant d'un acteur de second plan à l'actuel détenteur d'un statut privilégié au sein de la relation entretenue par l'État auprès des LGBT. Son ascension s'explique par sa capacité à mobiliser des ressources diverses, à entrer en concurrence avec les groupes dominants et enfin à coaliser les « petits joueurs » pour obtenir de nouvelles ressources de la PLH. Le dynamisme de son nouvel exécutif permet de fédérer les petits groupes :

« J'ai passé beaucoup de temps avec les groupes jeunesse, les groupes trans, etc. Et comme ça...avec les lesbiennes, donc j'ai commencé à tisser des liens, tranquillement pas vite, le Conseil a pris son envol. Et c'est un organisme qui n'était pas financé...donc on a travaillé aussi à essayer de le faire financer, donc 18 mois plus tard, en novembre 2006, on allait voir la ministre Courchesne...qui finalement en mars, nous confirmait qu'on avait une entente

triennale de 50 000 par année. Ça ne s'était jamais vu dans l'organisation, d'autres groupes n'avaient pas eu accès... » (Répondant 1).

Son travail à partir de 2007 a principalement été de former un organe de consultation réunissant les petits groupes et certains indépendants, ainsi qu'un comité de liaison chargé des rencontres avec les autorités et en premier lieu le comité interministériel responsable du Plan d'action.

« Donc, avec la création du collectif de travail LGBT...et son comité de liaison sur lequel je siégeais, nous le comité de liaison, on se réunissait au moins une fois par mois pour faire les suivis. Les réunions du Collectif, c'était 3-4- fois par an, au début, parce que le but c'était de faire le lien avec le gouvernement, demander à les rencontrer. Parce qu'on voulait qu'ils accouchent d'un plan d'action, parce qu'on savait que la Politique, ça ne donnerait absolument rien dans le concret s'il n'y avait pas de plan d'action...Donc un, on voulait qu'il y ait un plan d'action et deuxièmement on voulait s'arranger pour qu'il y ait un plan d'action avec de l'argent [insiste sur ce dernier mot]. Parce qu'au départ c'était supposé être à coût nul. » (Répondante 3).

En plus de mener une action de suivi et de surveillance (monitoring), ce comité du CQ-LGBT a parallèlement beaucoup œuvré sur les questions trans*. C'est notamment le cas en 2009 pour le remboursement des chirurgies de réassignations sexuelles. Lors de ce débat qui a impliqué un long travail de lobbying auprès de Philippe Couillard et de Jean-Marc Fournier, le CQ-LGBT a pu créer des relations positives avec ces acteurs majeurs de la politique provinciale. Ainsi, le Conseil a-t-il su augmenter ses ressources et les investir adéquatement dans des stratégies d'influences lui permettant d'acquérir une position privilégiée dès 2009-2010, soit juste avant la mise en œuvre du plan d'action (2011-2016). Lorsque le Plan d'action de la PLH est dévoilé en mai 2011, le Conseil est prêt à endosser le rôle d'interlocuteur privilégié. La préoccupation pour les enjeux d'identité de genre, loin d'être un détournement, est permise pendant la dernière séquence, car, selon les données collectées en entrevues, la phase décisionnelle du Plan d'action s'effectue de façon beaucoup plus traditionnelle que celle de la Politique, soit sans recours à une consultation mixte. Ainsi, le plan est rédigé par les fonctionnaires du Ministère de la Justice et soumis au comité interministériel. Celui-ci ne consulte que peu d'acteurs LGBT, parmi eux on retrouve cependant le comité de liaison du CQ-LGBT et le fondateur de la Fondation Émergence, malgré le fait que ce dernier n'en soit plus le président. Les autres organismes, qui ne bénéficient ni des ressources de la Fondation Émergence et de son fondateur, ni de celles du Conseil Québécois LGBT, se retrouvent écartés du processus qui mène au Plan d'action.

L'influence de l'ex-président de la Fondation Émergence reste présente, comme le soupçonne la répondante, mais l'entrevue avec ce dernier tend à montrer que s'il assume son influence sur la PLH, il n'en est pas de même pour le Plan d'action qu'il attribue implicitement au CQ-LGBT.

« Je ne sais pas, j'étais pas là. Mais je sais qu'à un moment donné, ça ne marchait pas. Tu vois ils ne les ont même pas mis dans les remerciements. Par contre, quand ils ont fait le lancement, ils les ont invités. En tout cas, de toute façon, ce n'est pas bien grave que ça se soit passé comme ça. Moi, je ne m'en suis pas occupé. Le plan d'action... Moi je pense que la Politique c'est mon bébé...c'est 10 ans de travail à peu près d'investissements continus, continus, continus. Je reviens, je reviens, je reviens. Ce bout-là [le Plan d'action] je n'en réclame pas la paternité. Ce n'est pas mon bout. Parce que si ça avait été ma paternité, ça aurait été bien différent de ça. [Rires]

N: Mais vous avez été convié ?

L: Ils m'ont mis le truc et ils m'ont demandé mon avis. J'ai juste été consulté, j'ai donné mon avis, mais je n'ai pas participé aux travaux, comme tel, de développement de ça. Mais j'ai donné mon avis. » (Répondant 6)

Cet épisode révèle bien plus que l'influence persistante d'un individu sur le processus décisionnel de la PLH, il montre en effet que le CQ-LGBT est parvenu à s'imposer comme une autorité dont l'influence égale celle de l'ancien président de la Fondation Émergence. On peut raisonnablement penser que le Plan d'action de la PLH est le résultat à la fois d'un processus bureaucratique, qui s'apparente cependant à un copier-coller de la Politique, ainsi que des consultations tenues avec le CQ-LGBT. Fort de ce constat, on est en mesure de comprendre comment le Conseil a pu se maintenir par la suite comme le groupe le plus influent du mouvement LGBT en poursuivant un rôle de partenaire actif et capable de s'exprimer sur un grand nombre de problématiques LGBT*.

1.3.3 Production d'expertise et Chaire de recherche

Cet enjeu de l'expertise occupe une place particulière dans le cas des luttes LGBT*. En effet, si les questions gaies et lesbiennes sont étudiées depuis plusieurs décennies, il reste encore plusieurs enjeux corollaires qui souffrent d'un large déficit de connaissance. L'émergence contemporaine des enjeux liés à l'identité de genre témoigne de ces développements continus et des difficultés que cette absence de connaissance génère comme entraves à l'action publique.

Au travers de la PLH et des liens qu'elle établit entre les groupes LGBT et les institutions publiques, les groupes ont obtenu la création d'une Chaire de recherche sur l'homophobie, dirigée par Line Chamberland, chercheuse présente sur le *Groupe de travail mixte contre l'homophobie*. Avec cette chaire, les groupes LGBT peuvent bénéficier d'une production régulière de nouvelles connaissances qui alimentent leurs discours et la légitimité de leurs revendications, par le recours à la légitimité scientifique et académique. Désormais, la Chaire participe à sa manière du mouvement social LGBT québécois en produisant du discours et des savoirs, en organisant des événements de nature académique et en créant un espace nouveau où peuvent se croiser militants, chercheurs et décideurs. Par son travail, la Chaire accroît la quantité et la qualité des ressources sociales et de savoirs des groupes communautaires LGBT québécois. Ces nouvelles ressources bénéficient à tous les groupes, mais ne remettent pas en question le statut privilégié acquis par le Conseil québécois LGBT. Cependant, ce rôle prépondérant n'exclut pas pour autant d'autres groupes « gros joueurs », dont les expertises spécifiques ne peuvent être prises en charge par le CQ-LGBT.

L'État dispose ainsi d'un panel d'expert.e.s qu'il peut mobiliser suivant les enjeux, selon que ceux-ci soient généraux ou bien s'il concerne un secteur très spécifique. Le cas du plan d'action, de par sa dimension transversale, permet de voir qui sont les organismes favorisés en fonction des enjeux. Ainsi, on retrouve à peine 6 ou 7 individus qui apportent différentes expertises spécifiques : la Coalition des familles LGBT pour les enjeux qui touchent les familles, le GRIS Montréal pour le milieu scolaire, Arc-en-ciel d'Afrique pour les communautés ethnoculturelle, l'ATQ pour les personnes trans* etc. (Répondante 5). On retrouve ici une configuration qui rappelle le lien entre RÉZO et l'État québécois pendant la crise du VIH/SIDA où l'État est à la recherche d'interlocuteurs crédibles pour mener des actions.

Au cours de l'analyse, nous avons beaucoup insisté sur l'importance de l'expertise que les groupes mobilisent. Nous constatons que si les ressources techniques (matérielle, temporelles) et militantes (sociales, politiques et positionnelles) sont importantes pour progresser vers une relation d'échange avec l'État, celle-ci ne peut se maintenir que grâce aux ressources de savoirs dont l'État veut bénéficier. Cependant, cette analyse tend à négliger le rôle primordial de la représentation, pourtant au cœur de l'approche néo-corporatiste. Nous avons souligné que la Fondation Émergence a pu être

un acteur majeur, du fait de l'importance de ses ressources techniques et politiques, mais que ses résistances à impliquer les groupes marginalisés de la Communauté (principalement à cause d'un manque d'expertise sur leurs réalités) lui ont nui dans la seconde moitié du processus de formulation de la PLH. Cette faiblesse venant de la part d'un organisme si influent traduit les difficultés que celui-ci a rencontrées dans son rôle de représentant de la diversité.

1.4 Représenter la diversité sexuelle et de genres

Le dernier rôle que nous allouons aux groupes communautaires LGBT est justement de parvenir à représenter la diversité sexuelle et de genres qui caractérisent les membres de la « Communauté LGBT ». Le souhait de plusieurs « gros joueurs » d'être inclusifs résulte de l'importance que cette inclusivité implique en termes de représentation et de crédibilité auprès des autorités. La recherche d'unité, même de façade, constitue une vérité de La Palice pour les mouvements sociaux dans leurs rapports avec les autorités. Cette unité est cependant plus facile à trouver dans le contexte assimilationniste qui caractérise la majorité des acteurs LGBT* québécois depuis les années 70. En effet, s'il existe bien des groupes plus radicaux au sein du mouvement LGBT* québécois (on peut penser au mouvement *queer*²³), et même au sein des groupes communautaires de ce secteur, leur capacité d'influence est très minime. Ils se situent au plus loin de la relation avec l'État et ils n'orientent pas leurs stratégies d'influence vers ce dernier. De ce fait, il n'offre aucune compétition aux « gros joueurs » qui maintiennent ainsi une forme d'oligarchie sur le secteur.

Le discours LGBT lui-même constitue une limite pour le mouvement pour les droits des minorités sexuelles et de genres, au sens où il restreint les perceptions de la diversité qui caractérise ces minorités. En effet, pour exprimer de manière simple ces limites, malgré l'apparente « unité dans la diversité » qu'offre le sigle « LGBT », on constate rapidement en intégrant le milieu communautaire que ce dernier reste dominé par des hommes gais blancs. La place des lesbiennes reste secondaire, bien que celles-ci aient lutté fortement pour « sortir de l'ombre », comme l'exprime si bien le titre

²³ On réfère ici à la lecture du mémoire de maîtrise de Laurie Pabion, qui a travaillé avec les militant.e.s *queers* montréalais. Celle-ci apporte une vision complémentaire à notre recherche, en abordant notamment les éléments moins institutionnels du milieu LGBT* de la métropole.

d'un ouvrage de Demczuk. On parle donc d'un secteur « LGBT » où les « LG » constituent les principaux représentants. Si les trans* occupent aujourd'hui une place prépondérante dans le débat public, qui se répercute nécessairement dans leurs représentations au sein des groupes communautaires, le changement est encore récent et la lutte à la transphobie a commencé au sein même de la « Communauté LGBT ». Enfin, les personnes bisexuelles sont les grandes absentes de ce sigle. Aucune organisation spécifiquement bisexuelle ne représente leurs intérêts et leurs voix restent très marginales. À ces inégalités de représentation ayant trait aux identités sexuelles et de genres, il faut ajouter l'invisibilisation des régions et des minorités ethnoculturelles dans le débat sur les enjeux LGBT.

S'il est établi que la population LGBT est principalement urbaine – et au Québec cette urbanité concerne principalement Montréal et Québec – la question des régions a très longtemps été mise de côté. Ainsi, parmi les groupes étudiés, la quasi-totalité est originaire de Montréal et y a ses bureaux. Les régions font cependant face à des enjeux spécifiques²⁴, sans pour autant que leur réputation en faisant des lieux plus homophobes ne soit justifiée²⁵.

C'est également le cas des groupes ethnoculturels qui font face à des enjeux intersectionnels faisant intervenir racisme, homophobie, sexisme, etc. Bien qu'urbains, ces groupes restent à la périphérie du mouvement LGBT québécois, dominé par la majorité blanche. La tuerie d'Orlando, en 2016, a cependant eu des impacts encore difficiles à évaluer pour cette partie de la Communauté, mais l'emphase sur l'origine latino des victimes a permis de confronter la problématique au sein de la Communauté LGBT montréalaise. Cependant, durant la période étudiée par cette recherche, la

²⁴ En raison de l'isolement des personnes LGBT*, il a été reconnu par plusieurs études que les régions du Québec devaient bénéficier d'un soutien spécifique. Ce besoin reste d'actualité comme le démontre l'étude du Centre d'initiative à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD) dans un article récent de Radio Canada (septembre 2016).

²⁵ Aujourd'hui, avec la mise sur pied d'un réseau associatif en croissance et à l'aide des nouvelles technologies, cet isolement tend à être brisé et les problématiques tendent à évoluer. Le thème de la lutte contre l'homophobie en région a été l'objet d'un colloque en 2005 et d'un ouvrage de Danielle Julien et Joseph Josy Lévy (2007). Une préoccupation pour les régions se retrouve également tout au long de notre analyse documentaire, comme l'illustre la remarque de Claude Côtés (ex-Président de la Table de concertation des gays et lesbiennes) dans le compte rendu des États généraux des communautés LGBT en 2004 : *La décision de tenir la rencontre à Québec est fondée en partie sur le fait que l'enjeu de l'égalité sociale se pose avec moins d'acuité à Montréal, où les communautés LGBT sont plus vivantes qu'ailleurs au Québec. On veut dire aux gens qu'ils peuvent rester en région et qu'ils n'ont pas à se déraciner. Il faut mettre en place des conditions gagnantes pour que dans les régions les jeunes puissent vivre leur vie et soient acceptés par leurs parents et leur entourage.* »

faiblesse de ces groupes ne leur permet de pas profiter de l'opportunité offerte par les négociations. Ils sont donc eux aussi victimes de la marginalisation.

Notre recherche se concentre sur des événements et leurs acteurs. Nous sommes dans l'obligation de constater que les enjeux comme la bisexualité, les questions ethnoculturelles et la représentation des régions hors Montréal ne peuvent être traitées ici, car ils n'ont pas été considérés comme des enjeux centraux au cours du processus étudié ici. Cependant, l'émergence des enjeux trans* qui parcourent notre recherche fait la preuve que des initiatives sont possibles en contexte de négociation, mais nécessite le recours à des actions qui n'entrent pas dans le cadre d'une relation corporatiste. En effet, le manque de ressources qui caractérise la situation des marginalisés force ces derniers à recourir à un répertoire d'action plus conflictuel, à s'agréger à d'autres mouvements ou à bénéficier du soutien d'individus disposant de fortes ressources personnelles.

En conclusion à cette première section, où nous avons procédé à une analyse du contexte (1.1), des interactions (1.2), des acteurs (1.3) et des limites (1.4) que pose ce type de relation, nous entendons maintenant proposer un modèle explicatif. Celui-ci doit pouvoir intégrer les différentes variables abordées tout au long de cette recherche, soit les ressources des groupes, la proximité entretenue avec l'État, le type de stratégie poursuivie et enfin la temporalité dans laquelle s'inscrivent ces variations.

2) Proposition d'un modèle illustrant les niveaux de la relation corporatiste dans le cas du secteur communautaire LGBT québécois.

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons montré comment l'analyse des ressources des acteurs permet de comprendre les variations dans les interactions entre l'État et les groupes communautaires LGBT québécois. Ces variations se situent entre la logique de l'action pluraliste et celle de l'action corporatiste. Ces deux pôles sont définis suivant le contexte particulier de l'État-régulateur québécois qui est à la fois le résultat d'une tolérance sociale envers la diversité sexuelle et de genre, mais aussi la source première de financement des groupes qui défendent les droits de ces minorités. Cette dernière section se propose d'exposer un modèle, sous forme de figure, permettant d'illustrer ces variations et le cadre dans laquelle elles se manifestent.

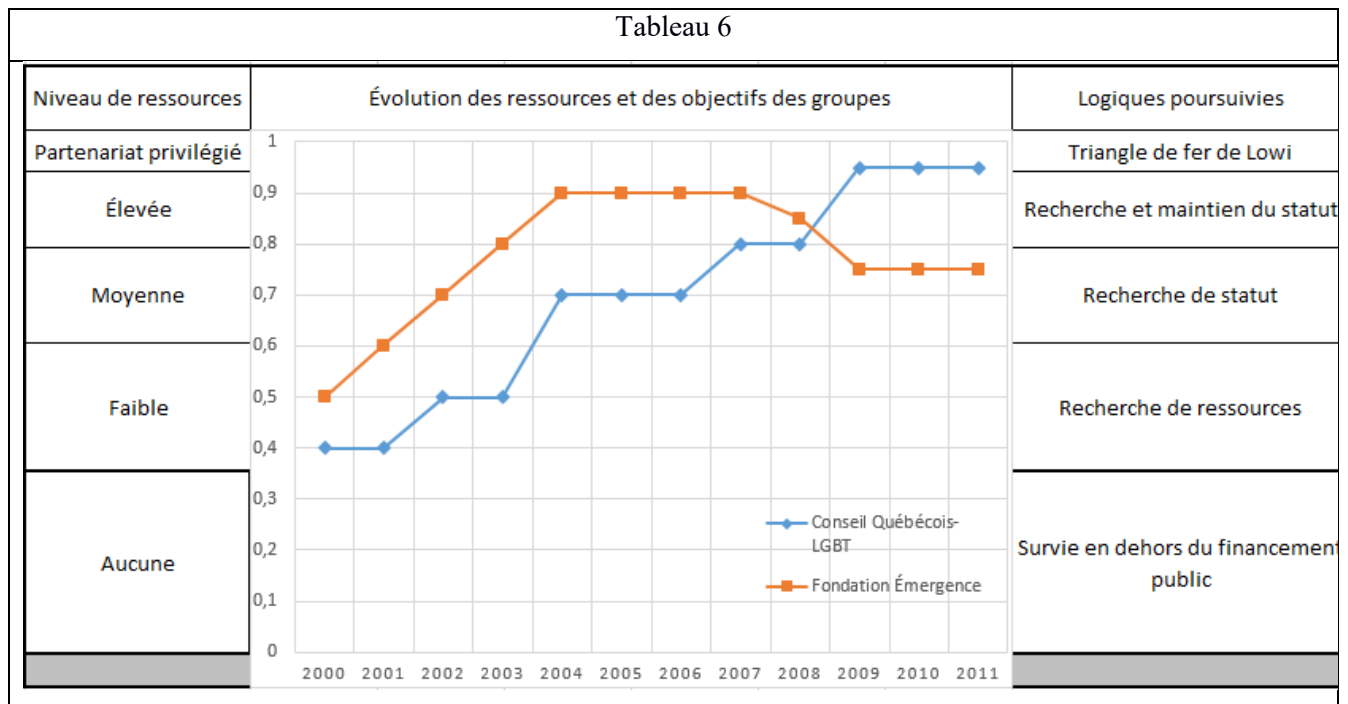
2.1 Variété d'acteurs et de ressources

Tout d'abord, s'inspirant du modèle de l'article de Dufour et Traisnel, notre recherche confirme l'importance pour une définition de mouvement social d'intégrer une grande variété de types d'acteurs. Si les auteurs intègrent les partis politiques et les groupes culturels comme la Société St-Jean-Baptiste, notre modèle postule que tous les groupes qui entendent établir une relation avec l'État, dans une optique de changement social, peuvent être inclus dans cette définition. Le modèle n'intègre cependant que les relations non conflictuelles à caractère réformiste. En effet, le courant libérationniste qui traverse les groupes gais et lesbiens des années 60-70 reposait sur une logique conflictuelle qui se situe hors des cadres pluralistes et corporatistes. Notre modèle n'est pas généralisable à l'étude de tous les groupes militants, mais circonscrit aux groupes communautaires dont le financement est majoritairement assuré par l'État. Notre approche est consensuelle et s'inspire de la typologie de Philippe Garaud (1990) en situant le secteur communautaire LGBT au croisement de deux idéaux types de relation État-groupes. Le premier est celui de la mobilisation externe et le second celui de l'action corporatiste silencieuse.

2.2 Variations dans les interactions

Ensuite et selon Garaud, le premier modèle se caractérise par l'intervention de groupes extérieurs afin d'attirer l'attention, de faire pression sur l'État et de légitimer ses propositions, etc. Cette logique implique le plus souvent le recours à des grèves, des manifestations ou des actions de violences réelles ou symboliques, mais également des actions non conflictuelles comme des colloques, le recours à des porte-paroles connus et à la recherche d'une respectabilité sociale. Dans tous les cas, les groupes sont les moteurs de l'action. Le second modèle idéal typique que nous considérons est celui où des groupes organisés disposent d'un accès privilégié aux autorités. Cette seconde logique recherche des négociations à huis clos, dans des « espaces confinés » et vise à la résolution de problèmes le plus souvent techniques ou pragmatiques. Après avoir analysé les interactions des groupes du secteur LGBT québécois, nous pouvons affirmer que celles-ci s'inscrivent dans un *continuum* entre ces deux modèles. Le premier rejoint alors les postulats du pluralisme, le second incarne une vision extrême de la relation corporatiste.

La conformité à ces modèles diffère selon la proximité des groupes avec l'État. Les groupes éloignés de l'État tendent à rechercher dans un premier temps une forme de reconnaissance par les organismes subventionnaires (PSOC et SACAIS), afin d'investir dans un second temps leurs ressources dans une influence sur la transformation sociale. Cette influence s'exerce *de facto* sur le processus de formulation des politiques publiques visant les LGBT*. Dans un troisième temps, le groupe arrivé à un certain niveau d'influence, il cherche à sécuriser son accès aux ressources en tentant d'obtenir un statut grâce à son expertise accumulée et à la visibilité de son action. Cette trajectoire est illustrée par la tableau suivant :



Le tableau que nous proposons fait le lien entre le niveau des ressources et les logiques poursuivies par les groupes communautaires. Le niveau de ressources ne se décline de « aucune » à « partenariat privilégié ». Ces niveaux correspondant à une graduation allant de 0 à 1. Le fait d'illustrer par un graphique des réalités qualitatives nous rend vulnérables à la critique. Cependant, comment allouer une valeur à des bénévoles, à des connaissances, au fait de disposer d'un bureau où travailler ? Face à cette aporie, nous assumons la part d'arbitraire qui préside à nos choix. Utiliser uniquement la valeur des

subventions reçues ou la masse salariale (lorsqu'il y en a une) ne nous aurait pas permis d'arriver à un résultat probant. Ainsi, c'est sur la base de nos observations, des témoignages d'entrevues et de notre appréciation que nous avons alloué des valeurs numériques en fonction des années. Comme nous l'avons énoncé dans notre chapitre méthodologique, nous mobilisons les théories dans une perspective instrumentale. Notre contribution à l'étude des groupes d'intérêts et du milieu communautaire est de la même nature.

Le niveau de ressources se lit en parallèle des logiques poursuivies, qui vont de la « survie en dehors du financement public » à un « triangle de Lowi ». Ce dernier concept reprend l'idée qu'il existe une alliance entre des groupes d'intérêts, les acteurs de la bureaucratie gouvernementale et les élu.es. Bien que le triangle dont il est question ici n'ait pas la même ampleur que la relation qui a uni le Congrès américain, l'Administration et les fermiers, il demeure que la relation qui unit le Conseil québécois LGBT, le Bureau de lutte contre l'homophobie et les élus québécois est suffisamment stable (après 10 ans) pour que ce concept puisse être appliqué ici. Cette réflexion repose sur la proposition P2 que nous avons présenté au début de cette recherche. Frédéric Pierru et Philippe Bezes (2009) décrivent ce concept suivant la perspective de Lowi :

« Dans sa perspective, les trois acteurs - représentants de groupes d'intérêt, bureaucrates, responsables politiques (membres du congrès) – conservent leur autonomie et leur spécificité, mais l'apport du politiste est de montrer comment l'analyse de leurs relations dans les processus permet d'identifier une structure de pouvoir dans laquelle les acteurs, institutionnellement séparés, gèrent en fait en commun et de façon relativement fermée une politique publique. ».

À l'instar des niveaux de ressources, les logiques poursuivies ne doivent pas être vues comme des catégories ou de paliers aux limites claires. Nous préférons y voir un dégradé, un continuum de pratiques que le niveau de ressources oriente.

Notre tableau fait le choix de suivre deux groupes majeurs abordés au cours de cette recherche. Le premier est la Fondation Émergence qui initie le processus de formulation de la PLH et bénéficie ainsi d'un haut niveau de reconnaissance par la suite. Cette reconnaissance se voit cependant contestée dans la phase correspondant au Plan d'action de la PLH. Ici, c'est la trajectoire ascendante de la Table de concertation, devenue CQ-LGBT, qui révèle comment l'acquisition progressive de ressources, la position stratégique de l'organisme et les logiques lobbyistes lui ont permis de se faire reconnaître comme

l'interlocuteur privilégié du gouvernement. On constate ainsi qu'il existe autour de l'État plusieurs cercles concentriques que nous pouvons désormais décrire.

Le premier et le plus éloigné de ces cercles regroupent les groupes communautaires sans influence et souvent dénués de ressources. C'était notamment le cas de l'ATQ au début des années 2000, mais on peut également y inclure plusieurs groupes des minorités ethniques et les groupes radicaux sans liens avec l'État. Ce cercle est désigné par un niveau de ressources nulle ou négligeable. Les groupes évoluant dans ce cercle ne bénéficient d'aucune reconnaissance de la part de l'État et suivent une logique de survie en dehors de tout financement public. Il arrive ainsi que les groupes peuvent disposer de ressources bénévoles, mais pas de temps à consacrer à des campagnes de financement ou même à un manque de connaissance sur les moyens de solliciter des ressources financières supplémentaires, en complétant une demande de subventions par exemple. Trouver les mots, mobiliser le langage de l'administration ou les fenêtres d'opportunités politiques, nécessitent des ressources de savoirs préalables qui ne sont pas distribuées de manière équitable au sein des personnes impliquées dans le milieu communautaire.

Un second cercle regroupe les groupes disposant de faibles ressources et d'une influence relative. Cependant, leur accès restreint aux subventions fait en sorte qu'ils cherchent à maximiser cet accès, comme le font le CCGLM et les groupes Jeunesse. Ils sont en mesure de remplir des demandes de subventions, de mettre en place des projets qui correspondent aux attentes des organismes subventionnaires et peuvent dégager du temps pour des campagnes de financement ponctuelles. Ces groupes peuvent compter sur la pérennité de leurs activités, dans la mesure où ils parviennent à mobiliser des bénévoles et l'expertise de ces derniers.

On constate ainsi que ces deux premiers cercles sont dominés par la logique pluraliste de la maximisation de l'influence. N'ayant que peu de ressources matérielles et temporelles, ils ne peuvent maintenir une influence permanente ou encore exercer une pression sur les acteurs politiques.

Le troisième cercle est constitué des groupes « gros joueurs », dotés de ressources moyennes ou élevées. Ces groupes bénéficient d'une bonne expertise en termes de demande de subventions, de mise en place de projets, ainsi qu'en relations publiques. Ils travaillent le plus souvent sur des thématiques particulières, qui forment autant de niches où ils élaborent une expertise dont ils revendiquent une forme de monopole.

On a cité précédemment la Coalition des familles LGBT pour les enjeux familiaux, mais ce cercle intègre également les groupes comme le GRIS et ses relations étroites avec le milieu de l'Éducation ou encore RÉZO pour le milieu de la Santé et la lutte au VIH-SIDA. Le fait de bénéficier de ressources matérielles et temporelles stables, en quantité moyenne ou élevée, leur permet de consacrer leurs actions politiques à l'acquisition d'un statut. Ainsi, ils cherchent à être reconnus par l'État comme les spécialistes de leur domaine, comme des partenaires de confiance qui devraient être priorités dans le cadre d'un financement visant leur domaine d'expertise. Cette reconnaissance passe également par des invitations à témoigner en commissions parlementaires et donc à rencontrer des élu.es avec qui créer des liens de confiance. Ici, on observe le passage d'une logique d'action de type pluraliste vers une logique plus corporatiste où l'influence vise à être maintenue sur le moyen et le long terme.

Avec la PLH, cette géographie du secteur communautaire LGBT s'est enrichie d'un quatrième cercle qui regroupe les organismes à ressources élevées. À ce stade, les ressources matérielles et temporelles étant garanties, ce sont les ressources sociales, politiques et positionnelles qui font une différence. Ils bénéficient d'un statut reconnu qu'il s'agit de conserver le plus longtemps possible. Les groupes cherchent alors à être reconnus comme des partenaires et non plus uniquement comme des consultants. Pour cela, des liens étroits avec une institution gouvernementale sont requis. On constate qu'avec la création du Bureau de lutte contre l'homophobie, apparaît avec lui un statut quasi officiel « *d'interlocuteur privilégié du gouvernement* » qui ne concerne jusqu'à présent qu'un groupe à la fois. Cette nouvelle position politique est ce qui se rapproche le plus d'un monopole de la représentation ou encore du concept de « Triangle de fer » abordé précédemment. Le seul exemple à ce jour est le Conseil québécois LGBT, qui a remplacé en termes d'influence la Fondation Émergence. Le départ du fondateur de la Fondation Émergence de la présidence de l'organisme, ainsi que la stratégie de renaissance de la Table de concertation, a permis au Conseil québécois LGBT de se saisir de cette position stratégique au moment où elle était instituée. Au travers des témoignages et de notre analyse, nous sommes en mesure de situer ce changement aux environs de l'année 2008-2009. Ainsi, à l'inverse des groupes n'ayant aucune ressource ou bien des ressources faibles (premier et second cercles), les groupes du troisième et du quatrième cercle (les plus proches du Centre) orientent leurs actions selon une logique corporatiste de conservation et d'amélioration du statut. Ces groupes plus nantis composent ensemble un réseau d'actions

publiques, en agissant à titre d'experts disponibles sur les enjeux spécifiques aux LGBT*, ce qui va dans le sens de notre troisième proposition (P3).

2.3 Importance du contexte

Enfin, il est important de rappeler que ce modèle reste instrumental et qu'il est contingent à un contexte précis, soit la société québécoise des années 2000-2010. En effet, la nature centrale de l'État québécois, le cadre de financement qu'il impose au milieu communautaire et le climat de tolérance vis-à-vis des personnes homosexuelles au Québec constitue les facteurs décisifs qui rendent la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie* possible. Ailleurs au Canada ou aux États-Unis, la place de l'État, les modèles de financement du communautaire ou encore les différences culturelles ne permettent pas de généraliser nos observations. Les minorités sexuelles et de genres bénéficient au Québec d'un climat favorable qu'ils ont participé à créer au travers de leurs actions et de la lutte aux discriminations envers la diversité sexuelle et de genres menées au courant du siècle dernier.

Conclusion du cinquième chapitre

En conclusion, ce dernier chapitre vise à apporter une analyse des dynamiques qui vient compléter notre exposé du chapitre précédent. Nous avons fourni une analyse du contexte de la naissance de la PLH, des interactions entre l'État et les communautaires LGBT ainsi qu'illustrer l'importance des divers types de ressources que ces derniers ont été en mesure de mobiliser au cours du processus de formulation de la PLH. Au terme de cette analyse, nous avons produit un modèle qui tente de réconcilier les logiques pluralistes et corporatistes afin d'offrir une clef de compréhension dans l'étude des secteurs communautaires financés en majorité par les fonds publics. Nous espérons que le modèle présenté dans ce dernier chapitre (tableau 6) saura témoigner des interactions entre l'État et les groupes, tout en montrant les limites que de telles interactions imposent en orientant les actions et les stratégies d'actions. De plus, nous pensons avoir fait la preuve que le processus de formulation d'une politique publique, lorsqu'il est inclusif, permet d'accéder à une meilleure légitimité et à des actions ciblées en fonction d'une expertise spécifique. Cependant, un tel processus fait intervenir des rapports de forces complexes entre des groupes en compétition pour des ressources, qui se superposent aux enjeux intra-étatiques de l'analyse décisionnelle traditionnelle.

Conclusion générale

En conclusion, notre recherche montre que le mouvement social LGBT* québécois s'appuie sur un réseau organisé de groupes communautaires. Considérant les liens qui unissent le milieu communautaire, tous secteurs confondus, ce dernier a été en mesure de créer une relation privilégiée avec les autorités publiques de la province. Une partie importante des ressources du mouvement social LGBT* québécois contemporain provient donc des fonds publics. Cette situation n'a pu être rendue possible qu'en raison d'un fort contexte de tolérance qui s'est progressivement installé depuis les années 70 au sein de la population et de ses élites. La nature du système politique et l'historique des partis politiques québécois permettent selon nous d'expliquer une partie de ce contexte. Plusieurs intervenant.e.s rencontré.e.s au cours de la recherche nous ont fait part de l'implication des personnes gaies et lesbiennes dans le mouvement souverainiste, au cours des années 1960 à 1980. La différence dans le radicalisme du mouvement LGBT québécois, par rapport à ses équivalents états-unien ou européens, trouverait une explication dans la concentration des militants homosexuels (principalement des hommes) dans le mouvement souverainiste. Ce lien inattendu entre mouvement social et partis politiques souverainistes a orienté notre réflexion vers l'article de Dufour et Traisnel, mais nous n'avons pas été capables de trouver des sources plus approfondies attestant de ces liens. Une histoire politique des LGBT* québécois reste donc encore à compléter et à rendre accessible à toutes et à tous.

Cette implication a été récompensée par une ouverture plus importante du Parti Québécois à ces personnes et à leurs enjeux. Ainsi, l'histoire du PQ ne manque pas de figures politiques homosexuelles majeures comme Pierre Bourgault ou plus récemment André Boisclair, chef du PQ de 2005 à 2007, ou encore Sylvain Gaudreault, Réjean Hébert et Agnès Maltais, ministres dans le gouvernement du Parti Québécois de Pauline Marois (2012). Elle contraste avec la fermeture d'autres milieux politiques contemporains de l'apparition du PQ, comme le montre la répression orchestrée par la municipalité de Montréal au cours des années 60 à 80 (descentes de police au Coxx, au Truxx etc.). Le Parti Québécois joue un rôle important pour l'avancée des droits des minorités sexuelles et nous pouvons émettre l'hypothèse que la présence de nombreuses personnes gaies et lesbiennes au sein du mouvement souverainiste n'est pas étrangère à ces progrès. Parallèlement, si le Parti Libéral du Québec (PLQ) ne semble pas proche du mouvement social LGBT, il ne semble cependant pas montrer

de résistance aux différentes réformes en faveur des minorités sexuelles et de genres. Dans le cas des deux partis de gouvernement, la présence de personnes homosexuelles en leur sein semble constituer un facteur favorable à l'avancée des droits. Les circonscriptions de Laurier-Sainte-Marie et de Sainte-Marie-Saint-Jacques, où se situe le « Village gai » illustrent selon nous cette tendance de la Communauté à opter pour des candidats souverainistes, mais défendant les intérêts des minorités sexuelles et de genres. C'est ainsi que Gilles Ducesse (Bloc Québécois) a représenté la circonscription à l'échelon fédéral de 1990 à 2011, avant la victoire de Hélène Laverdière du NPD (2011- aujourd'hui). Au Provincial, la victoire de Manon Massé de Québec Solidaire vient mettre fin à la domination du PQ depuis 1989. Si le vote des habitant.e.s du « Village » ne représente pas le vote LGBT, il peut néanmoins servir d'indicateur pour les classes les plus favorisées de la Communauté, c'est-à-dire celles qui fréquentent le milieu des affaires et vivent du commerce, du tourisme et des services. Cette classe sociale supérieure LGBT se retrouve notamment dans des organisations comme la Chambre de commerce LGBT ou la Société de développement du Village.

Mais si la culture populaire traite souvent de « l'argent rose » ou du niveau de vie plus élevé des personnes homosexuelles, cette opinion largement répandue se révèle fautive pour la majeure partie de ces populations. En effet, si le fait d'être un homme blanc constitue un double privilège dans la société, le fait d'être une femme lesbienne entraîne une double discrimination qui participe aux constats opérés par les théories de l'intersectionnalité. Cette situation où les discriminations et les privilèges se combinent explique les fortes disparités de revenus, de statuts et de reconnaissance au sein même de la Communauté LGBT*. Nous pensons que cette situation tend à faire dominer des hommes gais blancs, détenteur d'importantes ressources – de capitaux au sens de Bourdieu – dans les institutions de la Communauté, ce qui a un impact sur les revendications, les stratégies et l'inclusion de la diversité dans un sujet d'émancipation.

Cependant, cette orientation assimilationniste engendrée par la domination masculine gaie, moins radicale que le féminisme libérationniste lesbien ou les revendications trans*, a permis d'occuper les institutions. Ainsi, les partis politiques ne sont pas les seuls espaces occupés par les personnes homosexuelles (la situation est différente pour les trans* qui ne vivent pas la même discrimination), on en retrouve dans tous les ministères et dans les administrations comme la CDPDJ. La formation

de ces solidarités internes constitue un axe de recherche encore inédit au Québec, qui montre comment les logiques des groupes d'intérêts s'appuient sur des réseaux le plus souvent informels. Si la Communauté n'est pas homogène, il existe pourtant des intérêts communs.

Cet ensemble de relations, à la fois de groupes, mais aussi d'individus, montre comment l'État est soumis à des influences multiples. Ce constat n'est pas nouveau, il sert ainsi de postulat à la théorie des choix publics, mais il ne doit pas être jugé comme un élément négatif. La théorie du choix public tend vers une normativité opposée à celle induite par le corporatisme. La première souhaite un État neutre et donc le plus souvent peu interventionniste, la seconde prône une relation d'échange avec tous les groupes, sans pensée pour le problème éthique que cette imbrication État-groupes peut engendrer suivant les secteurs d'interventions de l'État. L'étude des relations entre État et groupes communautaires, suivant la théorie des choix publics ou du corporatisme est également un axe de recherche pertinent où nous pensons avoir apporté des éléments intéressants au travers de notre cas, ainsi que par le modèle que nous avons exposé dans le dernier chapitre. Plusieurs autres avenues sont envisageables pour poursuivre et approfondir nos connaissances sur les relations entre LGBT* et l'État moderne. Il aurait été également possible de mener une analyse des réseaux, en pointant le rôle de relais joué par plusieurs des protagonistes de cette histoire.

Finalement, notre recherche propose à la fois une « forme », soit un cadre pour l'analyse des relations entre les groupes s'identifiant comme des minorités, et un « fond » qui offre un regard nouveau sur l'état des enjeux LGBT* au Québec. Nous espérons que cette recherche encouragera une production plus abondante de travaux sur les dynamiques communautés des minorités sexuelles et de genres au Québec, qui font de la province un exemple intéressant, mais encore imparfait, en termes de droits, de relations d'inclusion de ces minorités.

Annexes

Annexe 1 : Grille de questions d'entrevues

Hiver 2016

IDENTIFICATION

Quelle est votre profession ou occupation principale?

Quel rôle jouez-vous aujourd'hui dans le milieu communautaire LGBT*?

Quels postes occupiez-vous de 2000 à 2009? dans quels organismes?

IMPLICATION MOUVEMENT LGBT*

Comment en êtes-vous venu à vous impliquer dans le mouvement LGBT* ?

CONTEXTE 2000 – 2009

Pouvez-vous me raconter comment vous avez participé à la création de cette politique ?

Y a-t-il des événements en particulier qui vous ont marqué ?

En quoi ont-ils été déterminants selon vous?

RELATIONS INDIVIDUS-ÉTAT

Quels liens aviez-vous avec: les politiciens?, les fonctionnaires ? les médias? Les autres membres du communautaire présents?

Y avait-il une forme d'expertise de la part du gouvernement sur les questions liées aux LGBT*?

Avez-vous été témoins de résistances ou de difficultés de compréhension entre les différentes personnes du groupe?

STRATÉGIES ET REPRÉSENTATION

À développer suivant les réponses liées au contexte

Les personnes du milieu communautaire avaient-elles les mêmes objectifs autour de la table de négociation?

Comment se décide la stratégie à adopter? Justification

Quelle stratégie a-t-elle été la plus gagnante selon vous?

Ces stratégies ont-elles fait l'objet d'un accord unanime entre les participants/groupes ? Contestation interne?

RESSENTI ET CONCLUSIONS

Aujourd'hui comment évaluez-vous la PLH?

Si c'était à refaire, que changeriez-vous ?

En vue du renouvellement de la PLH, après 2016, qu'ajouteriez-vous ou que changeriez-vous?

Y a-t-il quelque chose dont nous n'avons pas parlé et que vous jugez important d'aborder?

Annexe 2 : Formulaire de consentement

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

«Les groupes communautaires comme acteurs des politiques publiques au Québec :
le cas des LGBT* dans la formulation de la politique de lutte contre l'homophobie »

Qui dirige ce projet?

Moi, Nicolas Bourgois. Je suis étudiant à la maîtrise à l'Université de Montréal au Département de science politique. Ma directrice de recherche est Pascale Dufour, professeure au Département de science politique elle aussi.

Décrivez-moi ce projet

Mon projet a pour but de mieux comprendre comment les groupes communautaires LGBT* ont collaboré avec le Gouvernement du Québec pour produire la *Politique québécoise de lutte contre l'homophobie*. Je m'intéresse aux stratégies de représentation des groupes minoritaires.

Si je participe, qu'est-ce que j'aurai à faire?

Vous aurez à participer à une entrevue avec moi durant laquelle je vous poserai des questions sur votre participation, à titre de représentant d'organisme LGBT* L'entrevue devrait durer environ une heure et avec votre permission, je vais l'enregistrer sur magnétophone afin de pouvoir ensuite transcrire ce que vous m'aurez dit sans rien oublier. Si vous préférez que je ne vous enregistre pas, je pourrai simplement prendre des notes.

Y a-t-il des risques ou des avantages à participer à cette recherche?

Il n'y a aucun risque à répondre à mes questions. Si vous le souhaitez, vous pouvez simplement décider de ne pas répondre à ces questions et même mettre fin à l'entrevue.

Vous ne serez pas payé pour votre participation et vous n'en retirerez aucun avantage personnel. Votre participation pourrait cependant nous aider à mieux comprendre ce processus politique important pour la communauté LGBT* au Québec.

Que ferez-vous avec mes réponses?

Je vais analyser l'ensemble des réponses grâce à mon cadre d'analyse théorique. Les résultats feront partie de mon mémoire de maîtrise.

Est-ce que mes données personnelles seront protégées?

J'ai fait le choix de vous proposer une entrevue car vous avez été un témoin privilégié de ce processus politique, en plus d'en avoir été un acteur. Ainsi, comme personnalité publique et représentant d'un organisme, votre nom sera publié. Aucune autre information personnelle ne sera utilisée. Celles-ci n'ont aucune pertinence pour mon projet de recherche. Cependant, si jamais vous souhaitez faire cette entrevue de façon anonyme pour toute la durée de celle-ci, ou simplement pour certains passages, cela est possible.

Dans ce cas, tous les renseignements recueillis seront conservés de manière confidentielle. Les enregistrements et les transcriptions seront gardés dans un bureau fermé et seules ma directrice de recherche et moi-même en prendrons connaissance. Les enregistrements et toute information permettant de vous identifier seront détruits 7 ans après la fin de mon projet. Ensuite, je ne conserverai que les réponses transcrites, mais sans aucune information concernant les personnes qui me les auront données. Les résultats généraux de mon projet pourraient être utilisés dans des publications ou des communications, dans le cas où les entrevues se feraient sous anonymat, alors ces publications et communications se feraient sans jamais nommer ou identifier les participants.

Est-ce que je suis obligé de répondre à toutes les questions et d'aller jusqu'au bout?

Non! Vous pouvez décider de ne pas répondre à une ou plusieurs questions. Vous pouvez aussi à tout moment décider que vous ne voulez plus participer à l'entrevue et que vous abandonnez le projet. Dans ce cas, vous pourrez même me demander de ne pas utiliser vos réponses pour ma recherche et de les détruire. Cependant, une fois que le processus de publication des données sera mis en route, je ne pourrai pas détruire les analyses et les résultats portant sur vos réponses, mais aucune information permettant de vous identifier ne sera publiée.

À qui puis-je parler si j'ai des questions durant l'étude?

Pour toute question, vous pouvez me contacter au numéro suivant 514-464-6250 ou à l'adresse suivante nicolas.bourgeois@umontreal.ca. Plusieurs ressources sont à votre disposition.

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences de l'Université de Montréal. Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le comité par téléphone au 514 343-7338 ou par courriel l'adresse ceras@umontreal.ca ou encore consulter le site Web : <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Si vous avez des plaintes concernant votre participation à cette recherche, vous pouvez communiquer avec l'ombudsman (c'est un « protecteur des citoyens ») de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone 514-343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

Comment puis-je donner mon accord pour participer à l'étude ?

En signant ce formulaire de consentement et en me le remettant. Je vous laisserai une copie du formulaire que vous pourrez conserver afin de vous y référer au besoin.

CONSENTEMENT

Déclaration du participant

Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à ma participation.

Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.

Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.

J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Je consens à ce que l'entrevue soit enregistrée : Oui Non

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué les conditions de participation au projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assuré de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Annexe 3 : Liste des documents analysés

Documents officiels:

- *MIJ Procès-verbal*
- *MIJ Procès-verbal*
- *MIJ Procès-verbal*
- *MIJ Procès-verbal*
- *MIJ Procès-verbal*
- MIRC Rapport préliminaire présenté à la Ministre Michelle Courchesne MIRC 28-01-2005
- CDPDJ; Bilan sur le suivi des recommandations du rapport de consultation du groupe de travail mixte contre l'homophobie; Mai 2009 pages 59-67
- CDPDJ mars 2007 « *Rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie* »
- REJAQ. *Mémoire Déposé à la Consultation publique sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du Gouvernement du Québec*; juin 2005
- CDPDJ « *De l'égalité juridique à l'égalité sociale* »
- CDPDJ « *Suivi des recommandations* »
- CDPDJ « *Politique nationale de lutte contre l'homophobie* »
- *Plan d'action gouvernementale 2011-2016*
- CDPDJ Rapport d'activité 2009

Acte de colloque:

- Acte du colloque Nos communautés en marche 2000 Université Laval

Articles de journaux:

- DUPLESSIS Simon; Le conseil québécois LGBT, pour l'égalité de fait des droits humains; Publié le 21 juillet 2014 in BAZ magazine;
- LAVALLÉE Nicolas Les états généraux de la communauté LGBT du Québec— les 3 et 4 septembre 2004 à Québec «De l'égalité juridique à l'égalité sociale Publié dans *Fugues* en ligne le 18 août 2004 à 00h00
- MARCOLEY Claude V « les gais veulent un ministre » La Presse. Samedi 4 août 2001

Annexe 4 : Listes des personnes répondantes

Répondant.e.s	Identité et fonction	Date de l'entrevue
Répondant 1 :	Ex Président et Directeur général du CQ-LGBT 2005-2014	15-04-2016
Répondante 2:	Ex Directrice générale du CCGLM	23-02-2016
Répondante 3:	Ex-présidente du CTTQ et membre du comité de liaison du Collectif de travail sur le Plan d'action, directrice générale d'AlterHéros	23-02-2016
Répondant.e 4:	Anonyme Fonctionnaire du Ministère de la Justice	26-04-2016
Répondant.e 5:	Anonyme Directeur/Directrice général.e d'un groupe communautaire	21-03-2016
Répondant 6 :	Fondateur et ex-Président de Gai Écoute et de la Fondation Émergence	26-02-2016

Bibliographie

Ouvrages et chapitres d'ouvrage

ARCHIBALD, Clinton, 1984. « Un Québec corporatiste ? » Montréal, Éditions Asticou, 287 pp. 21-44.

BARTHÉLÉMY Fabienne (dir.) 2011. « Sociologie de l'action organisée, nouvelles études de cas » De Boeck, Ouvertures sociologiques ; Bruxelles

BÉLANGER André-J « Épistémologues à vos marques ! » 1998 in *Épistémologie de la science politique*, dir. L.Olivier et al. PUQ; Québec; 1998 pp.13-58

BERGERON H, SUREL Y et VALLUY J (1998) «L'Advocacy coalition framework, une contribution au renouvellement des études de politiques publique » , *Politix*, 41, p.195-223

- BOURDIEU Pierre (dir.) 2007(1993).;« La misère du monde » ;Éditions du Seuil; Collection Essai; Paris; France; 1460p.
- BOIVIN Dominique 1984. « Le lobbying ou le pouvoir des groupes de pression »; Éditions du Méridien; Canada, Montréal; Préface de Vincent Lemieux
- BERSANI Léo; 1998. « Homos, repenser l'identité »; Édition Odile Jacob;
- BORRILLO Daniel; 2000. » L'homophobie » - Paris : PUF, - 127 p. - Que sais-je ? ; 3563
- CAWSON, Alan (1986). « Corporatism and Political Theory », Oxford & New York, Basil Blackwell
- CAWSON Alan (Ed.) (1985). *Organized Interests and the State: Studies in Meso Corporatism*, London, Sage.
- COMSTOCK G.D; 1991. « Violence against Lesbians and Gays men » ; Columbia University Press; NY.
- CORRAZE Jacques; 2002. « Que sais-je? L'Homosexualité »; PUF; Paris
- COURTEL Yannick , « La lutte pour la reconnaissance dans la philosophie sociale d'Axel Honneth », *Revue des sciences religieuses* [Online], 82/1 | 2008, Online since 05 October 2012, connection on 18 August 2016. URL : <http://rsr.revues.org/622> ; DOI : 10.4000/rsr.622
- CORRIVEAU Patrice; 2006. « La répression des homosexuels au Québec et en France – Du bûcher à la mairie » , Sillery, Septentrion, , 236 p.
- LÉVESQUE Benoît (2004) « Le modèle québécois et le développement régional et local : vers un néolibéralisme et la fin du modèle québécois ? »; *Cahiers du CRISES*; Collection «*Working Papers* » - no 0405 ;
- DEMCZUK Irène (dir); 1998. « Des Droits à reconnaître, les lesbiennes face à la discrimination » Montréal, Remue-ménage. Montréal
- DEMZUCK Irène et REMIGGI Frank (dir.) 1998. « Sortir de l'ombre, histoire des communautés lesbienne et gaie de Montréal » ; VLB éditeur;, Montréal
- DUFOUR Pascale et TRAISNEL Christophe; « Aux frontières mouvantes des mouvements sociaux, ou quand les partis politiques s'en mêlent. Le cas du souverainisme au Québec » *Politique et Sociétés*, vol. 28, n° 1, 2009, p. 37-62.
- DUFOUR Pascale (2004) « L'adoption du projet de loi 112 au Québec : le produit d'une mobilisation ou une simple question de conjoncture politique ? » ; *Politique et Sociétés*, Volume 23, numéro 2-3, 2004, p. 159-182

- DYE Thomas; 2010. « Understanding Public Policy » 13ed Longman
- EAKLOR Vicki L 2008. « Queer America: A people' GLBT history of the 20th century » Greenwood Press; London; Connecticut
- ERIBON Didier, 2012 (1999) . « Réflexions sur la question gay », Paris, Flammarion, séries: « Champs Essais », , 624 p.,
- EISINGER P. 1973. « The conditions of protest behavior in American cities» . *American Political Science Review* 81 : 11 – 28
- FAVREAU, Louis et LÉVESQUE Benoît (1996). Développement économique communautaire, économie sociale et intervention, Presses de l'Université du Québec.
- FRAISSÉ Christèle (dir.) « L'homophobie et les expressions de l'ordre hétérosexiste »; Presses Universitaires de Rennes, 2011, 172 p
- GROSSMAN SAURUGGER, 2006. « Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation », Paris, Armand Colin.
- HALL P. (1992) « Introduction: Epistemic communities and international policy coordination, » in *International Organization* 49 (1) p.1-35
- HALPERIN, Sandra. et Oliver. HEATH.; 2012. « Political Research. Methods and Practical Skills ». Oxford: Oxford University Press.
- HAMEL Pierre;« Développement local et action communautaire à l'heure du néo-corporatisme ». in *L'autre économie. Une économie alternative*, pp. 261-276. Textes réunis par Benoît LÉVESQUE, André JOYAL et Omer CHOUNARD. Québec: Les Presses de l'Université du Québec, 1989, 372 pp. Collection: Études d'économie politique;
- HASSENTEUFEL Patrick; 2011. « Sociologie politique : l'action publique »; Armand Colin; 2ème édition; collection U; Paris;
- HILGARTNER, S. et BOSK, C., (1988), « The Rise and Fall of Public Problems », *American Journal of Sociology*, vol 94, pp. 53-78.
- JANOFF Douglas Victor; 2007. « Pink blood : la violence homophobe au Canada » : essai / ; traduit de l'anglais sous la direction de Diane ARCHAMBAULT. - Montréal : Triptyque, 411 p. ; 23 cm;
- JULIEN Danielle et LÉVY Joseph J. (dir.); 2007. « Homosexualités : variations régionales », Presses de l'Université du Québec.L'homophobie : un comportement hétérosexuel contre nature : le débat actuel, le survol historique, les préjugés / Ginette Pelland / préface de Claude Charron. - Montréal : Québec Amérique, 2005. - 201 p. : cartes ; 23 cm
- LASSWELL, Harold D; 1936. « Politics: Who Gets What, Ehen, How, » NY, Mc-Graw-Hill

LAGROYE Jacques; BASTIEN François; SAWICKI Frédéric; Sociologie politique; 6ème édition; Amphi, Presses de Sciences Po et Dalloz; 624p. 2012

LAGROYE Jacques; BASTIEN François; SAWICKI Frédéric; Sociologie politique; 6ème édition; Amphi, Presses de Science Po et Dalloz; 624p. 2012 p.539

LAVOIE Ch.13 : Deux solitudes : les organismes sida et la communauté gaie- René Lavoie in.TREMBLAY MANON « Québec and sexual diversity : From Repression to Citizenship? In Queer Mobilization UBC 2015

LE GALÈS Patrick et TATCHER Mark (dir.); 1995 « Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy network », coll. « Logiques politique »; L'Harmatan; 272pp

LESCOUMES P. , LE GALÈS P (dir) Gouverner par les instruments, Paris, Presses de Sc.Po 2004

LOWI Theodore, (1964), « How the Farmers get what they want », *Reporter*, 34-6.

LOWI T « Four systems of policy politics and choice » in *Public Administration Review* 32 p.298-310

MARTEL Frédéric; Global Gay. Comment la révolution gay change le monde; Flammarion; Paris, 2013, 349 pages

MONTPETIT Éric « Corporatisme québécois et performance des gouvernants : analyse comparative des politiques environnementales en agriculture » in *Politique et Sociétés*, vol. 18, n° 3, 1999, p. 79-98.

NEVEU Érik; 2011 (1996) , *Sociologie des mouvements sociaux*, 5^e éd., Paris, La Découverte, « Repères », 128 pages. ISBN : 9782707169198

Lien : <<http://www.cairn.info/sociologie-des-mouvements-sociaux--9782707169358.htm>>

PAQUIN Stéphane; 2010 « L'analyse des politiques publiques » Avant-propos; PUM; Montréal;

PAL, Leslie, 1992. « Public Policy Analysis », Nelson; Toronto,

PALIER Bruno, SUREL Yves, « Les « trois I » et l'analyse de l'État en action. », in *Revue française de science politique* 1/2005 (Vol. 55), p. 7-32

PIERRU, Emmanuel 2010 « 1. Organisations et ressources », in Éric AGRİKOLIANSKY et al. Penser les mouvements sociaux, La Découverte « Recherches », p. 19-38

PIERRU Frédéric et BEZES Philippe; « *Les dé-liaisons dangereuses, Les trajectoires croisées de la sociologie de l'Etat, de l'analyse des politiques publiques et de la science administrative. Un essai de comparaison franco-américaine* »; Communication faites au 10ème Congrès de l'AFSP (Grenoble 7-9

septembre 2009) Section thématique n°14 - L'analyse des politiques publiques existe-t-elle encore ?
Session 3. Politiques publiques et regards croisés : frontières et disciplines mixtes

PREARO Massimo, « La naissance de la formule « LGBT » en France et en Italie : une analyse comparative des discours de mobilisation », *Cultures & Conflits* [En ligne], 97 | printemps 2015, mis en ligne le 30 juillet 2016, consulté le 25 août 2015. URL : <http://conflits.revues.org/18956>

PROULX Pierre-Paul, « Le modèle québécois : origines, définition, fondements et adaptation au nouveau contexte économique et social », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 29 | 2002, mis en ligne le 01 octobre 2002, consulté le 04 septembre 2016. URL : <http://interventionseconomiques.revues>.

RICHARD Louis SEGUIN Marie-Thérèse. (dir.) 1988 « Homosexualités et tolérance sociale » - Moncton, N.-B. : Éditions d'Acadie,. - 194 p. ; 23 cm

RIMMERMAN Craig A.; 2015. « The Lesbian and Gay Movement; Assimilation or Liberation? »
2ème édition;

URL: http://samples.sainsburysebooks.co.uk/9780813348506_sample_638181.pdf

Consulté le 18-08-2016 à 15h00

RUBIN H.J et RUBIN I.S; 1992 « Community Organizing and Community Development »; NY;

SPANOU, C., (1991), « Militants et Fonctionnaires. L'administration et les nouveaux mouvements sociaux », Paris, *Theories of the Policy Process* Boulder; Editions Westview Press 1999 117-166

TARROW, Sidney. 1988. "National Politics and Collective Action." *Annual Review of Sociology* 14: 421-40.

TARROW, Sidney. 1989. *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy, 1965-1975*. Clarendon Press.

TARROW, Sidney. 1994. *Power in Movement*. Cambridge University Press.

TARROW, Sidney. 1996. "States and Opportunities: The Political Structuring of Social Movements." Pp. 41-61 in *Comparative Perspectives on Social Movements*, Édité par Doug McAdam, John D. McCarthy, and Mayer Zald. Cambridge University Press.

TREMBLAY Manon 2015 « Queer Mobilizations – social movement activism and canadian public policy »; UBC Press; Vancouver

TRÉPANIÉRIE Pierre; « Quel corporatisme ? (1820-1965) » in *Les Cahiers des dix* , n° 49, 1994, p. 159-212.

THOENING J.C (1985) « L'analyse des politiques publiques » dans LECA J et GRAWITZ M. (dir) *Traité de science politique* Vol.4 Paris PUF p.1-60

TILLY, Charles. 1978. *From mobilization to revolution*. Reading, Mass: Addison-Wesley Pub. Co.

TILLY, Charles. 1984. *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*. New York: Russell Sage Foundation

SABATIER D, JENKINS_SMITH H (1999) The Advocacy Framework: An Assessment; dans *Theory of the policy process*, Boulder, Westview press; p,117-166

SABATIER P. SCHLAGER E (2000) les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines; *Revue française de science politique*; 50 (2) p.209-234

SHRAGGE Éric; 2003; Action communautaire : dérives et possibles; Écosociété; Montréal

SMITH Miriam.2008; *Political institutions and lesbian and gay rights in the United States and Canada*; New York, Routledge; 244pp

WELZER-LANG Daniel, Pierre DUTEY, Michel DORAIS (dir.) 1994; « La peur de l'autre en soi. Du sexisme à l'homophobie » Montréal, VLB éditeur

White, Deena et coll. (2008) *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve : Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, Rapport final, Équipe d'évaluation de la mise en œuvre de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, Montréal : CPDS, Université de Montréal : 199 pages

Deena White, « Contradictory Participation: Reflections on Community Action in Quebec » dans B. Wharf et M. Clague (dir), *Community Organizing: Canadian Experiences*, Toronto, Oxford University Press, 1997.pp.62-90

Articles de journaux

BEAUCHESNE Léa; « Les personnes LGBT de la Gaspésie " isolées ", selon une étude »;Radio-Canada, publié le 10-09-2016 à 18 H 02;Disponible en ligne:
<http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2016/09/10/005-communaut-lgbt-rassemblement-new-richmond-membres.shtml>

BOURDON Marie-Claude « Vivre l'homosexualité en région » Publié dans L'UQAM, le 2 mai 2005

DENONCOURT Frédéric; « États généraux des communautés LGBT : lutte à finir» Publié dans *Voir* le 25 août 2004; Disponible en ligne.
URL : <https://voir.ca/societe/2004/08/25/etats-generaux-des-communaut-lgbt-lutte-a-finir/>

DUPLESSIS Simon; *Le conseil québécois LGBT, pour l'égalité de fait des droits humains*; Publié le 21 juillet 2014 in BAZ magazine;
URL:<http://bazoom.ca/actualites/le-conseil-quebecois-lgbt-pour-legalite-de-fait-des-droits-humains>

Consulté le 16-12-2015 12h22

LAVALLÉE Nicolas Les états généraux de la communauté LGBT du Québec— les 3 et 4 septembre 2004 à Québec «De l'égalité juridique à l'égalité sociale Publié dans *Fugues* en ligne le 18 août 2004 à 00h00

MARCOLEY Claude V « les gais veulent un ministre » La Presse. Samedi 4 août 2001

Documentation officielle

MIRC (28-01-2005) Rapport préliminaire présenté à la Ministre Michelle Courchesne MIRC

CDPDJ 2009; Bilan sur le suivi des recommandations du rapport de consultation du groupe de travail mixte contre l'homophobie;

CDPDJ 2007 Rapport de consultation du Groupe de travail mixte contre l'homophobie Mars 2007; REJAQ. Mémoire déposé à la Consultation publique sur la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 du Gouvernement du Québec; juin 2005

CDPDJ 2015, Droits de la personne et diversité, rapport de recherche remis à la CDPDJ, Pierre Noreau, Emmanuelle Bernheim, Pierre-Alain Cotnoir, Pascale Dufour, Jean-Herman Guay, Shauna Van Praagh

IRIS (mai 2013) ; Depelteau, Fortier, Hébert, Langlois « les organismes communautaires: financements et pratiques », Rapport de recherche

Actes du colloque « Nos communautés en marche » 2000 Université Laval

Thèses et mémoires

BENOIT Maude (2010), « *La gouvernance corporatiste en débat : Le cas du corporatisme agricole québécois* » Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en science politique pour l'obtention du grade de maître ès arts (M.A.) .

PABION Laurie (2016) « *Le processus de construction de l'identité collective du mouvement queer montréalais : perspectives militantes francophones* »; Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en science politique à l'Université de Montréal.

Ressources en ligne :

- CCGLM - Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal:
URL:<http://www.ccglm.org/mission.php>
Consulté en ligne le 01-08-2016 à 13h00
- Coalition des familles LGBT :
URL: <http://www.familleslgbt.org/main.php?lang=en>
Consulté en ligne le 15-08-2016 à 14h00
- CQ-LGBT – Conseil québécois LGBT
URL: <http://www.conseil-lgbt.ca/le-cqlgbt/>
Consulté le 01-08-2016 à 12h00
- Fondation Émergence:
URL: <http://www.fondationemergence.org/fondation-emergence/mission/>
Consulté en ligne le 15-08-2016 à 14h00
- Gai Écoute:
URL: <http://www.gaiecouste.org/apropos/>
Consulté en ligne le 15-08-2016 à 14h00
- GRIS -Montréal
URL: <http://www.gris.ca/>
Consulté le 01-08-2016 à 12h00
- MESS; Répertoire du gouvernement.
URL: <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/soutien-financier/index.asp>
Consulté le 27/10/2015
- Radio-Canada; Enjeux « Le pouvoir gai: les 10 gais et lesbiennes les plus influents »; diffusé le 23-03-2004 ; Résumé disponible en ligne : <http://ici.radio-canada.ca/actualite/enjeux/reportages/2004/040323/pouvoir-gai.shtml>;
Consulté le 07-08-2016 à 15h38
- RÉZO :
URL: <http://www.rezosante.org/>
Consulté en ligne le 15-08-2016 à 12h00
- Statistique Canada – Tableau: Groupes de minorités visibles, répartition en pourcentage, pour le Canada, les provinces et les territoires - Données-échantillon (20 %) 2001:
URL:<http://www12.statcan.gc.ca/francais/census01/products/highlight/Ethnicity/Page.cfm?Lang=F&Geo=PR&Code=0&View=1&Table=2&StartRec=1&Sort=2&B1=Distribution>
Consulté le 01-07-2016 à 16h00